



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 25 novembre 2025

Le Conseil Municipal

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance**
Approbation à l'unanimité
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2025**
Approbation à l'unanimité
- 3) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**
- 4) Débat d'orientation budgétaire 2026**
Approbation à l'unanimité
- 5) Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière à Mulhouse Alsace Agglomération**
Approbation par 23 voix pour et 1 abstention
- 6) Chambre Régionale des Comptes : rapport d'observations définitives relatives au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles**
Approbation à l'unanimité
- 7) Attribution de subventions**
Approbation à l'unanimité
- 8) Sortie d'inventaire d'un véhicule communal**
Approbation à l'unanimité

- 9) **Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »**
Approbation à l'unanimité
- 10) **Etat des emplois de la commune de Brunstatt – Didenheim – mise à jour**
Approbation à l'unanimité
- 11) **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**
Approbation à l'unanimité
- 12) **Compte épargne-temps : convention financière avec la commune de Sausheim**
Approbation à l'unanimité
- 13) **Régularisation foncière 27/29 rue Bellevue à Brunstatt**
Approbation à l'unanimité
- 14) **Présentation du rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)**
Approbation à l'unanimité
- 15) **Révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace**
Approbation à l'unanimité

Publié le **02 DEC. 2025**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT D
MUNICIPA
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le **02 DEC. 2025**
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT1-DE

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoint au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLUSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme SCHAGUENE, Mme THEVENOT Conseillères municipales,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que Madame Catherine VIGANOTTI, Directrice Générale des Services Adjointe, assure le secrétariat de séance.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Madame Catherine VIGANOTTI, Directrice Générale des Services Adjointe, en qualité de secrétaire de séance.

Catherine VIGANOTTI

Secrétaire de séance

Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le **02 DEC. 2025**



Pour extrait conforme.

Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT L
MUNICIPA
BRUNSTAT

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le **02 DEC. 2025**
ID : 060-200057909-20251125-DCM251125PT2-DE

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjointes au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RAIZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme SCHAGUENE, Mme THIEVENOT Conseillères municipales,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire

POINT 2 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le P.V. de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 soumis par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité sans remarque, ni observation et signé par le Maire et le secrétaire.

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le **02 DEC. 2025**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	23
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux; Mme SCHIAGUENE, Mme THEVENOT Conseillères municipales,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 3 – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 31 de l'article L2122-22 du CGCT, il sera donné connaissance à l'assemblée :

o Des commandes passées par les services municipaux depuis le 14 juin 2025 au 14 novembre 2025

o → Liste jointe en annexe

o Autres :

- Cession à titre onéreux d'un véhicule communal d'une valeur de moins de 4 600€

Caractéristiques du véhicule : Peugeot PARTNER Immatriculation : 7719 XJ 68 - Date de première mise en circulation : 02/02/2001 - Prix de Vente : 350 €

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le 02 DEC. 2025



Pour extrait conforme
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC, 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 066-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE

LISTE DES COMMANDES PASSEES ENTRE LE 14/06/2025 et le 14/11/2025

Section	Compte	N° d'engl	Tiers	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	6234	2025/00724	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 05.06.2025	16/06/2025	51,00
Investissement	2188	2025/00725	HISLER ALSACE	Matériel EM Castors	16/06/2025	119,62
Fonctionnement	60671	2025/00728	HISLER ALSACE	F.scolaires EM Castors	16/06/2025	405,26
Fonctionnement	6234	2025/00727	PINOCCHIETTO	Repas pr esso parents d'élèves 13.06.2025	16/06/2025	478,00
Fonctionnement	60620	2025/00728	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion 17.06.2025	16/06/2025	117,00
Fonctionnement	60620	2025/00728	SUPER U BRUNSTA	Desserts pr repas MUNI du 17/06/2025	16/06/2025	30,00
Fonctionnement	6234	2025/00730	L'ADN DES SAVEU	Pains surprise + municipalités pr rencontre économique du 26/06	16/06/2025	712,50
Fonctionnement	6234	2025/00731	L'ADN DES SAVEU	Kougellöppj salés pr rencontre économique du 26/06	16/06/2025	186,00
Fonctionnement	6234	2025/00732	LIBERA GUJUS ta	Builet pr rencontre économique du 26/06	17/06/2025	2 291,46
Fonctionnement	60671	2025/00733	HISLER ALSACE	F.scolaires EPP	17/06/2025	99,82
Investissement	21352	2025/00734	DEUEL	Panneaux rayonnants local St Vincent de Paul	17/06/2025	1 057,51
Investissement	21358	2025/00735	SECURITEK	Rangers pompier	17/06/2025	325,60
Fonctionnement	62329	2025/00736	GAHECA	Cadeaux pr mariages	17/06/2025	3 690,00
Investissement	21353	2025/00737	EST CHIFATIV	Relevés mise en sécurité portes nveas dépôt rue de Vill	17/06/2025	6 782,05
Investissement	21352	2025/00738	FOCARO	Cartilage local St Vincent de Paul	17/06/2025	251,83
Fonctionnement	60620	2025/00739	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CIM	17/06/2025	250,00
Fonctionnement	6234	2025/00740	MVELEUNISTE	Fleurs pr rencontre économique du 25/06	17/06/2025	150,00
Fonctionnement	6234	2025/00741	FONTAINE-MARLIN	Fleurs pr départ enseignants 01/07/2025	17/06/2025	150,00
Fonctionnement	6234	2025/00742	SUPER U BRUNSTA	Panier gami + buffet pr départ enseignants 01/07/2025	18/06/2025	80,00
Fonctionnement	6234	2025/00743	SUPER U BRUNSTA	Boissons pr rencontre économique du 25/06	18/06/2025	849,50
Fonctionnement	6232	2025/00744	O'KIAV PROCO	Animation fête des rues 21.06.2025	18/06/2025	586,46
Fonctionnement	60620	2025/00745	BLANCOLO	Fleurs pr peinture	19/06/2025	2 925,00
Investissement	21351	2025/00746	SELOFLEX	Installation stores vénitiens salle des mariages	19/06/2025	423,70
Investissement	21312	2025/00747	ANDREZ-BRAJON /	Projecteurs de site LED dépôt Brunst	19/06/2025	192,00
Fonctionnement	616221	2025/00748	SANI-CURAGE	Curage labourers siphon extérieur ESS	19/06/2025	523,45
Fonctionnement	61370	2025/00749	WC LOC ALSACE	Location sanitaires pr manit 18/06/2025	19/06/2025	3 434,88
Fonctionnement	61521	2025/00750	SCHONENHOFER	reprise couverture zinguerie pèd Brunstalt suite sinistre	19/06/2025	1 330,00
Fonctionnement	617	2025/00751	HOPLADIG ELK	Diag vente bâtiments communaux 268/268/272 av d'Altkirch	19/06/2025	1 526,40
Investissement	21312	2025/00752	HARTMANN	Texterrassement pr création chemin rural ROBUS 1 prolongement busage	19/06/2025	316,15
Fonctionnement	6234	2025/00753	SACEM	Droits d'auteur pr concert juin 27/06/2025	19/06/2025	184,66
Fonctionnement	60620	2025/00754	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CIM	19/06/2025	932,20
Investissement	21331	2025/00755	TELMANINDUSTRIE	Poste informatique Directrice EP Sirène	19/06/2025	214,80
Investissement	2181	2025/00756	BATHOIS	Panneaux de bois BUSVET	19/06/2025	445,12
Investissement	2181	2025/00757	BATHOIS	Panneaux de bois BUSVET	19/06/2025	35,86
Investissement	2181	2025/00758	BATHOIS	Mat confection caissons BUSVET	19/06/2025	498,34
Investissement	2181	2025/00759	BATHOIS	Mat confection caissons BUSVET	19/06/2025	676,00
Fonctionnement	6232	2025/00760	WGO GREGORY RO	Location matériel fête au village	19/06/2025	1 962,00
Fonctionnement	6281	2025/00761	UOSP	Collation 2025	19/06/2025	523,45
Fonctionnement	61358	2025/00762	WC LOC ALSACE	Location sanitaires pr concert du 27/06/2025	19/06/2025	166,83
Investissement	2181	2025/00763	SANISIT-COMUTH	Évier BUSVET	30/06/2025	23,80
Fonctionnement	6234	2025/00764	L'ADN DES SAVEU	Collation pr entretien du 23/06/2025	30/06/2025	187,29
Investissement	2186	2025/00765	HISLER ALSACE	Matériel EP Sirène	30/06/2025	146,01
Investissement	2186	2025/00766	BISSEY LIBRAIRIE	Matériel EP Sirène	30/06/2025	927,60
Fonctionnement	6064	2025/00767	SEDI IMPRIMERIE	Encre mariage + livrets de famille pr livrets de famille	30/06/2025	242,12
Fonctionnement	62328	2025/00768	EDITIONS EVENEM	Livres mon périodage civil pr état civil	30/06/2025	1 128,56
Investissement	2181	2025/00769	REXEL	Mat électrique BUSVET	30/06/2025	826,74
Fonctionnement	60620	2025/00770	BEINER	Fournitures pr ateliers	30/06/2025	589,80
Fonctionnement	615231	2025/00771	AKIP	Pose d'enrobé suite réparation conduite EP Prévert	30/06/2025	4 260,00
Investissement	21312	2025/00772	AKIP	Pose d'enrobés accés dépôt Bilingel rue de Vill	30/06/2025	409,84
Fonctionnement	615220	2025/00773	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie Imry St Gall	30/06/2025	134,64
Fonctionnement	615228	2025/00774	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie église St Otilie	30/06/2025	84,72
Fonctionnement	615228	2025/00775	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie maison paroissiale Brunstalt	30/06/2025	21,70
Fonctionnement	615228	2025/00776	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie chapelle croix du buin	30/06/2025	1 470,11
Fonctionnement	615221	2025/00777	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie ESS	30/06/2025	1 071,65
Fonctionnement	615221	2025/00778	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie pèd DID	30/06/2025	923,40
Fonctionnement	615221	2025/00779	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie pèd DID	30/06/2025	295,58
Fonctionnement	615228	2025/00780	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie salle de gym	30/06/2025	603,26
Fonctionnement	615221	2025/00781	CERII FEU	Maintenance appareils sécurité incendie EM centre	30/06/2025	2 049,38
Fonctionnement	615221	2025/00782	CERII FEU	Remise en état désenfumage pèd Brunstalt - a refectuer	30/06/2025	180,00
Fonctionnement	615221	2025/00783	CERII FEU	Intervention désenfumage pèd Brunstalt	30/06/2025	744,31
Fonctionnement	6227	2025/00784	JUNIS ATHENA	Honoraires glointe église pompier	30/06/2025	68,40
Fonctionnement	60620	2025/00785	SUPER U BRUNSTA	Eau + café pr mairie	30/06/2025	50,00
Fonctionnement	62323	2025/00786	WICHER ECOLE BR	Cadeaux pr mariages (mlel)	30/06/2025	89,88
Fonctionnement	62323	2025/00787	WICKY SCLA	Cadeaux pr mariages (confitures)	01/07/2025	1 500,00
Fonctionnement	60620	2025/00788	HIGMAT BRUNOEL	F.matériaux divers - 07.2025	01/07/2025	1 000,00
Fonctionnement	60620	2025/00789	Béton de la Tha	F.béton pr trav 07.2025	01/07/2025	788,56
Investissement	21351	2025/00790	FOUSIER	Seigneurie électromagnétique EP Sirène	01/07/2025	600,00
Fonctionnement	60620	2025/00791	CATRA	Adjuv pr vélos	01/07/2025	42,00
Fonctionnement	61558	2025/00792	QUONIX ALSAUL	Essai boiler sans fil écran salle du conseil Mairie	01/07/2025	491,76
Investissement	21352	2025/00793	ANDREZ-BRAJON /	Eclairage intérieur local St Vincent de Paul	01/07/2025	749,21
Fonctionnement	60620	2025/00794	FUCHS H	Fleurs pr équipements espaces verts	01/07/2025	508,05
Fonctionnement	60620	2025/00795	FUCHS H	Lames tondeuse ISEKI	01/07/2025	1 815,80
Investissement	21352	2025/00796	AKIP	Reprise des enrobés local St Vincent de Paul	01/07/2025	180,00
Fonctionnement	615226	2025/00797	DM Experts	Intervention nid de guêpes 2x châtea	01/07/2025	284,40
Fonctionnement	60620	2025/00798	VICARI	Pièces pr réparation tente	01/07/2025	11,40
Fonctionnement	60620	2025/00799	IPA	Plaques immat véhicule GZ759KL	01/07/2025	200,00
Fonctionnement	60620	2025/00800	PEREYS FERRARI	RTB pr stock	01/07/2025	698,77
Fonctionnement	61358	2025/00801	WC LOC ALSACE	Location sanitaires pr fête écoliers + pompier du 05/07/2025	01/07/2025	100,00
Fonctionnement	60620	2025/00802	SUPER U BRUNSTA	Eau + café pr mairie	01/07/2025	240,00
Fonctionnement	60620	2025/00803	PINOCCHIETTO	Verre de l'amitié CM du 30.06.2025	01/07/2025	401,58
Fonctionnement	60620	2025/00804	CATRA	Pièces master SP AB 647 TR		

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compte	N° d'engl	Tiers	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	6234	2025/00105	SUPER U NIEDERH	Panier garni départ APAP	02/07/2025	50,00
Investissement	2180	2025/00105	LEROY MERL	Ventilateurs marte + écoles	03/07/2025	897,00
Fonctionnement	60628	2025/00107	IPA	Bombes anti gravillons	03/07/2025	40,86
Investissement	21351	2025/00801	ANDREZ-BRAJON /	Balises LEDS Ecoles (à imputer)	03/07/2025	3 129,36
Fonctionnement	60628	2025/00809	PTM SECURITE	Copies de clés aile tatan/CIM/Ecole Réseau	04/07/2025	193,87
Fonctionnement	60628	2025/00810	ANS	Plaque meulasse	04/07/2025	114,90
Fonctionnement	60628	2025/00811	Famennes MAIZ	Serrure pontillon EP Strène	04/07/2025	57,60
Fonctionnement	60628	2025/00812	AUMOULIN POULA	repas MUNI du 08/07/2025	04/07/2025	142,40
Fonctionnement	62323	2025/00813	GAUGLER-PATRICE	Chocolats pr associations	04/07/2025	34,74
Fonctionnement	6232	2025/00814	FONTAINE-HARTIN	Goûters pr cérémonie 18.07.2025	08/07/2025	240,00
Fonctionnement	60628	2025/00815	FUCHS H	Pièces pr tondeuse	08/07/2025	144,22
Fonctionnement	60628	2025/00816	BLANCOLO	Salmateur bols	08/07/2025	133,19
Fonctionnement	61551	2025/00817	CHRONO TP	Révision pelle mécanique takeuchi	08/07/2025	1 009,38
Fonctionnement	60628	2025/00818	SCHIMBER	Acier pr herrières	08/07/2025	463,80
Fonctionnement	6234	2025/00819	L'ADN DES SAGEU	bullet pr départ enseignants 01/07/2025	08/07/2025	209,80
Fonctionnement	6232	2025/00820	HARMONIE FANFAR	Fantarc bal tricolore	08/07/2025	850,00
Investissement	21352	2025/00821	ALSACE RENOV	Installation porte fenêtre logt 58 rue Damberg RDC	08/07/2025	3 187,16
Fonctionnement	60628	2025/00822	ANIMO CONCEPT	Canisacs	09/07/2025	737,28
Fonctionnement	60631	2025/00823	SOPHOLUX	F. produits d'entretien	09/07/2025	1 466,63
Fonctionnement	61551	2025/00824	GARAGE NAURICE	Rempli liquide frein + refroidissement ZOE FN801WK	09/07/2025	216,70
Fonctionnement	60638	2025/00825	NK DIFFUSION	Equipr sécurité jobs dé	09/07/2025	461,80
Fonctionnement	60628	2025/00826	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CIM	09/07/2025	124,40
Fonctionnement	6232	2025/00827	Les Demoiselles	Consommations intervenants pr marié Demoiselles 2025	10/07/2025	140,00
Fonctionnement	6232	2025/00828	AMICALEPERSONNE	consommations concert 27 juin	10/07/2025	209,00
Fonctionnement	6234	2025/00829	PINOCCHIETTO	Repas avec représentants UHA	10/07/2025	125,00
Fonctionnement	61524	2025/00830	OHF	Travaux d'exploitation	10/07/2025	890,00
Fonctionnement	6282	2025/00831	OMF	Frais de gardiennage	10/07/2025	816,07
Investissement	2051	2025/00832	ATLANTIS	Renouvellement annuel Office 365 E3 + Microsoft 365 Apps for Business - 2025	10/07/2025	3 624,48
Fonctionnement	60623	2025/00833	FCBRUNSTATT	Consommations intervenants pr fête du village 14/08/25	10/07/2025	290,00
Fonctionnement	6061	2025/00834	ADAJMR	Colisation 2025	10/07/2025	1 100,00
Fonctionnement	6186	2025/00836	CIADÉ COURVARE	Assurance Individuelle accident (bénévoles) 2024 (N°56850393	10/07/2025	1 353,28
Fonctionnement	65748	2025/00837	FOY CLUB ALSACE	Projet enfance jeunesse 2025	10/07/2025	55 947,00
Fonctionnement	6184	2025/00838	GIFOP EP ORIENT	Formation habilitation électrique 2 agents	11/07/2025	672,00
Fonctionnement	61624	2025/00839	ELAGAGE ET PAYS	Tx de sécurisation et élagage rue Soleure BRUNSTATT	11/07/2025	304,80
Fonctionnement	61551	2025/00840	FUCHS H	Réparation taccord hydraulique tracteur SHIDAURA	11/07/2025	28,37
Fonctionnement	60628	2025/00841	FUCHS H	Flures espaces verts	11/07/2025	472,20
Fonctionnement	60628	2025/00842	SODITEC	Peinture	11/07/2025	447,12
Investissement	21509	2025/00843	NK DIFFUSION	Tentes de feu pompier	11/07/2025	1 688,40
Fonctionnement	6155	2025/00844	SACEM	Droits d'auteur pr bal tricolore 13/07/2025	11/07/2025	155,46
Fonctionnement	6238	2025/00845	Imprimerie cent	Panneau pumptrack	11/07/2025	54,00
Fonctionnement	60623	2025/00846	L'ADN DES SAGEU	Petits pains CIM du 14/08 + 10/07/2025	18/07/2025	85,65
Fonctionnement	60623	2025/00847	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CIM	18/07/2025	194,65
Fonctionnement	60628	2025/00848	ANDREZ-BRAJON /	Reglette LEDS EM Gestors	18/07/2025	09,66
Investissement	21351	2025/00849	SANISITE-COMUTH	Cuisine pédagogique 1er étage EP Prévert	18/07/2025	779,70
Investissement	21351	2025/00850	LEROY MERL	Cuisine pédagogique 1er étage EP Prévert	18/07/2025	113,00
Fonctionnement	61524	2025/00851	ALSACE RENOV	Horloge stores solaires Péri Brunstatt - à refaire	18/07/2025	341,72
Fonctionnement	60623	2025/00852	SUPER U BRUNSTA	Eau + café pr malin	18/07/2025	160,00
Fonctionnement	6064	2025/00853	HISLER ALSACE	Flures EP Strène	17/07/2025	585,13
Fonctionnement	6064	2025/00854	HISLER ALSACE	Flures EP Strène	17/07/2025	16,12
Fonctionnement	6054	2025/00855	HISLER ALSACE	Flures EP Strène	17/07/2025	27,00
Fonctionnement	6054	2025/00856	HISLER ALSACE	Flures EP Strène	17/07/2025	182,02
Investissement	2180	2025/00857	HISLER ALSACE	Handriot EM Centre	17/07/2025	206,00
Investissement	2180	2025/00858	NATHAN	Acquisition matériel EMC	17/07/2025	729,13
Fonctionnement	6064	2025/00859	HISLER ALSACE	Flures EM centre	17/07/2025	124,84
Fonctionnement	6064	2025/00860	HISLER ALSACE	Flures EM centre	17/07/2025	419,11
Fonctionnement	60628	2025/00861	PTM SECURITE	Rempli cylindre seruire EP Prévert	18/07/2025	42,00
Fonctionnement	60628	2025/00862	FUCHS H	Pièces pr tondeuse kubota	18/07/2025	381,57
Fonctionnement	60628	2025/00863	CATRA	Fût de lave-glace atelier	18/07/2025	264,00
Fonctionnement	60628	2025/00864	COMAFRANC	Filles pr équipements pompier	18/07/2025	203,85
Fonctionnement	6232	2025/00865	HICO GREGORY RG	Location matériel concert 27/06/2025	21/07/2025	700,80
Fonctionnement	6232	2025/00866	INST CHRISTOPHE	Location matériel fête au village 14/08/2025	21/07/2025	250,00
Fonctionnement	6232	2025/00867	CORPORATIONBOUL	Flures fête du pain 2025	21/07/2025	34,00
Fonctionnement	6232	2025/00868	LOCKYONFLE	Jeux gonflables fête des écoliers 2025	21/07/2025	3 672,00
Fonctionnement	6232	2025/00869	DIEH KEVIN	Location matériel fête au village	21/07/2025	400,00
Investissement	2315	2025/00870	CHICO THAVAUSS	SS traitant GREGO Const passerelle pignons cycles Did - Marché du 05.02.2025 - lot 1 Fondation	21/07/2025	14 723,46
Fonctionnement	6232	2025/00871	RIST CHRISTOPHE	Location matériel concert 27/06/2025	21/07/2025	605,00
Fonctionnement	6155	2025/00872	FZA	Contrat d'entretien 2025 borne escamotable rue des Vallons	21/07/2025	275,80
Investissement	2315	2025/00873	JOS TOITURE	Réfection toiture hall de stockage dépôt rue de l'Ul	22/07/2025	80 141,78
Investissement	2315	2025/00874	CARDONAX	Accord cadre à bons de cde-Marché 03.10.23 Cde 2025-002-ref. Voûte r Payillans	22/07/2025	8 160,00
Fonctionnement	60628	2025/00875	AC NEGOCÉ	Pneus véhicule Duster police	22/07/2025	248,62
Fonctionnement	60628	2025/00876	HOELL	Parlophone logt 12 rue Ecole	22/07/2025	142,74
Fonctionnement	60628	2025/00877	REYLL	Tx écoles 2025	22/07/2025	489,14
Investissement	2130	2025/00878	LEHMANN	Réaménagement fontaine St Georges - crédon circuit fermé	22/07/2025	10 005,00
Investissement	2312	2025/00879	MZA FAUX	Bicht AEP zone de convivialité rue de la Libération	22/07/2025	7 880,60
Investissement	2151	2025/00880	AKTP	Prestation de volée et réseaux secs (2025) - marché du 11.07.2025	22/07/2025	30 000,00
Fonctionnement	60628	2025/00881	WALLISER DISTRI	Pompe à eau KAAZ	22/07/2025	419,00
Fonctionnement	60628	2025/00882	WALLISER DISTRI	Barre de coupe pr lamier	22/07/2025	226,00
Fonctionnement	60651	2025/00883	FAREDES DISTRI	Flures d'entretien bat communaux	22/07/2025	3 338,18
Fonctionnement	60628	2025/00884	WALLISER DISTRI	Barre de coupe pr lamier	22/07/2025	270,00
Fonctionnement	60628	2025/00885	CATRA	Pièces PIADDO FI199SV	22/07/2025	83,23
Fonctionnement	60628	2025/00886	CATRA	AD BLUE atelier	22/07/2025	82,40
Fonctionnement	6234	2025/00887	ANIL Chez Cole	Repas des élus 16/07/2025	22/07/2025	1 299,00
Fonctionnement	61558	2025/00888	MEHCURA	Etalonnage chronomètre	23/07/2025	723,60
Fonctionnement	60628	2025/00889	BERNER	Fournitures pr ateliers	24/07/2025	602,01
Fonctionnement	6232	2025/00890	Imprimerie cent	Panneaux fête des rues	26/07/2025	205,60

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 008-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compte	N° d'engl	Viers	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	61524	2025/00801	ELAGAGE ET PAYS	Tr de sécurisation talus rue de Zillshelm / Goujon DIDENHEIM	25/07/2025	1 090,00
Fonctionnement	60024	2025/00892	SUPER U BRUNSTADT	F. eau + café pr CTM	25/07/2025	108,40
Investissement	2152	2025/00893	INOTECNA	Pannozu de police	25/07/2025	314,40
Investissement	21352	2025/00894	BLANCOLOR	Peinture local St Vincent de Paul	25/07/2025	43,62
Investissement	21352	2025/00895	BLANCOLOR	Peinture local St Vincent de Paul	25/07/2025	657,85
Investissement	2152	2025/00896	INOTECNA	Panneau aluminium	25/07/2025	816,60
Fonctionnement	60323	2025/00897	Tenoris et Psa	Cadeaux rencontres économiques	25/07/2025	573,30
Fonctionnement	615221	2025/00898	SAINES EURO CLE	Nettoyage des vitres bâtiments communaux	28/07/2025	12 732,00
Fonctionnement	615226	2025/00899	CERUI EU	Flare et installation plans sécurité incendie église St Gall	28/07/2025	427,44
Fonctionnement	60628	2025/00900	ALSACEMECANIQUE	Porte goupil FN7/6 XX - sinistre	29/07/2025	1 242,48
Fonctionnement	60628	2025/00901	TPA	Plaques véhicule 7041YD68	30/07/2025	383,78
Fonctionnement	6227	2025/00902	ADVEN Asscats	Honoraires de consultation pr l'affaire commune BD / SNC DOMAINES	31/07/2025	3 600,00
Fonctionnement	multi	2025/00903	SIC DE GYM 001	Mise à disposition salle + boissons pr réunion publique 22.05.2025	31/07/2025	634,00
Fonctionnement	657251	2025/00904	HZA	Participation fincière 50% abonnement Soles Jeunes - 18 ans	31/07/2025	48 456,50
Fonctionnement	6201	2025/00905	GIC DU SUN	Colisation 2025	31/07/2025	57,75
Fonctionnement	611	2025/00906	SPA	Contrat fourrière 2025	31/07/2025	9 128,70
Investissement	2051	2025/00907	BENGENLEVAULT	Pack contrôle de légalité actes et portail d'échanges sécurisés 2025/2026	31/07/2025	615,37
Fonctionnement	60628	2025/00908	SCHMERBER	Poteaux EM Castors	01/08/2025	138,62
Investissement	2315	2025/00909	SCHMERBER	Acier pr main courante escalier Mergy-Damberg/Ecureuils	01/08/2025	814,90
Fonctionnement	60528	2025/00910	Dérou de la Thi	F. linton pr Lux 08.2025	01/08/2025	1 000,00
Fonctionnement	60628	2025/00911	HIG MAT BRINGEL	F. matériels divers - 08.2025	01/08/2025	1 500,00
Fonctionnement	60628	2025/00912	WALLISER DISTRI	Furres espaces verts - outils + graisse	01/08/2025	43,70
Fonctionnement	60628	2025/00913	SCHMERBER	Boîte aux lettres EM Castors	05/08/2025	93,59
Fonctionnement	60628	2025/00914	FUCHS H	Plaques pr débroussailluse STIHL FS 411	05/08/2025	323,16
Fonctionnement	60628	2025/00915	SCHMERBER	Recharge gaz pr atelier soudure	05/08/2025	221,74
Fonctionnement	62323	2025/00916	ESY R.F.E.	Insertion pr décès de M FINBEL Jean Paul	05/08/2025	640,80
Investissement	21351	2025/00917	BN FRANCE	Moteur portail parking SNS	06/08/2025	2 167,98
Fonctionnement	6201	2025/00918	GIC DU LW TENE	Colisation 2025	06/08/2025	220,00
Fonctionnement	60628	2025/00919	TPA	Fût d'huile équipements espaces verts	06/08/2025	306,67
Investissement	2312	2025/00920	SCHMERBER	Matériel pr branchement fontaine à eau Al Venus	06/08/2025	305,34
Fonctionnement	60628	2025/00921	AC NEGOCIE	Pneus pr véhicule GOUPIL EY22CW	06/08/2025	92,18
Fonctionnement	60628	2025/00922	BLANCOLOR	Peinture tracé terrain de foot	06/08/2025	1 381,78
Fonctionnement	60628	2025/00923	AC NEGOCIE	Chambre à air pr véhicule GOUPIL EY22CW	06/08/2025	67,20
Fonctionnement	6200	2025/00924	ATLANTIS	Abonnement visio-conférence ZOOM 21.04.2025 au 20.04.2026	06/08/2025	228,00
Fonctionnement	6200	2025/00925	ATLANTIS	Abonnement Canvas Teams 2ans 09/07/2024 au 09/07/2026	06/08/2025	276,00
Fonctionnement	6064	2025/00926	ISLER ALSACE	Furres de bureau Maibis	06/08/2025	320,68
Fonctionnement	6358	2025/00927	IMPRIMERIE NATI	Renouvellement carte conducteur (FISCHER, Jérémy)	07/08/2025	68,47
Investissement	2315	2025/00928	SCHMERBER	main courante escalier Mergy-Damberg/Ecureuils	07/08/2025	1 160,60
Fonctionnement	615221	2025/00929	ALDEBERT	Contrôle installations cuisine	07/08/2025	287,00
Fonctionnement	60628	2025/00930	PREMYS FERRARI	Matériaux de voile EM Castors	07/08/2025	283,80
Fonctionnement	6064	2025/00931	BEDEC DIRECT	Toner imprimantes	07/08/2025	2 193,65
Fonctionnement	60628	2025/00932	REXEL	Module portail EP Strène	07/08/2025	105,08
Fonctionnement	61550	2025/00933	NONNI L'AFFUTELI	Affutage lames de taille haies	07/08/2025	50,00
Fonctionnement	6106	2025/00934	DPSI GRAND EST	Requalification bouteille d'air rechargée	07/08/2025	216,00
Fonctionnement	60622	2025/00935	BOILLORE ENERGIE	GNR pr véhicules ateliers	07/08/2025	2 900,00
Fonctionnement	60626	2025/00936	ALSACEMECANIQUE	Pièces réparation outillage	07/08/2025	1 039,84
Fonctionnement	6126	2025/00937	MS SECURITE EST	Vérification réglementaire éqpt incendie rue de Vill	07/08/2025	133,44
Fonctionnement	6155	2025/00938	SCILIO	Contrat d'assistance performance (budgetuse) - du 01.08.2025 au 31.07.2026	08/08/2025	419,62
Fonctionnement	6232	2025/00939	WALSAP POMP RD	Consommations Journée Portes Ouvertes 05-07-2025	08/08/2025	618,00
Fonctionnement	60628	2025/00940	SUPER U BRUNSTADT	F. eau + café pr CTM	11/08/2025	238,18
Fonctionnement	60628	2025/00941	GENY	Plantes pr fleurissement AUTOMNE 2025	11/08/2025	4 648,08
Fonctionnement	60628	2025/00942	GRANER VOLTZ	F. bulles pr fleurissement automne 2024	11/08/2025	2 255,52
Investissement	2312	2025/00943	FUCHS DISTRIBUT	F. bulles pr fleurissement automne 2024	11/08/2025	5 003,63
Investissement	2312	2025/00944	NK DIFFUSION	Traverses terrain de pétanque zone de convivialité rue de la Libération	11/08/2025	913,06
Investissement	2312	2025/00945	BTP URBANISMO	Equipé sécurité MA HAMMERER CTM	12/08/2025	1 748,10
Investissement	2312	2025/00946	SOCIÉTÉ DES CAH	Flare de réseau sec zone de convivialité rue de la Libération	12/08/2025	1 540,20
Investissement	2312	2025/00947	VIN CAVALISANO	Sabot catcaire zone de convivialité rue de la Libération	12/08/2025	727,03
Investissement	2312	2025/00948	HIG MAT BRINGEL	Réseau d'eau zone de convivialité rue de la Libération	12/08/2025	3 008,83
Fonctionnement	60628	2025/00949	SUPER U BRUNSTADT	Pavés + clôture zone de convivialité rue de la Libération	12/08/2025	100,00
Fonctionnement	60628	2025/00950	SANISIT-COMUTH	Eau pr maibis	12/08/2025	41,04
Fonctionnement	6158	2025/00951	CLIK ECO	Pièce lavabo EP Resenval	12/08/2025	280,80
Fonctionnement	60628	2025/00952	CONAFRANC	Recyclage huile usagée	13/08/2025	48,00
Fonctionnement	60628	2025/00953	WALLISER DISTRI	Piles pr équipements pompiers	13/08/2025	254,15
Fonctionnement	60628	2025/00954	WALLISER DISTRI	Gaine + câble débroussailluse	13/08/2025	200,03
Fonctionnement	60628	2025/00955	GARAGE MAURICE	Gaine + câble débroussailluse STIHL	14/08/2025	407,27
Fonctionnement	61551	2025/00956	ALSACE PNEUS BE	Fus arrière Duster PM FF 502 NU	14/08/2025	70,99
Investissement	2312	2025/00957	BIG HAI BRINGEL	Réglage train avant porteur HA 990 SV	14/08/2025	8 906,33
Investissement	2312	2025/00958	REXEL	Pavés + clôture zone de convivialité rue de la Libération	14/08/2025	682,83
Fonctionnement	61550	2025/00959	WALLISER DISTRI	Culture zone de convivialité rue de la Libération	14/08/2025	69,73
Fonctionnement	60620	2025/00960	FUCHS H	Electrovanne + diagnostic débroussailluse STIHL	14/08/2025	599,62
Fonctionnement	6161	2025/00961	CLIVE COURTAGE	Pièces pr débroussailluse SHARK	14/08/2025	209,95
Fonctionnement	6161	2025/00962	CLIVE COURTAGE	mutil risques Habitation 7 rue Resenval 1er étage	14/08/2025	564,04
Fonctionnement	6160	2025/00963	DEPANN'GO	mutil risques Habitation - 7 rue Resenval 2ème étage	14/08/2025	218,00
Fonctionnement	6160	2025/00964	DEPANN'GO	Mise en fourrière véhicule citroen berlingo - 186 rue de Domach	14/08/2025	213,00
Fonctionnement	6160	2025/00965	DEPANN'GO	Mise en fourrière véhicule Opel corsa - rue de France	14/08/2025	213,00
Fonctionnement	6160	2025/00966	DEPANN'GO	Mise en fourrière véhicule Peugeot 207 - rue des faisans	14/08/2025	213,00
Fonctionnement	60628	2025/00967	FUCHS H	Mise en fourrière véhicule Smart fortwo - Rue des Pyrénées	14/08/2025	1 135,07
Investissement	21638	2025/00968	ATLANTIS	Pièces plateau de coupe tondeuse (SK)	14/08/2025	280,00
Fonctionnement	60628	2025/00969	MSVINGENIERIE	Double écran + support F. SCHVAPP	10/08/2025	216,00
Fonctionnement	multi	2025/00970	AGRIVALOR	Plaquettes pr toniches (concessions échues + remises)	10/08/2025	1 500,00
Fonctionnement	60623	2025/00971	Domine WALTER	Location conteneur 2 S 2025 + transport	18/08/2025	840,00
Fonctionnement	6155	2025/00972	CL FINESSY MUI HOU	Crédant pr manifestations et réceptions	20/08/2025	8 440,50
Investissement	2051	2025/00973	TELMATINDUSTRIE	Entretien des feux tricolores - 2025	20/08/2025	182,60
Fonctionnement	6182	2025/00974	LE MONIFUR	Renvi licence Smart Learning CP Brunstatt 30/08/25 au 30/08/26	20/08/2025	225,00
Fonctionnement	6166	2025/00975	IGES	Abonnement 'La lettre du cadre' 10.2025 à 09.2026	20/08/2025	68,20

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compte	N° d'engt	Tiers	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	60628	2025/00976	BERNER	Fournitures pr ateliers	22/08/2025	418,03
Fonctionnement	60628	2025/00977	ANDREZ-BRAION /	Mat pr installation Projecteurs LEDS CTM	22/08/2025	58,17
Fonctionnement	60628	2025/00978	FUCHS H	Pièces pr débroussailluse KAWASAKI	22/08/2025	182,16
Fonctionnement	60628	2025/00979	SCHMERBER	Recharge gaz pr atelier soudure	22/08/2025	128,04
Fonctionnement	60628	2025/00980	FUCHS H	Pièces pr débroussailluse	22/08/2025	100,20
Fonctionnement	615231	2025/00981	CHZE	Tx marquage définitif stationnement rue St Georges Brunsell	22/08/2025	2442,00
Investissement	2315	2025/00982	CARDONHAX	Conception / réalisation SS CARDOMAX Pumptrack rue de la Libération - Marché du 20.11.2024	25/08/2025	11 000,00
Investissement	2315	2025/00983	MILLENUM MAIQU	Conception / réalisation SS MILLENUM Pumptrack rue de la Libération - Marché du 20.11.2024	25/08/2025	2 878,50
Fonctionnement	60623	2025/00984	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CTM	25/08/2025	174,72
Fonctionnement	60628	2025/00985	TPA	Pièces véhicule D9N19XS	25/08/2025	385,84
Fonctionnement	60628	2025/00986	ACNEODCE	Pneus véhicule D9N19XS	25/08/2025	1 014,19
Fonctionnement	60628	2025/00987	Feimelures NATZ	Cylindre portail EM Castors	25/08/2025	84,00
Fonctionnement	60628	2025/00988	Feimelures NATZ	3 passés généreux Didenhelm	25/08/2025	144,00
Investissement	2182	2025/00989	CHZE	Séparateurs de voie rue 19e Dragons BR	25/08/2025	4 820,00
Fonctionnement	60623	2025/00990	GAUGLER PATISSE	Cakes réunion municipal de 26/08/2025	25/08/2025	40,00
Fonctionnement	60623	2025/00991	LEO Restaurant	Repas pr réunion municipal de 26.08.2025	25/08/2025	150,00
Investissement	2188	2025/00992	BISSEY LIBRAIRIE	Matériel EP Sirène	26/08/2025	35,00
Investissement	2188	2025/00993	SOMADO	F. matériel EPSirène	26/08/2025	709,99
Fonctionnement	60623	2025/00994	SUPER U BRUNSTA	café + thé pr mairie	27/08/2025	150,00
Fonctionnement	60628	2025/00995	PTM SECURITE	Cadenas IFAM atelier serrurerie	27/08/2025	236,18
Investissement	21351	2025/00996	PEINTUREST	Tx peinture EP Sirène bibliothèque	27/08/2025	2 714,10
Fonctionnement	60623	2025/00997	HERBERT PRODUCTIONS	Shooting photo site internet	27/08/2025	180,00
Fonctionnement	615221	2025/00998	ALSACE RENOV	Réparation volet roulant école Besenval	27/08/2025	1 686,50
Fonctionnement	6251	2025/00999	EBRA médias Als	Annuaire marché accord cadre prestations d'élagage + abattage arbres	28/08/2025	500,00
Fonctionnement	60628	2025/01000	Gratères et TP	Galeto pr puit perdu AJ VENUS	01/09/2025	70,21
Fonctionnement	60628	2025/01001	Béon de la Thu	F.béon pr trvx 08.2025	01/09/2025	1 000,00
Fonctionnement	60628	2025/01002	DISMAT BRINGEL	F.matériels divers - 08.2025	01/09/2025	1 800,00
Fonctionnement	60623	2025/01003	ALMOULIN POULA	Repas pr réunion municipal de 01.09.2025	01/09/2025	105,00
Fonctionnement	615221	2025/01004	CEHRE FEU	Maintenance appareils sécurité incendie programme 2025	02/09/2025	8 158,05
Investissement	2313	2025/01005	GUGLIUCCI LO	Tx complémentaires façades mairie DID	02/09/2025	4 560,00
Fonctionnement	62323	2025/01006	MULHOUSE EXPO	F.tickets pr personnel pr Journées d'octobre	02/09/2025	750,00
Investissement	2188	2025/01007	BISSEY LIBRAIRIE	Matériel EP Besenval	02/09/2025	180,00
Investissement	2188	2025/01008	BISSEY LIBRAIRIE	Matériel EP Besenval	02/09/2025	105,00
Fonctionnement	6184	2025/01009	CNFPT	Formation dépotage PM THUM 13-14 février 2025	02/09/2025	300,00
Fonctionnement	615231	2025/01010	CHZE	Tx marquage Zone 20 rue du Vignoble Brunsell	02/09/2025	672,00
Investissement	2312	2025/01011	PHENYS FERRARI	Sable scalpage zone de convivialité rue de la Libération	03/09/2025	187,82
Fonctionnement	60628	2025/01012	SOPARTEX	Pièces pr stock atelier	03/09/2025	123,93
Fonctionnement	60628	2025/01013	WALLUSCH DISTRI	pièces débroussailluse	03/09/2025	276,88
Fonctionnement	61550	2025/01014	METALCOLOR	traitement + thermolaquage barrières	03/09/2025	919,20
Fonctionnement	60628	2025/01015	FOUSSIER	F. laves pr atelier	03/09/2025	351,35
Fonctionnement	60628	2025/01016	API Atelier pin	Sacs poubelle	03/09/2025	427,20
Fonctionnement	60628	2025/01018	TPA	Entier de train véhicule D9N19XS	03/09/2025	23,40
Fonctionnement	6218	2025/01019	Centre de Gest	Mise à disposition du personnel saisonnier 2025	04/09/2025	341,28
Fonctionnement	6227	2025/01020	ADVIN Avocats	Honoraires de consultation pr l'affaire commune RD / ASMA	05/09/2025	60 000,00
Fonctionnement	6232	2025/01021	CRAZY GOOD FIL	Animation marché de Noël 07/12/2025	05/09/2025	3 600,00
Fonctionnement	6232	2025/01022	TROUPE L'HERIAD	Animation marché de Noël 28.11.2025	05/09/2025	150,00
Fonctionnement	6156	2025/01023	LUMPI AN	Contrat de maintenance panneau lumineux à messages variables - Didenhelm - 20.08.2025 au 2	05/09/2025	1 070,00
Fonctionnement	6232	2025/01024	Impprimerie cent	Affiches fête des rues 21.09.2025	05/09/2025	3 362,30
Fonctionnement	6232	2025/01025	Impprimerie cent	Sticker bûche fête des rues 21.09.2025	05/09/2025	184,40
Fonctionnement	6238	2025/01026	Impprimerie cent	Trvx d'impression BD actu - 08.2025	05/09/2025	34,80
Fonctionnement	6232	2025/01027	Impprimerie cent	Panneaux + affiches SPATIAL ET MOI	05/09/2025	1 240,80
Investissement	2051	2025/01028	ATLANIS	Uéqpt nouveau site Internet Mairie	05/09/2025	220,80
Investissement	2051	2025/01029	BERGUELYVAULT	Rvmt certificat RL - E. Verdienne	05/09/2025	10 020,00
Investissement	2051	2025/01030	BERGUELYVAULT	Rvmt certificat RL - S. Zimmmermann	05/09/2025	564,00
Fonctionnement	60671	2025/01031	HISLER ALSACE	F.scolaires EPB	08/09/2025	564,00
Fonctionnement	60623	2025/01032	SUPER U BRUNSTA	Csu + café pr mairie	08/09/2025	240,45
Fonctionnement	61530	2025/01033	RPMV	Prempt circulateur chaudron - CTM	08/09/2025	150,00
Fonctionnement	60628	2025/01034	AMS	Lames	08/09/2025	2 211,30
Fonctionnement	615221	2025/01035	DWM Experts	Intervention fil de gâpes EM centre	08/09/2025	170,80
Fonctionnement	60631	2025/01036	SOPROLUX	F.produits d'entretien	08/09/2025	180,00
Fonctionnement	60628	2025/01037	TPA	Serrure de porte véhicule D9N19XS	08/09/2025	1 260,04
Investissement	2312	2025/01038	PTM SECURITE	Cylindre nouvelle porte dépôt Bringel	08/09/2025	81,97
Investissement	2188	2025/01039	GH INSTALL	Repos écoulements réfection fontaine croix du Bain	08/09/2025	212,00
Fonctionnement	60671	2025/01040	LE LIEBROH	Livres EP Prévert	08/09/2025	1 084,20
Fonctionnement	6232	2025/01041	L'ADN	Buffet vernissage expo SPATIAL ET MOI	08/09/2025	195,56
Investissement	2051	2025/01042	LUMPI AN	Abonnement logiciel Lumplay 2 panneaux lumineux à message variable 2025 / 2026	08/09/2025	326,28
Fonctionnement	611	2025/01043	LUMPI AN	Abonnement télétransmission 2 panneaux lumineux à message variable 2025 / 2026	09/09/2025	195,80
Fonctionnement	60628	2025/01044	KICUTOU	Disques élement	09/09/2025	480,00
Fonctionnement	60628	2025/01045	REVEL	Gâche électrique école de musique	09/09/2025	576,78
Fonctionnement	61356	2025/01046	WLOCCALSACE	Location sapinières pr fête des rues 21/09/2025	09/09/2025	84,12
Fonctionnement	61558	2025/01047	NONNO L'AFFUTEU	Atelage lames de taille liales	09/09/2025	1 219,80
Fonctionnement	60628	2025/01048	FUCHS H	Pièces pr tondeuse	09/09/2025	70,00
Fonctionnement	611	2025/01049	SAINES EURO CLE	Entretien locaux pré-ranpée EPB	10/09/2025	144,77
Fonctionnement	61351	2025/01050	ALCOIS	Location chariot télescopique fête des rues	10/09/2025	108,00
Fonctionnement	60628	2025/01051	SODITEC	Produits pr stock atelier	10/09/2025	1 634,88
Fonctionnement	60628	2025/01052	ANDREZ-BRAION /	Alarme incendie EM Castors	10/09/2025	650,22
Investissement	2188	2025/01053	CASAL SPORT	Matériel EP Besenval	10/09/2025	300,85
Fonctionnement	60631	2025/01054	PINOCHETTO	Repas pr réunion 08.09.2025	10/09/2025	510,14
Investissement	2312	2025/01055	APIOCHIN	Evacuation déchets filicte Industrielle G route de Hochstatt (Schleueger)	11/09/2025	121,00
Fonctionnement	6358	2025/01056	SACFM	Droits d'auteur pr fête des rues 21/09/2025	11/09/2025	9 810,46
Fonctionnement	60673	2025/01057	HISLER ALSACE	F.scolaires ENC	11/09/2025	200,00
Fonctionnement	6232	2025/01058	Impprimerie cent	Autocollants panneaux fête des rues	12/09/2025	1 598,53
Fonctionnement	61351	2025/01059	USIEL	Loc nacelle fête des rues	12/09/2025	172,80
Fonctionnement	6234	2025/01060	SAS MILLOS	Repas Elus	18/09/2025	893,60
						698,33

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compte	N° d'engl	Tiers	Libellé	Date	Montant
Investissement	2316	2025/01061	VIAUS	Mission HQ complémentaire - parafour rue 19ème Dragon	23/09/2025	5 000,00
Investissement	21351	2025/01062	WILHELM ETS	Installation ventilateurs - ESG	23/09/2025	856,00
Fonctionnement	615231	2025/01063	CHZE	Marquage sol rue Richmond - rue Bellevue BRUNSTATT	23/09/2025	1 116,00
Fonctionnement	615221	2025/01064	CLOS NUNINGER	Relevé fissures - ESG	23/09/2025	534,00
Investissement	2051	2025/01065	ROCH SERVICE	Renouvellement licence SAGA - éclairage public	23/09/2025	2 146,30
Fonctionnement	60628	2025/01066	HELL Grégory	F. sapins marché de Noël et décorations commune	23/09/2025	4 373,00
Fonctionnement	615221	2025/01067	GH INSTALL	Recherche fuite - local PM	23/09/2025	870,40
Fonctionnement	60628	2025/01068	ACNEGOCE	Pièces stock véhicules	23/09/2025	214,63
Fonctionnement	60628	2025/01069	TPA	Batterie GOUPILO G4 EN 776 KK	23/09/2025	83,74
Fonctionnement	60628	2025/01070	NUNNINGER	Electrovannes STHIL FS 460	23/09/2025	82,38
Fonctionnement	61551	2025/01071	GARAGE MAURICE	Révision KANGOO C1394 BT	23/09/2025	662,08
Fonctionnement	60628	2025/01072	TPA	Batterie Goupil EY022CW	23/09/2025	83,74
Fonctionnement	61551	2025/01073	GEINER GARAGE	Réglages parallélisme JUMPER DN 919 XS	23/09/2025	86,40
Fonctionnement	60623	2025/01074	SUPER U BRUNSTA	F. eau + café pr CTH	23/09/2025	211,45
Fonctionnement	60628	2025/01075	FUCHS H	Pièces mécaniques	23/09/2025	97,22
Investissement	2152	2025/01076	INOTECHNA	signalisation verticale (rues des Ecluses, Vignobles)	23/09/2025	935,40
Fonctionnement	61558	2025/01077	AIR LIQUIDE	Location de bouteilles sur 3 ans - Club house Didenheim	24/09/2025	388,50
Fonctionnement	61624	2025/01078	ELAGAGE ET PAYS	Tx de sécurisation - Grèdes - zone de laisirs DIDENHEIM	25/09/2025	2 256,00
Fonctionnement	61624	2025/01079	ELAGAGE ET PAYS	Tx de sécurisation - saule - site de Jeux des capucins	25/09/2025	1 176,00
Fonctionnement	60628	2025/01080	TRENCH DECAMPS	Visserie pr stock	25/09/2025	166,81
Investissement	21351	2025/01081	RIANCOLOR	Peinture bureau RH	25/09/2025	448,11
Fonctionnement	62323	2025/01082	GAHECA	Cadeaux pr mariages	26/09/2025	217,00
Fonctionnement	62323	2025/01083	WICKY SCA	Cadeaux pr mariages (confitures)	26/09/2025	58,98
Fonctionnement	62323	2025/01084	RUCHER ECOLE BR	Cadeaux pr mariages (miel)	26/09/2025	60,00
Fonctionnement	60623	2025/01085	SUPER U BRUNSTA	Eau + café + liquide vaisselle pr mairie	26/09/2025	78,35
Fonctionnement	60623	2025/01086	L'ADN DES SAVEU	Pâtis pr réunion 23.09.2025	23/09/2025	22,75
Investissement	2105	2025/01087	Caisse d'épa-SS	Téléphone EM Centre + EM Castors	30/09/2025	171,98
Fonctionnement	6188	2025/01088	Imprimerie cent	Panneaux + affiches "Soirée alsacienne"	30/09/2025	220,80
Fonctionnement	6236	2025/01089	Imprimerie cent	Panneau info grèdes	30/09/2025	130,80
Fonctionnement	6156	2025/01090	SCHNITZ ER	Contrat d'entretien annuel - ascenseur Mahle - 2025	30/09/2025	500,00
Fonctionnement	6232	2025/01091	JAUTAUD Jonathan	Animation marché de Noël 2025	30/09/2025	600,00
Fonctionnement	6232	2025/01092	FINANCE Audite	Animation marché de Noël 2025	30/09/2025	150,00
Fonctionnement	6232	2025/01093	OKUH LAND	Sono marché de Noël 2025	30/09/2025	300,00
Fonctionnement	6232	2025/01094	JOS	Publicité marché de Noël 2025	30/09/2025	1 208,00
Fonctionnement	6232	2025/01095	L'ART SCENE PRO	Animation fête d'automne	30/09/2025	300,00
Fonctionnement	6232	2025/01096	BIRA médias Als	Publicité marché de Noël 2025	30/09/2025	620,80
Fonctionnement	60628	2025/01097	SCHMERBER	Recharge gaz pr atelier soudure	01/10/2025	227,89
Fonctionnement	60628	2025/01098	Fematures MATZ	Cylindre serrure EM Castors	01/10/2025	57,00
Fonctionnement	60528	2025/01099	LE POINT VERT	Terrau + tuteurs plantes mahle	01/10/2025	64,82
Fonctionnement	615221	2025/01100	RPHV	Remplissage chaudière 2 rue du château	01/10/2025	430,00
Fonctionnement	615221	2025/01101	CLOS NUNINGER	Positionnement + suivi fissures/murs EP Besenval	01/10/2025	1 470,00
Fonctionnement	60628	2025/01102	BEINER	Fournitures pr ateliers	01/10/2025	475,33
Fonctionnement	60628	2025/01103	FUCHS H	Pièces pr tondeuse ISEKI SF 450	01/10/2025	388,04
Fonctionnement	60628	2025/01104	REXEL	Consommable service électrique	01/10/2025	380,93
Investissement	21351	2025/01105	REXEL	Luminaires bureau mairie	01/10/2025	463,80
Fonctionnement	6054	2025/01106	MANUPAPERPRIER	Papier en tête	01/10/2025	511,20
Investissement	2188	2025/01107	HISLER ALSACE	Matériel EP Elrène	02/10/2025	729,30
Fonctionnement	60576	2025/01108	HISLER ALSACE	F. scolaires EPS Elrène	02/10/2025	111,54
Fonctionnement	60628	2025/01109	Baton de la the	F. bûche pr bûche 10.2025	02/10/2025	1 000,00
Investissement	21031	2025/01110	TELMATINDUSTRIE	Vidéoprojecteur EP Prévert	02/10/2025	1 761,00
Investissement	21031	2025/01111	TELMATINDUSTRIE	Vidéoprojecteur EP Besenval	02/10/2025	1 761,00
Investissement	21031	2025/01112	TELMATINDUSTRIE	Ordinateur EP Besenval	02/10/2025	905,69
Investissement	21351	2025/01113	DARTY AL SA	Cuisinière Cuisine pédagogique 3er étage EP Prévert	02/10/2025	309,09
Fonctionnement	60571	2025/01114	DCM	F. scolaires EPP	02/10/2025	45,00
Fonctionnement	6232	2025/01115	JULE 72 INSTR	Concert marché de Noël 2025	02/10/2025	500,00
Fonctionnement	615221	2025/01116	RPHV	Remplissage chaudière chaudière mahle	02/10/2025	1 474,60
Fonctionnement	615221	2025/01117	RPHV	Remplissage chaudière - atelier DID	02/10/2025	497,42
Fonctionnement	615221	2025/01118	RPHV	Remplissage chaudière + électrovane chaudière EM Centre	02/10/2025	1 818,80
Fonctionnement	60623	2025/01119	SUPER U BRUNSTA	Charcuterie, salade, pain ... pr soirée alsacienne	02/10/2025	75,00
Investissement	2185	2025/01120	QUONEX ALSATEL	3 téléphones fixes mahle	02/10/2025	1 127,84
Fonctionnement	60628	2025/01121	ASTURIENNE	Matériel pr réflexion toiture cabane 3 rue de Mulhouse	02/10/2025	608,62
Fonctionnement	61051	2025/01122	GARAGE MAURICE	Réglage train avant MASTER 7041YD08	02/10/2025	121,50
Fonctionnement	60628	2025/01123	ADFLKOPP	Pièces pr préparation MIO LUM C2705ME	03/10/2025	594,11
Fonctionnement	60628	2025/01124	FUCHS H	Pièces mécaniques pr souffleurs	06/10/2025	180,25
Fonctionnement	6234	2025/01125	RINOCCHETTO	Repas avec asso FC Brunstatt 04/10/2025	06/10/2025	146,00
Fonctionnement	60623	2025/01126	RINOCCHETTO	Repas pr réunion municipalité 07.10.2025	06/10/2025	100,00
Fonctionnement	60623	2025/01127	L'ADN DES SAVEU	Repas pr réunion municipalité du 07.10.2025	06/10/2025	27,50
Fonctionnement	60628	2025/01128	CAIRA	Démarrateur PLACON FHS90SV	07/10/2025	733,20
Fonctionnement	61551	2025/01129	CAIRA	Diagnostic échappement midlum C2705ME	07/10/2025	130,27
Fonctionnement	60628	2025/01130	WALLER DISTRI	Pièces débroussailluse FS 460	07/10/2025	82,68
Fonctionnement	61524	2025/01131	ARBOCONSUL	Diagnostic arbres écoles	07/10/2025	600,00
Fonctionnement	615228	2025/01132	JOS TOITURE	Réparation toiture suite chute tuiles église St Georges	07/10/2025	863,50
Fonctionnement	616228	2025/01133	JOS TOITURE	Réparation toiture suite chute tuiles maison paroissiale DIDENHEIM	07/10/2025	486,00
Fonctionnement	616228	2025/01134	JOS TOITURE	Réparation toiture suite chute tuiles chapelle croix du Buin	07/10/2025	776,60
Investissement	2152	2025/01135	INOTECHNA	Kits fourreau barrières type Usborne	07/10/2025	1 226,16
Fonctionnement	60528	2025/01136	BANISIT COMUTH	Cheminée eau pénétration DTD à refaire	07/10/2025	633,80
Investissement	21539	2025/01137	QUONEX ALSATEL	Routeurs sans fil salle du Conseil	07/10/2025	1 008,00
Investissement	21539	2025/01138	MANSON COLLINET	Casques JSP	07/10/2025	3 090,06
Investissement	21539	2025/01139	MANSON COLLINET	Tenues pompier	07/10/2025	617,52
Fonctionnement	6236	2025/01140	CFG - Centre Fr	Contrat d'autorisation copies internes professionnelles d'oeuvres protégées 2025	07/10/2025	1 008,00
Fonctionnement	60628	2025/01141	IBSEY LIBRAIRIE	Fiures EP Elrène	07/10/2025	432,85
Investissement	2312	2025/01142	PARCS ET JARDIN	Décautage enrobés + apport concassé AJ Capucins	07/10/2025	4 274,40
Fonctionnement	616231	2025/01143	CHZE	Txn marquage arêt de bus SCHULTZ 213 av d'Albérch	07/10/2025	660,00
Fonctionnement	60628	2025/01144	FIN SECURITE	Cyls bâtiment haute garde CTH - A refaire	07/10/2025	218,00
Fonctionnement	60628	2025/01145	CAIRA	Embrayage complet pr potier B7733	07/10/2025	1 279,91

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE

Section	Compte	N° d'engl	Tiers	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	60628	2025/01148	PTM SECURITE	Ferme porte ESG salle de musique	07/10/2025	183,92
Fonctionnement	60628	2025/01147	PTM SECURITE	Cylindre portail SMS FOOT	07/10/2025	212,00
Investissement	2102	2025/01148	INOTECNA	Panneau M8x2 saut cycles	08/10/2025	158,40
Fonctionnement	60631	2025/01148	SOPROLUX	F. produits d'entretien	08/10/2025	535,06
Fonctionnement	60626	2025/01150	ANDREZ-BRAJON /	pièces pr stock	08/10/2025	179,28
Fonctionnement	60628	2025/01151	REDEL	Cartouche Dymo pr pompoms	08/10/2025	43,25
Fonctionnement	60628	2025/01152	ANDREZ-BRAJON /	pièces pr pompoms	08/10/2025	135,12
Fonctionnement	61551	2025/01153	ADOLKOPP	réparation MIDUM CZ705MF	08/10/2025	3 046,68
Fonctionnement	615221	2025/01154	KFNKOR YOUNG	Réparation goulotte EP Baserwal	08/10/2025	1 440,00
Investissement	23158	2025/01155	VHM CANALRADIO	EP loissement les Rives de l'Il	08/10/2025	240,00
Investissement	23158	2025/01156	ANDREZ-BRAJON /	EP loissement les Rives de l'Il	08/10/2025	1 520,28
Investissement	23158	2025/01157	REXEL	EP loissement les Rives de l'Il	08/10/2025	185,81
Fonctionnement	62323	2025/01158	GAUGLER PATRICE	Prêt/mis maitrie	08/10/2025	8,85
Fonctionnement	60623	2025/01159	SUPER U BRUNSTA	F. repas pr Interventions - soirée alsacienne 10.10.2025	08/10/2025	70,00
Fonctionnement	62322	2025/01160	LUDIC	F. livres pr Noël pr école EM Centre Brunstatt	08/10/2025	1 436,84
Fonctionnement	62322	2025/01161	LUDIC	F. livres pr Noël pr école EM Centre Brunstatt	08/10/2025	271,00
Fonctionnement	62322	2025/01162	LUDIC	F. livres pr Noël pr école EP Baserwal	08/10/2025	1 229,73
Fonctionnement	62322	2025/01163	LUDIC	F. livres pr Noël pr école EP Préval	08/10/2025	1 640,08
Fonctionnement	62322	2025/01164	LUDIC	F. livres pr Noël pr école EP Strébe	08/10/2025	1 201,84
Fonctionnement	60628	2025/01165	TFA	Batterie MERLO	10/10/2025	173,08
Fonctionnement	61551	2025/01166	GARAGE MAURICE	Révision KANGOO D2B47FC	10/10/2025	268,58
Fonctionnement	60628	2025/01167	FOUSSIER	Vente porte salle musique ESG	10/10/2025	250,18
Investissement	2158	2025/01168	AKTP	Créa circuit fermé fontaine St Georges	10/10/2025	7 800,00
Investissement	2188	2025/01169	HISLER ALSACE	4 lits EM Centre	10/10/2025	1 566,00
Fonctionnement	6238	2025/01170	BACEM	Droits d'auteur pr marché d'automne 15/10/2025	10/10/2025	180,00
Fonctionnement	60623	2025/01171	STEDE GYM 801	Consommations Interventions pr fête des rues 21.09.25	10/10/2025	224,50
Fonctionnement	6277	2025/01172	ADVEN Avocats	Honoraires de consultation pr l'affaire commune BD / préemption rue du Château	10/10/2025	1 000,00
Fonctionnement	6276	2025/01173	Centre de Gestl	Mise à disposition archiviste inf-juin 2025	10/10/2025	3 300,00
Fonctionnement	6286	2025/01174	ATLANIIS	Abonnement Domaine et hébergement internet - 05/09/2025 au 04/09/2026	10/10/2025	540,00
Investissement	2051	2025/01175	ATLANIIS	Abonnement anti-virus du 05/09/2025 au 04/09/2026	10/10/2025	1 677,50
Fonctionnement	6232	2025/01177	AMICAL PERSONNE	Consommations Fêtes des rues 21-09-25	10/10/2025	1 143,00
Fonctionnement	6232	2025/01178	LACQUIDÉSAULIS	Consommations pr inauguration Street art 10-08-25	10/10/2025	257,50
Fonctionnement	60628	2025/01179	BIG NAT BINGOL	F. matériels divers - 10.2025	13/10/2025	1 500,00
Investissement	2111	2025/01180	CHAUMIN BASCH	Frais pr acquisition parcelle - rue Dambeg	13/10/2025	236,84
Investissement	2111	2025/01181	CHAUMIN BASCH	Acquisition parcelle rue Dambeg S 13 N° 301/125 KAUL	13/10/2025	1 575,00
Fonctionnement	61351	2025/01182	DISTEL	Loc nacelle pr instal éclairage de Noël	14/10/2025	756,00
Investissement	21382	2025/01183	XILIPAN	Panneaux de bois amovibles local St Vincent de Paul	14/10/2025	1 076,05
Investissement	2412	2025/01184	PREMY'S FERRARI	RTB zone de confortabilité rue de la Libération	14/10/2025	694,08
Fonctionnement	615221	2025/01185	HPHV	Intervention s/chaudière EP Baserwal	14/10/2025	300,60
Fonctionnement	615221	2025/01186	HOFF PH	Intervention s/chaudière EM Castors	14/10/2025	2 060,33
Fonctionnement	61351	2025/01187	ALTONS	Location manuscopie suite panne merlo	14/10/2025	2 189,78
Fonctionnement	60628	2025/01188	BLANCOLO	Peinture pr tracage rouler	14/10/2025	1 297,02
Fonctionnement	6236	2025/01189	Imprimerie cent	Trux d'impression BD actu - 11.2025	14/10/2025	1 240,80
Fonctionnement	6232	2025/01190	Imprimerie cent	Panneaux + affiches marché de Noël	14/10/2025	431,76
Fonctionnement	6232	2025/01191	Imprimerie cent	stickers bache marché de Noël	14/10/2025	34,80
Fonctionnement	6236	2025/01192	Imprimerie cent	Affiches SERD	14/10/2025	148,80
Fonctionnement	6232	2025/01193	SIE DE GYM 801	consommations bal tricolore 13 juillet	14/10/2025	645,50
Fonctionnement	6232	2025/01194	SIE DE GYM 801	consommations fête des rues	14/10/2025	224,50
Fonctionnement	6232	2025/01195	HANDBALL	consommations fête des rues	14/10/2025	48,00
Fonctionnement	6232	2025/01196	Imprimerie cent	Panneaux + affiches SPATIAL ET NOËL	14/10/2025	220,80
Fonctionnement	60671	2025/01197	HISLER ALSACE	F. scolaires EM Centre	14/10/2025	451,74
Fonctionnement	60623	2025/01198	TRAITEUR J CUIS	Buffet GTM pr fête des rues 21.09.25	14/10/2025	700,00
Fonctionnement	6234	2025/01199	Orlando Dévelop	Buffet muni du 10/09/2025	14/10/2025	1 500,00
Fonctionnement	6232	2025/01200	FCBRUNSTATT	consommations fête des rues	14/10/2025	133,00
Fonctionnement	61551	2025/01201	MATI ONI	Réparation kangoo D2-B67-FC sinistre	15/10/2025	3 647,36
Investissement	2312	2025/01202	BUSSONINTERNAT	Marché AJ Capucins	15/10/2025	98 000,00
Investissement	2315	2025/01203	CARDONHAX	Conception / réalisation SS CARDONHAX Pumptrack rue de la Libération - Marché du 20.11.2024	15/10/2025	1 680,00
Investissement	2315	2025/01204	ARKEOIA	Conception / réalisation d'un Pumptrack rue de la Libération - Marché du 20.11.2024	15/10/2025	28 436,65
Fonctionnement	60671	2025/01205	HISLER ALSACE	F. scolaires EPB	16/10/2025	587,61
Fonctionnement	60671	2025/01206	LIRE DENAIN	F. scolaires EPB + EPP	16/10/2025	587,61
Fonctionnement	60628	2025/01207	LEROY MERL	Grilles de ventilation ESG	16/10/2025	71,82
Fonctionnement	6183	2025/01208	LOOS	Copie plans pr ST	16/10/2025	61,44
Investissement	2188	2025/01209	HISLER ALSACE	Matériel EM Castors	16/10/2025	868,30
Fonctionnement	60676	2025/01210	HISLER ALSACE	F. scolaires EM Castors	16/10/2025	441,05
Investissement	2188	2025/01211	LUDIC	Livres pr école EP Strébe	16/10/2025	971,13
Fonctionnement	60623	2025/01212	SUPER U BRUNSTA	Crémant pr élus	16/10/2025	13,54
Fonctionnement	615221	2025/01213	CHZE	Marquage place PMR rue des Ecluses Brunstatt	16/10/2025	278,00
Investissement	2158	2025/01214	CASAL SPORT	Tracéuse de terrain à rouleur	16/10/2025	594,00
Fonctionnement	6064	2025/01215	HISLER ALSACE	F. scolaires EM Centre	16/10/2025	1 379,48
Investissement	21846	2025/01216	HISLER ALSACE	Matériel de bureau mairie	16/10/2025	868,03
Fonctionnement	6232	2025/01217	WV FLEURISTE	Garbes pr célébration 11.11.2025	16/10/2025	460,00
Fonctionnement	615221	2025/01218	CHZE	Tx marquage porte siffre continue route de domach DUDENHEIM	17/10/2025	360,00
Fonctionnement	6094	2025/01219	SEGE DIRECT	Toner + cables imprimantes	17/10/2025	1 287,62
Fonctionnement	61551	2025/01220	ALODIS	réparation MERLO	17/10/2025	2 026,78
Investissement	21578	2025/01221	NOUELYA	bornes locxvelrie	17/10/2025	21 078,28
Fonctionnement	60623	2025/01222	RISCHER GUNSTO	Complément Charcuterie, salade, pain, ... pr soirée alsacienne	20/10/2025	54,47
Fonctionnement	62878	2025/01223	CC BRUNSTATT	Participation aux frais du HASED - 2025	20/10/2025	154,17
Fonctionnement	6358	2025/01224	SPRE	Droits d'auteur pr soirée fête d'automne	20/10/2025	58,81
Fonctionnement	6232	2025/01225	Imprimerie cent	Invitation Noël (version numérique)	21/10/2025	84,00
Fonctionnement	6234	2025/01226	PINOCHETTO	Repas avec médecins locaux	21/10/2025	120,00
Fonctionnement	62323	2025/01227	FONTAINE-MARTIN	Boutiques pr association (manifestations)	21/10/2025	180,00
Fonctionnement	62323	2025/01228	Territoire et Pro	Vins pr cadeaux associations (manifestations)	21/10/2025	151,20
Fonctionnement	62323	2025/01229	Territoire et Pro	Vins pr cadeaux associations (manifestations)	21/10/2025	118,80
Fonctionnement	62323	2025/01230	Territoire et Pro	Vins pr cadeaux associations élus	21/10/2025	298,70
Investissement	21568	2025/01231	ARMURERIE PONTI	Cartouches pr police municipale	21/10/2025	72,00

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compta	N° d'engt	Tiers	Détail	Date	Montant
Fonctionnement	6232	2025/01232	Imprimerie cent	Panneaux + affiches concert "choeurs de garçons" marché de Noël	21/10/2025	100,00
Fonctionnement	6232	2025/01233	Imprimerie cent	Flyers marché de Noël	21/10/2025	266,80
Fonctionnement	60622	2025/01234	BOLLORE ENERGIE	GNR pr véhicules ateliers	21/10/2025	2 500,00
Fonctionnement	7195L	2025/01235	SANISIT-COMUTH	Chaudière eau cuisine EM centre	21/10/2025	1 817,80
Investissement	60623	2025/01236	ANDREZ-BRAION J	Chargeur batterie caméra thermique pompes	21/10/2025	274,02
Fonctionnement	60623	2025/01237	SUPER U BRUNSA	F. eau + café pr CDM	21/10/2025	248,22
Fonctionnement	60623	2025/01238	PIH SECURITE	Servura logt 3 rue des Carrières	21/10/2025	1 764,00
Fonctionnement	6184	2025/01239	WANTZ	3 CACES A	21/10/2025	1 200,00
Fonctionnement	615221	2025/01240	VEGETOIT	Contrat entretien toiture végétalisée EMC Brunstalt	21/10/2025	750,00
Fonctionnement	615221	2025/01241	CLUG NUNINGER	Relièrs topo angle rue Faisans - Bellevue Didenheim	22/10/2025	251,50
Fonctionnement	6232	2025/01242	L'AMON DES SAEU	Bullet commémoration 11 novembre fanfare + pompiers	22/10/2025	500,50
Fonctionnement	6232	2025/01243	L'AMON DES SAEU	Bullet commémoration 11 novembre officiels	22/10/2025	606,60
Fonctionnement	615221	2025/01244	SCHLOENBERGER	Réparation toiture EM Centre suite à fuite	22/10/2025	228,36
Fonctionnement	615228	2025/01245	ALSACE RENOV	Réparation volet logt 2 rue Château Zéme étage	22/10/2025	566,40
Fonctionnement	615228	2025/01246	HYIN ENERGIE	Entretien annuel clim crèche les petits fous	22/10/2025	377,56
Fonctionnement	615221	2025/01247	ALSACE RENOV	Réparation volet EP Prévert	22/10/2025	266,92
Fonctionnement	615228	2025/01248	RPHV	Dépannage chaudière 2 r château	22/10/2025	33,00
Fonctionnement	615228	2025/01249	RPHV	Dépannage chaudière 2 r château	22/10/2025	500,00
Investissement	2111	2025/01250	DE CIAN Sabine	Acquisition parcelle - Lledud HERLE à M. WOJDA Patrick	22/10/2025	146,04
Investissement	2111	2025/01251	DE CIAN Sabine	Frais Acquisition parcelle - Lledud HERLE à M. WOJDA Patrick	23/10/2025	1 704,00
Fonctionnement	615231	2025/01252	CHZE	Marquage sol trottoir piétons rue des Pyramides/ rue Dornach Didenheim	23/10/2025	1 191,65
Investissement	2152	2025/01253	INOTECHINA	Panneau de police	23/10/2025	399,07
Investissement	2152	2025/01254	INOTECHINA	Panneau de police rue de l'Eglise	23/10/2025	434,36
Fonctionnement	60628	2025/01255	BODITEG	Bombes de peinture	23/10/2025	2 627,20
Fonctionnement	60620	2025/01256	GOUPIL INDUSTRIE	Réparation GOUPIL EY-022-CW	23/10/2025	110,00
Fonctionnement	60620	2025/01257	FUCHS H	Pneus pr tronçonneuse HVA	23/10/2025	4 710,00
Investissement	2106	2025/01258	MYA FAUX	F&P poteaux lucarne rues St Gall Montagne et Ill à Didenheim	23/10/2025	235,68
Fonctionnement	60635	2025/01259	NK DIFFUSION	Equip sécurité Brandie Sophie	23/10/2025	63,95
Fonctionnement	60620	2025/01260	GARAGE MAURICE	Poignée porte conducteur KANGOO D20 47FC	23/10/2025	1 210,48
Investissement	2181	2025/01261	COMAFRANC	Eclairage marché de Noël	24/10/2025	1 320,00
Fonctionnement	61524	2025/01262	KLINGHANS F&E	Contrat de services forestiers - forêt Dtd - 2025	24/10/2025	234,00
Fonctionnement	60628	2025/01263	Femtores MATZ	Cylindre serrure EP Sirène	24/10/2025	293,67
Investissement	2315	2025/01264	VHM CANALISATO	Rehausse + regard + massif EP l'ouissement les Rives de l'Il	24/10/2025	183,60
Investissement	2156	2025/01265	CASAL SPORT	Adaptateurs Fourreaux de volley SMS	27/10/2025	360,00
Fonctionnement	615241	2025/01266	CHZE	Tr marquage porte aligne continue rue Laennec à Brunstalt	27/10/2025	378,08
Fonctionnement	60628	2025/01267	BERNER	Fournitures pr ateliers	27/10/2025	422,04
Investissement	2158	2025/01268	TECHNIQUAGE	Equip Tracuse de terrain à rouleur	27/10/2025	576,24
Fonctionnement	60616	2025/01269	NK DIFFUSION	Equip sécurité Brandie Stéphanie	27/10/2025	200,58
Fonctionnement	60628	2025/01270	BLANCHOL	Peinture pr barrières	27/10/2025	160,00
Fonctionnement	60623	2025/01271	SUPER U BRUNSA	Eau pr malrie	28/10/2025	378,20
Investissement	2121	2025/01272	GROSSINGER PEPIN	Arbre bois des naissances Didenheim	28/10/2025	394,00
Fonctionnement	61535	2025/01273	AMS	Montage lames de taille balais	28/10/2025	41,45
Fonctionnement	60628	2025/01274	SANISIT-COMUTH	Chasse d'eau WC EM centre	28/10/2025	612,00
Fonctionnement	61524	2025/01275	FLAGAGE ET PAYS	Tx de sécurisation - 1 arbre mal école et mal	28/10/2025	41 889,50
Fonctionnement	61524	2025/01276	SOLEA	Participation financière 50% abonnement Solea Jeunes - 18 ans	28/10/2025	372,00
Fonctionnement	60632	2025/01277	TELMATINDUSTRIE	Démontage VPI ENI	28/10/2025	23,04
Investissement	2051	2025/01278	TELMATINDUSTRIE	Renouvellement licence Shadow protect pr pc portable Mr Vonzu	29/10/2025	154,00
Fonctionnement	61522	2025/01279	DUBONRON	Bonbons prime en place CHE du 07 11 2025	29/10/2025	250,00
Fonctionnement	61522	2025/01280	L'AMON	Mauvaises et bières pr mise en place CHE du 07 11 2025	29/10/2025	46,80
Fonctionnement	61522	2025/01281	AU MOULIN POULA	Réception rencontre délégués parents d'élèves, CM, enseignants ATSEM	30/10/2025	222,66
Fonctionnement	61521	2025/01282	ALICIOUS	Réparation MERLO	30/10/2025	10 850,00
Investissement	2315	2025/01283	STUCKALINGENI	SS traitant STRUCKAL Const passerelle piétons cycles Dtd - Marché du 05.02.2025 - lot 1 Fends	30/10/2025	8,58
Fonctionnement	60628	2025/01284	L'ARFO	Roulements pr tondeuse	30/10/2025	740,16
Fonctionnement	60628	2025/01285	SOPARTEX	Flures pr débroussaillères	30/10/2025	236,40
Fonctionnement	60631	2025/01286	PAREDES DISTRIB	Flures d'entretien bat communaux	30/10/2025	570,22
Fonctionnement	60628	2025/01287	TPA	Essieu arrière + amortisseurs pr peugeot 7689YQ68	30/10/2025	160,00
Fonctionnement	61521	2025/01288	HIEHLE NUISIBLE	Enlèvement nid de frelon domaine public	30/10/2025	821,22
Investissement	21351	2025/01289	XUPAN	Garage à vélo EP Bessival	30/10/2025	143,00
Fonctionnement	60628	2025/01290	BATIFER	Quincaillerie annexe local annexe St Odile	30/10/2025	93,50
Fonctionnement	60628	2025/01291	SCHLEIBER	Boite aux lettres EM Castors	30/10/2025	1 167,30
Fonctionnement	61528	2025/01292	ACM INFO SA	Registrement ACM suite sinistre du 01/12/2024 Eglise St Georges	30/10/2025	509,00
Fonctionnement	61528	2025/01293	GROUPE PAMA GA	Franchise GROUPE PAMA suite sinistre du 24/08/2025 véhicule MERCEDES	31/10/2025	468,80
Fonctionnement	61528	2025/01294	RPHV	Intervention chaudière Péti Didenheim rue Bellevue - à refacturer	03/11/2025	50,00
Fonctionnement	61523	2025/01295	SUPER U BRUNSA	Jus de pomme	04/11/2025	1 500,00
Fonctionnement	60628	2025/01296	BIG HAT BRUNSEL	F. matériels divers - 11.2025	04/11/2025	1 000,00
Fonctionnement	60628	2025/01297	Béton de la Thu	F. l'outon pr l'ux 11.2025	04/11/2025	913,89
Fonctionnement	6064	2025/01298	LACOSTE - Dsoly	Ramettes de papier pr malrie	04/11/2025	400,00
Investissement	2051	2025/01299	QUONEX ALSATEL	Mise à jour commutateur téléphonique (PABX) - 2025	04/11/2025	170,00
Fonctionnement	6232	2025/01300	NIB'S BUND	Animation marché de Noël 2025	06/11/2025	150,00
Fonctionnement	6232	2025/01301	SCHLENGER OCEA	Animation marché de Noël 2025	06/11/2025	140,40
Fonctionnement	60628	2025/01302	FLAUSIR DETA	Serviettes et nappes en papier pr réceptions	06/11/2025	1 471,00
Investissement	2168	2025/01303	CASAL SPORT	Matériel EP Bessival + Prévert	06/11/2025	325,48
Investissement	2168	2025/01304	MANUTAN COLLEC	Régulateur EP Bessival	06/11/2025	208,49
Investissement	2168	2025/01305	MARTIN MED	Matériel EP Sirène	06/11/2025	555,08
Fonctionnement	60626	2025/01306	HISLER ALSACE	F. sanitaires EP Sirène	06/11/2025	332,20
Investissement	2168	2025/01307	ASCO GELDA	Matériel EP Sirène	06/11/2025	677,20
Investissement	2168	2025/01308	LUDIG	Matériel EP Sirène	06/11/2025	2 692,12
Investissement	2312	2025/01309	PRINYS FEHIANI	RTB zone de convivialité rue de la Libération	06/11/2025	445,63
Fonctionnement	60628	2025/01310	FOUSSIER	Flures pr atelier	06/11/2025	250,80
Fonctionnement	60628	2025/01311	SCHMEIDER	Recharge gaz pr atelier soudure	06/11/2025	457,38
Fonctionnement	615221	2025/01312	ALSACE RENOV	Réparation volet roulant salle 6 EP Bessival	06/11/2025	260,78
Fonctionnement	60628	2025/01313	TPA	Roulements peugeot 7689YQ68	06/11/2025	103,70
Fonctionnement	6188	2025/01314	DEPANNAGE	Mise en conformité véhicule Honda Forza rue de l'Il	08/11/2025	10 196,26
Investissement	2312	2025/01315	LARRE INGENIER	MOE Déconstruction friche LARRE marché 202508-01	08/11/2025	20 938,56
Investissement	2312	2025/01316	ENVIREAU SOL	MOE Déconstruction friche ENVIREAU SOL marché 202508-01	08/11/2025	20 938,56

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT3-DE



Section	Compte	N° d'engl	Items	Libellé	Date	Montant
Fonctionnement	61551	2025/01317	GARAGE MAURICE	Ravitail batterie ZOÉ FN 801 WK	08/11/2025	211,50
Fonctionnement	6236	2025/01318	Imprimerie cent	Panneaux tsi circulation routière	08/11/2025	183,20
Fonctionnement	6234	2025/01319	L'ADN DES SAGEU	maulcettes pr réception nouveaux arrivants 26/11	06/11/2025	195,00
Fonctionnement	6234	2025/01320	L'ADN DES SAGEU	Cakes pr réception plantation arbres de naissance 22/11	06/11/2025	96,00
Fonctionnement	62323	2025/01321	GAUCHER PAISSE	Chocolats pr association (maillages/lettres)	06/11/2025	34,74
Investissement	21638	2025/01322	ATLANTIS	7 postes info Mairie / GTH - passage windows 11	10/11/2025	9901,68
Fonctionnement	60673	2025/01323	HISLER ALSACE	F.scolaires ENC	12/11/2025	540,05
Fonctionnement	60623	2025/01324	PINOCCHIETTO	Repas pr réunion municipalité 12.11.2025	12/11/2025	89,00
Fonctionnement	60623	2025/01325	L'ADN DES SAGEU	Desserts muni du 12/11/2025	12/11/2025	42,00
Fonctionnement	60671	2025/01326	BISEY LIBRAIRIE	Fleurs EP Besenval	12/11/2025	604,20
Fonctionnement	6234	2025/01327	HV FLEURISTE	Fleurs pr réception nouveaux arrivants	12/11/2025	80,00
Fonctionnement	6232	2025/01328	FONTAINE MARTIN	Décorations marché de Noël 2025	12/11/2025	3500,00
Fonctionnement	6234	2025/01329	PINOCCHIETTO	repas Mairie de Brumbach 06/11/2025	12/11/2025	98,00
Fonctionnement	60628	2025/01330	SANSTI-COMUTH	Chasse d'eau WC ESG	12/11/2025	61,68
Fonctionnement	60628	2025/01331	PIN SECURITE	Mise aux normes serrures EM CASTORS, EP SIRENE, ARCHERS	12/11/2025	475,84
Investissement	2312	2025/01332	METAL COLOIR	Galvanisation clôture AI Capucins	12/11/2025	288,00
Fonctionnement	615221	2025/01333	ALSACE RENOV	Réparation volet roulant ESG	12/11/2025	767,76
Fonctionnement	60628	2025/01334	ANDREZ-BRAIDN /	Ampoules LEDs Mairie	12/11/2025	159,84
Investissement	21151	2025/01335	ASTURIENNE	Tôles toit Garage à vélo EP Besenval	12/11/2025	350,42
Investissement	2156	2025/01336	REXEL	Mallée + pince à sentir	12/11/2025	604,51
Fonctionnement	6184	2025/01337	LEXOM	Formation habilitation véhicules électriques	12/11/2025	1104,00
Fonctionnement	60628	2025/01338	SANSTI-COMUTH	Joint chasse d'eau WC SWS	12/11/2025	14,88
Fonctionnement	615228	2025/01339	SPHV	Intervention s'chaudière logt 2 rue du Château	12/11/2025	41,25
Investissement	21534	2025/01340	ENEDIS	Participation financière pr extension réseau ERDF 43 rue Bellevue - Brunstatt	12/11/2025	6546,98
Investissement	21568	2025/01341	HAISON COLLINET	Tenues pompiers	12/11/2025	307,13
Fonctionnement	61558	2025/01342	CONSUEL	Passage consuel 2 entrées (rte et manlf)	12/11/2025	152,74
Fonctionnement	60628	2025/01343	COHAFRANC	Pièces pr réparation perforateur Bosch	12/11/2025	78,46
Fonctionnement	60628	2025/01344	BANNER	Batteries véhicules	13/11/2025	548,40
Fonctionnement	60628	2025/01345	SCHNEIDER	Fers plats pr métallerie	13/11/2025	290,09
Fonctionnement	61558	2025/01346	SOPRDLUX	Réparation auto-laveuse Willems	13/11/2025	270,43
Fonctionnement	61551	2025/01347	CATRA	Mag Midlum AII 700 PZ + ack délaux	13/11/2025	206,47
Fonctionnement	60628	2025/01348	WALLISER DISTRI	pièces tondeuse Stihl RM 660T et débroussailluse	13/11/2025	320,07
Fonctionnement	60628	2025/01349	AC NEGOCÉ	Pneus véhicule kangoo C1394BT	14/11/2025	124,75
Fonctionnement	60628	2025/01350	AC NEGOCÉ	Pneus véhicule Partner 7009/9Q88	14/11/2025	124,75
Fonctionnement	60628	2025/01351	AC NEGOCÉ	Pneus véhicule kangoo CK500K3	14/11/2025	274,85
Fonctionnement	60628	2025/01352	AC NEGOCÉ	Pneus véhicule Duster Polja	14/11/2025	198,19
Fonctionnement	60628	2025/01353	RUCHSH	Carbureteur débroussailluse	14/11/2025	201,76
Fonctionnement	6064	2025/01354	MANUPA IMPRIMER	Fiches état civil mariages et pacs	14/11/2025	199,20
Fonctionnement	6064	2025/01355	LEGALDOC	Fiches pr état civil	14/11/2025	80,04
Fonctionnement	60676	2025/01356	HISLER ALSACE	F.scolaires EP Sirene	14/11/2025	201,40
			TOTAL			1 058 209,16

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC 2025
ID : 068-200057809-20251125-DCM251125PT4-DE

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. CENCIJ, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

Madame SCHAGUENE
entre en séance

POINT 4 – Débat d'orientation budgétaire 2026

Rapporteur : Monsieur LACKER, Adjoint au Maire

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser, en séance du Conseil Municipal, un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote dudit budget.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel. Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

A cette occasion, sont notamment évoquées sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a précisé les thèmes à porter au débat et a instauré un vote en Conseil Municipal. L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Afin de faciliter ce débat, il a été adressé un dossier à l'ensemble des élus du conseil municipal, le Rapport D'Orientations Budgétaires, présentant les principales orientations, à savoir :

- Le contexte local et national de la préparation budgétaire,
- Les enjeux de la préparation budgétaire,
- Les orientations pour le budget principal.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 février 1992 et notamment les articles 10 et 11 sur la démocratie locale, Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment l'article 107 sur l'amélioration de la transparence financière,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire à la suite de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.



Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



Séance du Conseil Municipal du 25/11/2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public.

1/ Perspectives du projet de la Loi de Finances 2026

- Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement Bayrou en juillet 2025. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 43,8 milliards d'euros.
- Toutefois, la récente nomination du Premier Ministre Sébastien Lecornu peut influencer sur la présentation du projet de Loi de Finances 2026.

Le contexte économique et financier au niveau national

- Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.
- D'autre part, les politiques commerciales des Etats-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025 et 2026.
- L'effet de la hausse des droits de douane américains serait plus modéré en France, traduisant une plus faible exposition au commerce avec les Etats-Unis que le reste de la zone Euro. Selon la projection de la Banque de France en juillet 2025, les conséquences sur l'inflation seraient faibles en France, sous réserve de la position européenne sur la politique commerciale.

La croissance ralentirait en 2025 à +0,6%, révisée en baisse de 0,1% en lien avec les politiques commerciales exposées ci-dessus. L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

L'inflation se normaliserait en 2025 à 1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +5,7% en 2023 et de + 2,3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par une contribution négative de l'inflation énergétique et la baisse des cours du pétrole début 2025. En revanche, les produits alimentaires seraient affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux. On observe également une augmentation des coûts des services, présentant une certaine inertie malgré le ralentissement des salaires.

Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à + 1,4%.

La trajectoire des finances des administrations publiques

Initialement prévu à 5,2% en Loi de Finances 2025, le déficit public se dégraderait à 5,4% en 2025. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le renchérissement du coût des services et de la charge d'intérêts et, d'autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu'attendu.

En 2025, la **dépense publique** hors crédits d'impôts devrait encore augmenter par rapport à 2024, à plus de 56%.

En cause, le **niveau d'endettement de la France** qui ne cesse de progresser, pour atteindre **3 346 milliards d'euros début 2025**, ce qui fait de la France le **3^{ème} pays européen le plus endetté** derrière la Grèce et l'Italie.

La trajectoire des Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026 escompte un **déficit public de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB**.

L'objectif est de réduire le déficit en 2025 à 4,6 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029, objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025.

Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros par les mesures suivantes

- 2 Md€ au titre de la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), dans la limite de 2% de leurs recettes de fonctionnement
- 1,2 Md€ au titre de la réduction des allocations compensant la réduction de 50% des bases industrielles, mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021
- 0,7 Md€ au titre du gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- 0,5 Md€ au titre de la minoration des variables d'ajustement, pour contraindre la Dotation Globale de Fonctionnement
- 0,2 Md€ au titre de la réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026
- 0,7Md€ au titre du différé d'un an du versement du FCTVA pour les intercommunalités, 2026 constituant une année blanche.

S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 34,65 % à 37,65% pour 2026.

Une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation modérée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2025, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 1,7%.

Pour 2026, l'indice de variation ne sera connu qu'en décembre 2025. Considérant l'inflation observée sur les derniers mois, une variation prudente de +1% sera retenue

Compte tenu du contexte politique national, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026.

2/ Le contexte financier local-

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	8 303			
Nombre de foyers fiscaux	4 755			
Part des foyers non imposables	42,6 %	47,8 %	57,0 %	54,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	43 231	35 427	28 987	30 355

Principaux constats

Données 2024- SGC Mulhouse

En €	Tableau de synthèse					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	6 647 229	6 917 330	7 199 453	7 331 558	7 592 320	3,6 %	14,2 %
Charges réelles de fonctionnement	4 804 061	4 759 114	5 254 106	5 346 069	5 597 077	4,7 %	16,5 %
Capacité d'autofinancement brute	1 843 168	2 158 217	1 945 347	1 985 489	1 995 244	0,5 %	8,3 %
Capacité d'autofinancement nette	1 589 956	1 902 841	1 681 582	1 733 808	1 901 398	9,7 %	19,6 %
Dépenses d'équipement	2 953 037	2 709 444	2 138 060	3 109 200	2 492 787	-19,8 %	-15,6 %
Dettes financières	929 156	670 668	403 345	148 656	54 938	-63,0 %	-94,1 %
Fonds de roulement	2 902 337	3 115 740	3 722 816	4 042 474	5 227 854	29,3 %	80,1 %

Focus- dépenses de fonctionnement

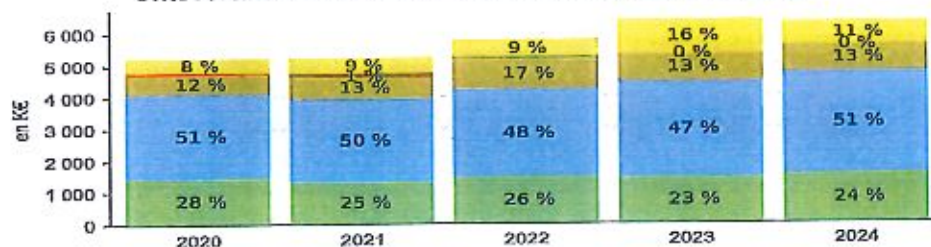
Évolution des principales dépenses de fonctionnement						Évolution	
En €	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	1 461 938	1 330 257	1 472 345	1 441 300	1 540 468	6,9 %	5,4 %
Charges de personnel	2 651 516	2 614 878	2 766 152	3 032 097	3 225 238	6,4 %	21,6 %
Charges de gestion courante	635 769	695 367	960 015	861 044	825 769	-4,1 %	29,9 %
Charges réelles financières	43 667	33 266	22 522	11 480	3 351	-70,8 %	-92,3 %
Charges réelles exceptionnelles	11 172	85 345	33 073	148	2 251	1 420,9 %	-79,9 %

En €/hab	2024	Montant en € par hab pour la strate de référence			
		Commune	Département	Région	National
Charges générales		185	322	294	321
Charges de personnel		388	502	484	628
Charges de gestion courante		99	196	127	131

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

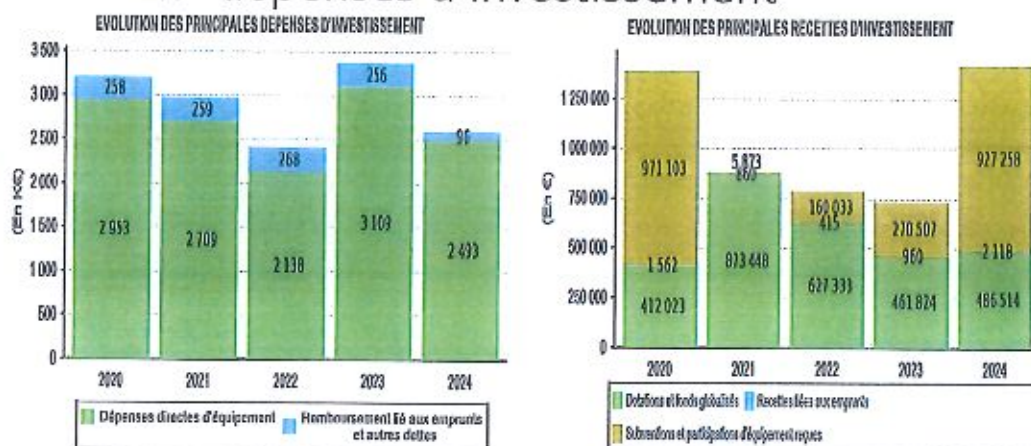
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales).
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Charges de gestion courante
 ■ Charges réelles financières
 ■ Charges réelles exceptionnelles
 ■ Autres charges non réelles

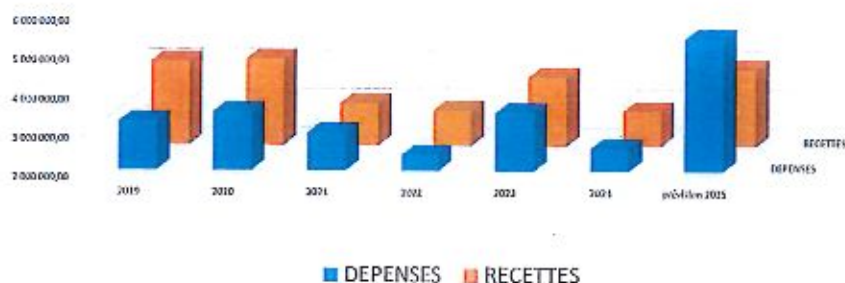
Focus- dépenses d'investissement



Prévisions 2025

exécution de l'intégralité des opérations engagées en 2024

Section d'investissement

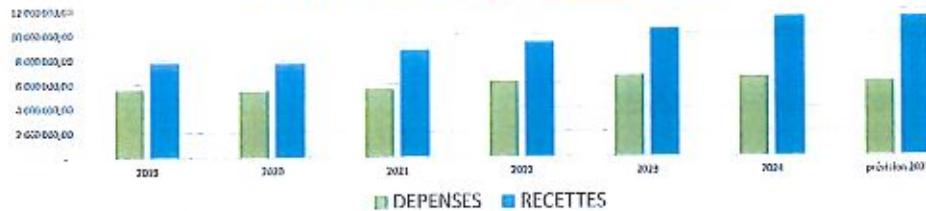


Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prévision 2025
DEPENSES	3 247 792,95	3 508 526,26	2 968 792,07	2 414 037,68	3 494 905,94	2 588 401,22	5 700 000,00
RECETTES	4 146 899,67	4 210 105,07	3 076 351,56	2 902 093,21	3 761 909,42	2 889 977,13	3 300 000,00

Prévisions 2025

continuité avec les exercices précédents – des dépenses contenues et des recettes maintenues

section de fonctionnement



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	prévision 2025
DEPENSES	5 518 765,26	5 398 510,87	5 535 406,84	6 118 261,62	6 599 862,81	6 458 874,54	6 080 000,00
RECETTES	7 728 949,88	7 651 881,09	8 724 285,74	9 355 804,38	10 402 689,28	11 385 339,61	11 350 000,00

Budget 2026: les orientations

- **Poursuite d'un programme d'investissements régulé en 2026**
- **Endettement et fiscalité :**
 - Maintien des taux de fiscalité locale.
- **Poursuite de la maîtrise de l'évolution des coûts de fonctionnement**
 - Optimisation des charges de fonctionnement et des moyens des services,
 - Maîtrise de la masse salariale.
- **Optimisation des recettes :**
 - Poursuite de la recherche active de subventions,
 - Valorisation des actifs

AXES DU MANDAT

Transition écologique :

- Actions transversales en faveur du développement durable
- Favoriser la construction respectant les normes environnementales,
- Verdissement des cours d'école

Poursuite des démarches participatives

- Communication: éditions communales ,réseaux sociaux, application.
- Participation citoyenne, réunions de quartier.

Travail sur l'urbanisation future

- Maîtrise de la densité des constructions

Programme d'investissements envisagé en 2026

- Création d'une passerelle piétons – vélos sur Brunstatt
- Aménagement de la liaison avec la voie verte EuroVélo 6
- Programme de voirie avec , principalement en 2026 : L'aménagement de la rue du 19^{ème} Dragon , de la rue des Papillons/rue des abeilles
- Réhabilitation de la toiture de la Salle Municipale des Sports
- Verdissement de la cour de l'école Sirène de l'III
- Démolition de la friche Schlienger

Poursuite de la politique engagée de création de réserve foncière afin de conforter la mise en œuvre des projets communaux

Le programme des besoins de la commune était de plus de 5,5 millions d'euros, après réflexion et dans l'attente des décisions étatiques sur les dotations allouées aux collectivités,

- Il est proposé un programme d'investissement plus modéré
- Si les dotations et subventions demandées sont accordées, le programme initial pourra donc être revu en conséquence

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT4-DE



Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoint au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 5 – Service d'incendie et de secours : transfert de la compétence contribution financière à Mulhouse Alsace Agglomération

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par délibération du conseil d'agglomération en date du 13 octobre 2025, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a validé le transfert de la compétence contribution financière au Service d'incendie et de secours du Haut Rhin (SIS 68), des communes, vers l'agglomération.

Cette décision fait notamment suite à la forte pression opérationnelle, en matière de secours aux personnes, subie par le territoire. En effet, entre 2010 et 2024, l'activité trimestrielle des véhicules de secours et d'assistance aux victimes a presque doublé passant de plus de 6 000 sorties à près de 11 000. Cette tension est particulièrement ressentie au sein de trois centres :

- le centre de secours renforcé (CSR) d'Illzach,
- le centre de première intervention non intégré (CPI-NI) de Brunstatt-Didenheim,
- le centre de secours principal (CSP) de Mulhouse.

Dans ce contexte, Frédéric BIERRY, Président du conseil d'administration du Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (CASIS 68), avait sollicité, en mars 2024, le Président de m2A sur la question du transfert de la compétence contribution financière au service d'incendie et de secours vers l'intercommunalité.

En mai 2025, le Président du CASIS 68 a adressé un courrier à l'ensemble des maires de l'agglomération afin d'expliquer l'évolution des charges pesant fortement sur son établissement.

Début juin 2025, une conférence des maires dédiée au sujet du transfert de la compétence contribution financière au SIS 68 à m2A a été organisée, en présence du Président du CASIS 68 et de ses équipes opérationnelles.

Le transfert de la compétence relative à la contribution financière au SIS 68 a pour conséquence de substituer l'agglomération à ses 39 communes membres, en tant que contributeur financier au SIS 68 (devenant ainsi le 2^{ème} contributeur, après la Collectivité européenne d'Alsace).

En revanche, un tel transfert est sans impact sur :

- la propriété, les charges de fonctionnement et d'investissement des CPI-NI,
- les relations des communes avec leur corps local et dans ce cadre avec le SIS 68,
- les allocations de vétérance,
- les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires (anciennes vacations).

Il est précisé que le transfert emporterait l'appel, par le SIS 68, directement auprès de m2A, des contributions de ses communes membres, y compris pour celles ayant conclu des conventions de regroupement de centre de première intervention. M2A procéderait au règlement directement auprès du SIS 68.

Il est toutefois précisé que toute commune membre de m2A qui aurait pour souhait la fermeture de son CPI-NI s'engage, préalablement à toute décision, à prendre l'attache de m2A.

Un tel transfert de compétence des communes vers m2A permet un gel, pour les communes, du montant de leur contribution annuelle au SIS 68 (principe du transfert des charges qui accompagne le transfert de compétence, dont il appartiendra à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de déterminer les montants et modalités).

Le conseil d'agglomération a décidé que ce transfert de compétence s'accompagnera d'un protocole d'accord entre m2A et le SIS 68, visant à :

- clarifier la participation financière de m2A en plafonnant son augmentation annuelle à l'inflation, et en ne faisant pas porter à m2A la charge financière d'une départementalisation d'un CPI-NI,
- définir le programme d'investissements du SIS 68 sur le territoire de l'agglomération,
- asseoir la représentation de m2A au sein du CASIS 68.

Comme pour tout transfert de compétence, il est nécessaire qu'il y ait délibérations concordantes du conseil d'agglomération et des conseils municipaux des communes membres (articles L 5211-17 et L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de m2A, pour se prononcer. A défaut de délibération dans le délai imparti, sa décision est réputée favorable.

Le transfert est validé en cas d'accord de la majorité qualifiée des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population d'une part ainsi que de l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée d'autre part.

En cas de validation du transfert, un arrêté préfectoral prononce le transfert de la compétence.

Puis, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la CLECT remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de la compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue par l'article L 5211-5 II alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission dudit rapport.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, par 23 voix pour et 1 abstention

- d'approuver le transfert, à m2A, de la compétence contribution financière au SIS 68 dans les conditions de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le 02 DEC. 2025



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT5-DE



**Protocole d'accord entre Mulhouse Alsace Agglomération et le
Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), sis 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390), représentée par son Président, Fabian JORDAN, ou son représentant, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération en date du 13 octobre 2025

Ci-après dénommée « **m2A** »

d'une part,

et

Le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68), sis 7 avenue Joseph Rey à Colmar (68000) représenté par son Président, Frédéric BIERRY ou son représentant, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du

Ci-après dénommée « **SIS 68** »

d'autre part,

Ci-après désignées collectivement "les Parties" ou individuellement "une Partie".

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Conformément à l'article L1424-92 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68) est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies sur le territoire de la circonscription administrative du Haut-Rhin.

Les communes situées sur son territoire contribuent au budget du service d'incendie et de secours conformément à l'article L1424-97 du Code précité. Il s'agit pour elles d'une dépense obligatoire.

Depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », les communes peuvent déléguer le versement de cette contribution à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Ce transfert s'effectue dans les conditions des articles L1424-97 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 13 octobre 2025, m2A a proposé à ses communes membres de lui transférer la contribution au budget du service d'incendie et secours.

Le présent protocole précise les engagements réciproques des parties :

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

1. Consolidation des centres de première intervention non intégrés (CPI-NI)

Les corps communaux ou intercommunaux représentent une composante essentielle du modèle haut-rhinois de sécurité civile.

Le SIS 68 est attaché aux particularités de ce modèle et s'engage à ce que le transfert de la compétence « versement de la contribution des communes vers m2A » ne fragilise pas, mais au contraire renforce la place des corps communaux ou intercommunaux non intégrés au SIS 68 (CPI-NI) de l'agglomération. A ce titre, l'évolution de l'organisation de la couverture opérationnelle de la couronne Mulhousienne doit offrir aux sapeurs-pompiers volontaires l'accès à une nouvelle forme de volontariat, renforcer l'offre opérationnelle et de formation, et permettre l'acculturation accélérée des sapeurs-pompiers volontaires à la gestion sur le terrain d'un plus grand panel d'interventions.

En cas de fermeture d'un CPI-NI, les conséquences financières de cette fermeture incombent à la structure à l'origine de cette décision, et d'aucune manière à m2A.

2. Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Par ailleurs, le SIS 68 rappelle l'importance des JSP dont les sections sont le vivier de l'engagement citoyen de demain et la principale source de recrutement aujourd'hui. Le SIS 68 s'engage, en synergie avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) à poursuivre et à renforcer les actions de soutien aux JSP qui existent sur l'agglomération.

3. Contribution versée par m2A

Le SIS 68 appelle directement auprès de m2A, les contributions de ses communes membres. Le montant de la contribution devra tenir compte des conventions de regroupements des CPI-NI, y compris avec des communes membres d'un autre EPCI. m2A procède au règlement directement auprès du SIS 68.

Le SIS 68 met en place une politique de maîtrise de ces dépenses qui conduit à optimiser les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, de sorte à en limiter l'augmentation annuelle y compris en deçà de l'indice des prix à la consommation, voire de les diminuer.

La charge financière supplémentaire qui résulterait de la départementalisation d'un CPI-NI ne pourra être supportée ni par m2A, ni par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

4. Programme d'investissement du SIS 68 sur le territoire de m2A

Dans la limite de ses capacités financières, le SIS 68 s'engage, sur la période 2026-2030 à réaliser dans l'ordre de priorité tel que défini ci-après, les projets d'investissements suivants :

1. Construction d'un nouveau centre de secours renforcé (CSR) sur le ban communal d'Illzach ;
2. Reconstruction du centre de secours principal de Mulhouse, modernisation du plateau technique dévolu à la prise en compte des risques technologiques et création d'un pôle d'excellence ;
3. Construction d'un nouveau centre de secours renforcé (CSR) dans l'axe ouest/sud-ouest de l'agglomération.

m2A s'engage à faciliter l'implantation de ces nouveaux centres de secours renforcés, notamment en accompagnant le SIS 68 dans ses démarches pour mobiliser le foncier nécessaire à la réalisation de ces projets.

5. Représentation de m2A au sein du CASIS

Dès lors que m2A se voit confier le versement de la contribution au budget du SIS 68 par ses communes membres, elle en devient le 2^{ème} financeur, après la CeA.

L'article L1424-94 du CGCT dispose que le nombre de sièges du conseil d'administration attribués à la CeA ne peut pas être inférieur aux trois cinquièmes du nombre total des sièges, soit dans la composition actuelle du CASIS de 14 sur 22.

Conformément à l'article L1424-26, le conseil d'administration du SIS 68 détermine la répartition des 8 sièges restants entre les représentants des communes et les représentants des Etablissements publics de coopération Intercommunale (EPCI).

Aujourd'hui, cette répartition est calculée par prorata entre la population et le potentiel financier des communes membres d'un EPCI ou d'un SIVU exerçant la compétence gestion d'un service local d'incendie et de secours ou versement des contributions au SIS d'une part, et ceux des communes non membres d'un tel EPCI ou SIVU d'autre part.

Ces critères ont conduit à une répartition de 5 représentants des communes et 3 représentants des EPCI lors des élections municipales de 2020. Avec la prise de compétence par m2A, l'application de ces mêmes critères aboutirait à une nouvelle répartition de 2 représentants des communes et 6 représentants des EPCI.

Le SIS 68 s'engage à ne pas effectuer de modification des critères qui conduirait à diminuer le nombre de représentants des EPCI.

L'article L1424-24-3 du CGCT précise que les représentants des EPCI sont élus par les présidents de ces établissements, au scrutin proportionnel. Le nombre de suffrages dont dispose chaque président est proportionnel à la population des communes composant l'établissement public.

Sur la base de la population DGF 2024, le président de m2A disposerait d'un nombre de voix correspondant à environ 45% des suffrages, ce qui doit lui permettre d'obtenir 2 représentants ou plus au sein du conseil d'administration du SIS 68.

Il est à noter que la composition actuelle du CASIS n'évoluera pas avant les prochaines élections municipales de mars 2026.

6. Durée

Ce protocole prend effet à la date de sa signature par les Parties et restera en vigueur tant que m2A est chargé du paiement de la contribution au SIS 68 par délégation de ses communes membres.

Sans préjudice de la faculté de réviser ponctuellement les dispositions du présent accord, les parties se rencontreront tous les 3 ans à compter de la date d'effet du présent protocole d'accord, en vue d'examiner l'opportunité de l'adapter.

7. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des informations échangées dans le cadre du protocole. Les Parties ne peuvent divulguer ces informations à des tiers sans accord préalable, sauf aux membres de leur personnel nécessitant ces données pour l'exécution du protocole, et elles ne peuvent les utiliser qu'à cette fin.

Cependant, cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations déjà publiques, devenues publiques sans faute, connues avant leur divulgation sans obligation de confidentialité, reçues d'un tiers sans restriction, ou devant être communiquées en vertu d'une obligation légale, réglementaire ou judiciaire. Il est également précisé que le présent protocole est un document administratif communicable.

8. Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre le différend au tribunal administratif compétent.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait en double exemplaire à Sausheim, le

Pour m2A

Le Président

Fablan JORDAN

Pour le SIS 68

Le Président

Frédéric BIERRY



Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoint au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 6 - Chambre Régionale des Comptes : rapport d'observations définitives relatives au contrôle de m2A sur la reconversion des friches industrielles

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle conjoint de m2A et de la Ville de Mulhouse portant sur la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2018 et suivants. Le contrôle a été ouvert fin août 2024 et l'entretien de fin de contrôle avec le Président de m2A a eu lieu le 16 janvier 2025. Après examen de la réponse aux observations provisoires, la chambre a notifié à m2A le rapport d'observations définitives le 20 août 2025.

Conformément à la réglementation le rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Agglomération, lors de sa séance du 13 octobre et a donné lieu à un débat.

En vertu de l'article L243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux maires de chaque commune membre de m2A afin d'être présenté au plus proche conseil municipal pour en débattre.

Le rapport d'un peu plus de 100 pages est consultable sur le site internet des juridictions financières à l'adresse suivante : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/mulhouse-alsace-agglomeration-m2a-et-commune-de-mulhouse-haut-rhin-0>

Il souligne notamment :

- le travail conséquent entrepris en matière de lutte contre l'artificialisation, de requalification des friches et la stratégie volontariste des collectivités,
- m2A s'est entouré de nombreux partenaires et la chambre a constaté la mobilisation de nombreux outils contractuels,

- la Chambre a analysé plus finement la reconversion de 2 friches : quartier DMC et Fonderie à Mulhouse et souligné la coordination des interventions de m2A et de la Ville de Mulhouse tout en mobilisant des partenariats et des financements externes importants,

la Chambre a en outre étudié la reconversion de 130 ha de friches, essentiellement minières, en centrales photovoltaïques par des sociétés privées.

La chambre régionale des comptes formule, à l'attention de m2A, deux recommandations et deux rappels du droit.

Concernant les recommandations,

- la première porte sur la mise en place d'une stratégie foncière ; en la matière m2A s'appuiera sur les investigations conduites dans le cadre du futur PLUi pour finaliser et conduire la stratégie afférente afin de mobiliser le foncier à vocation économique notamment ;

- la seconde porte sur le suivi des installations photovoltaïques. La mise en place des indicateurs de suivi dans ce domaine passera par un protocole d'échange d'informations avec les services de l'Etat dans le cadre du pilotage du Plan climat.

Quant aux rappels aux droits,

Si l'observatoire de l'habitat et du foncier n'a pas été formellement mis en place, cet observatoire existe dans les faits et pour répondre aux attentes de la CRC, l'Agence de Fabrication Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace sera missionnée dans les prochains mois pour rassembler l'ensemble des éléments et publier un observatoire selon les dispositions réglementaires ;

L'important travail de recensement en matière d'inventaire des zones d'activité économique de m2A est souligné par la CRC. Il reste à engager la consultation des 7 000 propriétaires et occupants puis de soumettre l'inventaire au Conseil d'agglomération dans les prochains mois.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal,

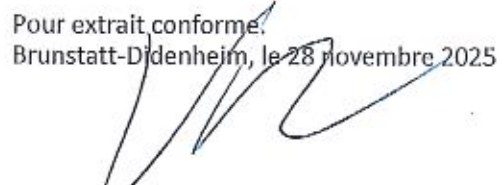
- CONSTATE que le débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur la reconversion des friches industrielles a eu lieu en appui du document disponible en téléchargement.



Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme,
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus : 33
 Nombre de conseillers en fonction : 33
 Nombre de conseillers présents : 24
 Procurations : 6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 7 - Attribution de subventions

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Aussi, à l'exception des associations pour lesquelles une convention avec la commune est élaborée et permet de connaître ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer au fur et à mesure du dépôt de ces demandes, après analyse du dossier et justificatifs apportées par les structures.

Il est donc proposé de verser les subventions suivantes selon tableau ci-dessous :

Attribution après demandes des associations	Versements 2025
Conseil de Fabrique de Brunstatt	300,00 €
Collège Pierre Pflimlin	400,00 €
Association ELA	200,00 €
TOTAL	900,00 €

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider cette proposition et d'attribuer les subventions sus mentionnées.

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT8-DE

EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjoints au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 8 - Sortie d'inventaire d'un véhicule communal

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Les biens du domaine public ou affecté à l'usage d'un service public sont inaliénables et imprescriptibles conformément à l'article L.1311- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aussi toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public et il revient au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune conformément à l'article L.2241-1 du même code.

Conformément à l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, les différents modes de sortie d'immobilisations sont : les cessions, les dotations ou apports en nature, les sinistres ou les mises en réformes d'immobilisation.

Quel que soit le mode de sortie, celui-ci est toujours enregistré en comptabilité pour la valeur nette comptable de ce bien. Cette dernière est égale à la valeur historique soit du prix d'acquisition ou de production augmenté des adjonctions et déductions faite des amortissements éventuellement constatés. Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et état de l'actif.

Pour ce faire, le Maire informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et mandats lorsque l'opération est budgétaire ;
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires que sont les opérations d'apport et de mise à la réforme

La présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie d'un véhicule désignés ci-après, devenue hors d'usage ou bien, dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de service public et qui est destiné à la vente :



DESIGNATION	QUANTITES	CARACTERISTIQUES	TARIFS
Peugeot Partner	1	Immatriculation 7719-XJ-68	350 € TTC

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser la sortie comptable d'inventaire du véhicule qui n'est plus affecté à l'exercice d'une mission de service public.



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT9-DE

EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoint au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 9 - Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Rapporteur : Monsieur Le Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la mutualité ;
- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- Vu la délibération en date du 27 mars 2025 du Conseil Municipal de la commune de Brunstatt-Didenheim décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 novembre 2025 ;

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € par mois.
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.



Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE

EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjoints au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 10 - Etat des emplois de la commune de Brunstatt-Didenheim -- mise à jour

Rapporteur : Monsieur Le Maire

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis favorable du Comité social Territorial du 7 novembre 2025,

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

De même, la modification du tableau des emplois relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Considérant que les besoins des services, les demandes de mutation et les évolutions de carrière des agents nécessitent de mettre à jour le tableau des emplois afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus et non pourvus.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

Création d'un emploi :	1 emploi d'adjoint au responsable CTM en catégories C ou B de la filière technique à temps complet (l'emploi peut relever des grades listés à l'état des emplois).
Suppression de 4 emplois :	1 emploi d'agent de catégorie C de la filière technique affecté au service maçonnerie, voirie et bâtiments. 3 emplois d'apprentis (DE Assistant Social, BTS Gestion PME, CAP Petite Enfance), qui n'ont pas lieu de figurer au tableau des emplois permanents et dont les contrats sont, de toute façon, arrivés à terme.
Modification d'emplois :	1 emploi modifié au service propreté urbaine, catégorie C : confirmation qu'un des emplois de catégorie C à temps complet est ouvert aux grades d'agent de maîtrise ou d'agent de maîtrise principal (l'emploi peut relever de l'ensemble des grades listés à l'état des emplois).
Fusions d'emplois :	1 emploi de chef d'équipe des espaces verts à temps complet : les 2 postes existants, l'un en catégorie C et l'un en catégorie B, alors qu'il ne s'agit que d'un seul et unique emploi dans la collectivité, sont fusionnés (l'emploi peut relever des grades listés à l'état des emplois). L'intitulé est également modifié de responsable au profit du terme chef d'équipe des espaces verts, 1 emploi de responsable du CTM à temps complet : les 2 postes existants, l'un en catégorie C et l'un en catégorie B, alors qu'il ne s'agit que d'un seul et unique emploi dans la collectivité, sont fusionnés (l'emploi peut relever des grades listés à l'état des emplois).

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE

Confirmation de l'existence de l'emploi au service foncier :

(Conformément à la rubrique 210 « rémunération du personnel » de la nomenclature annexée à l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'arrêté de nomination d'un fonctionnaire, ou le contrat d'un agent contractuel de droit public, doit comporter la référence à la délibération créant l'emploi.

Au titre d'un contrôle, le Service de Gestion Comptable nous demande de produire cette pièce justificative, l'arrêté de nomination de l'agent concerné pris en 2016, visant uniquement l'emploi vacant à l'état des effectifs).

1 emploi au service foncier relevant de la filière administrative catégorie B (l'emploi peut relever des grades listés à l'état des emplois)

- d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité tel que ci-annexé, à compter du 1^{er} décembre 2025, et comprenant les modifications ci-dessus approuvées, ainsi que la mise à jour des intitulés de poste,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois présents au tableau sont inscrits au budget primitif 2025 et aux budgets suivants.

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le 02 DEC. 2025



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE

État du personnel- Commune de Brunstatt- Didenheim 12/2025

Références :

- Instruction budgétaire et comptable M. 57 ;
- Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.337-8 à L.337-14 et L. 313-1 ;
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Décret n° 91-208 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

L'état du personnel constitue une annexe aux documents budgétaires.

Ref. budgétaire	Emplois	Grades réservés pour l'emploi	Droits réservés au service effectif	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Pilier administratif					
	Directeur Général des Services	catégorie A	35/35	1	1
	Directeur Général des Services adjoint	attaché	35/35		
		attaché principal	35/35	1	1
	Responsable du Service Urbanisme	attaché	35/35	1	1
	Responsable des ressources humaines	attaché	35/35	1	1
	Responsable état civil - élections	attaché principal			
		rédauteur			
		rédauteur principal de 2ème classe			
		rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
	Service foncier	rédauteur			
		rédauteur principal de 2ème classe	35/35	1	1
	Agent détaché au Syndicat	rédauteur			
		rédauteur principal de 2ème classe			
		rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
	Responsable service communication	rédauteur			
		rédauteur principal de 2ème classe			
		rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
	Service administratif/Secrétariat général	rédauteur			
		rédauteur principal de 2ème classe			
		rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE



Préfecture délibération	Emplois	Spécialité de l'emploi	Qualification administrative de service affectée à l'emploi	Effectif budgétaire	Effectif pour...
Urbanisme		adjoint administratif adjoint administratif principal de 2ème classe rédauteur rédauteur principal de 2ème classe rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
Assistance service communication		adjoint administratif adjoint administratif principal de 2ème classe rédauteur rédauteur principal de 2ème classe rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
Secrétariat services techniques		adjoint administratif adjoint administratif principal de 2ème classe adjoint administratif principal de 1ère classe rédauteur rédauteur principal de 2ème classe rédauteur principal de 1ère classe	35/35 35/35	1 1	1 1
Comptabilité		adjoint administratif adjoint administratif principal de 2ème classe adjoint administratif principal de 1ère classe rédauteur rédauteur principal de 2ème classe rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1
Responsable CCAS - aide sociale		adjoint administratif adjoint administratif principal de 2ème classe rédauteur rédauteur principal de 2ème classe rédauteur principal de 1ère classe	35/35	1	1

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE



Ref désignation	Emploi	Prévisions typiques	Prévisions maximales	Prévisions minimales	Prévisions contractuelles	Effectif budgétaire	Effectif physique
Services état civil - élections	adjoint administratif		35/35			1	1
	adjoint administratif principal de 2ème classe		35/35			1	1
	adjoint administratif principal de 1ère classe						
	rédauteur						
Accueil général - standard Secrétariat du maire Secrétariat mairie	rédauteur principal de 2ème classe		35/35			1	1
	rédauteur principal de 1ère classe						
	adjoint administratif						
	adjoint administratif principal de 2ème classe		35/35			1	0
	adjoint administratif principal de 1ère classe						
	rédauteur						
	rédauteur principal de 2ème classe						
	rédauteur principal de 1ère classe						
Filière technique							
Directeur des Services Techniques	ingénieur		35/35			1	1
	ingénieur principal						
	technicien						
	technicien principal de 2ème classe						
Responsable CTM	technicien principal de 1ère classe						
	agent de maîtrise		35/35			1	1
	agent de maîtrise principal						
	technicien						
Adjoint au responsable CTM	technicien principal de 2ème classe						
	technicien principal de 1ère classe						
	agent de maîtrise		35/35			1	1
	agent de maîtrise principal		35/35			1	1
Chef d'équipe espaces verts	technicien						
	technicien principal de 2ème classe						
	technicien principal de 1ère classe						
	agent de maîtrise						
Services espaces verts	agent de maîtrise principal		35/35			2	2
	adjoint technique		35/35			2	0
	adjoint technique principal de 2ème classe						
	adjoint technique principal de 1ère classe						
Service électricité	agent de maîtrise						
	agent de maîtrise principal						
	adjoint technique						
	adjoint technique principal de 2ème classe						
	adjoint technique principal de 1ère classe		35/35			1	1
	agent de maîtrise		35/35			1	1
	agent de maîtrise principal						
	agent de maîtrise						

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE

Ref. délibération	Employé	Grade	Poste	Statut	Effectif	Effectif pour
	Service cinémathèque	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service serrurerie	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Conciergerie	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service maçonnerie, voirie et bâtiments	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service menuiserie	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service menuiserie	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service bâtiments	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Appareilleur	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service propreté urbaine	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1
	Service mécanique	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe agent de maîtrise			1 1 1	1 1 1

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 066-200057909-20251125-DCM251125PT10-DE



Ref. délégation	Emplois	Généraliste principal	Durée hebdomadaire de service à l'échelon simple	Surcoût annuel contractuel	Effectif budgétaire	Effectif polysu
	Chef d'équipe entretien des bâtiments	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	35/35		1	1
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	horaire		1	0
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	35/35 35/35		1 1	0 1
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	15.90/35		1	1
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	17.17/35 16.00/35		1 1	1 0
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	32.50/35		1	1
	Agent d'entretien	adjoint technique adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	13.92/35		1	1

Ref. m. déléguation	Emplois	Grades et emplois	Durée des mandats de service (années, mois, jours)	Effectif	Effectif pour la commune
Filière médico-sociale / Filière animation					
	ATSEM	ATSEM		1	0
		ATSEM principal de 2ème classe	31.43/35		
		ATSEM principal de 1ère classe	31.43/35	1	1
	ATSEM	ATSEM			
		ATSEM principal de 2ème classe			
		ATSEM principal de 1ère classe	30.27/35	1	0
	ATSEM	ATSEM			
		ATSEM principal de 2ème classe	25.04/35		
		ATSEM principal de 1ère classe	25.04/35	1	1
	ATSEM	ATSEM			
		ATSEM principal de 2ème classe	22.25/35	1	0
		ATSEM principal de 1ère classe			
	ADJOINT D'ANIMATION	adjoint d'animation	29.61/35	1	1
		adjoint d'animation principal de 2ème classe			
		adjoint d'animation principal de 1ère classe			
	ADJOINT D'ANIMATION	adjoint d'animation	25.04/35	2	2
		adjoint d'animation principal de 2ème classe	25.04/35	1	1
		adjoint d'animation principal de 1ère classe			
Filière Police Municipale					
	POLICE MUNICIPALE	gardien-brigadier			
		brigadier chef principal	35/35	3	3
				68	58

Récapitulatif

emplois (avant mise à jour)	73
postes à créer	2
postes à supprimer	2
postes vacants (soit 4 vers 2)	-4
postes (après créations/suppressions)	68
emplois occupés	50
postes non pourvus	18

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT11-DE

EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 11 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur Le Maire

(En application de l'article L.332-23 1° du CGFP)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent d'entretien, à temps non-complet à hauteur de 32 heures hebdomadaires de travail uniquement sur les semaines scolaires, ce qui correspond à un temps de travail annualisé de 25,09/35^{ème} ou 71,69 %.

- VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 1° autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; le contrat peut être conclu (renouvellement compris) dans la limite d'une durée maximale de 12 mois, au cours d'une période de 18 mois consécutifs,
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'équipe des agents d'entretien : incertitude sur la reprise des agents d'entretien en arrêt de travail, rodage de l'organisation du service en lien avec les récents mouvements de personnel.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de créer, à compter du 01/01/26, un emploi non permanent d'agent d'entretien à temps non-complet sur le grade d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire de service annualisée est de 25,09/35^{ème}, soit 73,69%, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'équipe des agents d'entretien.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT11-DE

Cet emploi non permanent à temps non-complet sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2026.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026 - Chapitre 012.



Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOI, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 12 - Compte épargne-temps : convention financière avec la commune de Sausheim

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Madame Fanny SCHRAPP, a été recrutée le 01/10/2025 par voie de mutation. Cet agent dispose dans sa collectivité d'origine, la Commune de Sausheim, d'un solde de 25 jours sur son compte épargne-temps. En vertu de la réglementation applicable en la matière, l'agent conserve de droit les jours ainsi épargnés.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 11, prévoit que « les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement ».

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention ci-joint,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT12-DE

CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU CET DE Madame Fanny SCHRAPP

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale, notamment son article 11,

Vu la délibération de la commune de Brunstatt-Didenheim en date du 30 juin 2016 fixant les modalités du compte épargne-temps,

Contexte et Objet de la présente convention :

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de Madame Fanny SCHRAPP dans le cadre de sa mutation de la commune de SAUSHEIM vers la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

ENTRE La commune de SAUSHEIM représentée par son représentée par son Maire d'une part

ET La commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM représentée par son Maire habilité à cette fin par délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2025, d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Solde et droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine

Au 1^{er} octobre 2025, jour effectif de la mutation de Madame Fanny SCHRAPP, Attaché territorial, la situation de son CET dans sa collectivité d'origine est la suivante :

- Solde du CET : 25 jours.
- Date d'ouverture du droit à utilisation : 1^{er} octobre 2025.

Article 2 : Transfert du CET

À compter de la date effective de la mutation de Madame Fanny SCHRAPP, la gestion du CET incombe à la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM.

Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits sont celles fixées par la collectivité d'accueil, sans que Madame Fanny SCHRAPP puisse se prévaloir à titre personnel de celles définies par la commune de SAUSHEIM.

Article 3 : Compensation financière

Compte tenu que 25 jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM, il est convenu que la commune de SAUSHEIM verse une compensation financière s'élevant à 4 645 € à la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM avant le 1er mars 2026.

Pour le calcul, les données suivantes sont utilisées : coût d'une journée de travail x nombre de jours épargnés, soit :

$$185,80 \text{ € brut (coût d'une journée de travail)} \times 25 \text{ jours} = 4\,645 \text{ €}$$

Un titre de recette sera adressé par la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM à l'attention de la commune de SAUSHEIM.

Article 4 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait à ,

Fait à Brunstatt-Didenheim,

Le ,

Le

Pour la commune de SAUSHEIM,

Pour la commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

Le Maire, Antoine VIOLA,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT13-DE

Reçu en préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIÉ, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 13 - Régularisation foncière 27/29 rue Bellevue à Brunstatt

Rapporteur : Monsieur WASSLER, Adjoint au Maire

Les consorts HERZOG ont constaté qu'une partie de leur propriété 27/29 rue Bellevue à Brunstatt est occupée par le domaine public. A ce titre ils ont sollicité la commune pour régulariser cette situation. D'un commun accord il a été convenu que la commune acquiert les parcelles cadastrées section 16 n°779 de 136 m² et n°783 de 81 m² au prix de 9 765 € soit 4 500 €/are.

Après la signature de l'acte authentique chez le notaire, la parcelle sera intégrée dans le domaine public et supprimée au livre foncier.

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu l'article L1111-1 à L1221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider l'acquisition des parcelles cadastrées section 16 n°779 de 136 m² et n°783 de 81 m² au prix de 9 765 € soit 4 500 €/are ;
- d'intégrer les parcelles visées plus haut dans le domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié.

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoint au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 14 - Présentation du rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit faire communication du rapport d'activités de Territoire d'Energie Alsace (TEA) avant le 30 septembre. Ce document est disponible www.te.alsace

Ce rapport a pour ambition de présenter les principaux travaux et événements de l'année 2024 ; année qui a été marquée principalement par les faits suivants :

- **39ème Congrès de la FNCCR**
Territoire d'Energie Alsace a participé au 39ème Congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé du 26 au 28 juin 2024, à Besançon. Territoire d'Energie Alsace était présent sur place sur le stand groupé de l'Entente Grand Est. Mercredi 26 juin, TEA a signé avec Enedis une Convention « transition écologique », en annexe du Contrat de Concession. Objectifs : la décarbonation des chantiers, la résilience des réseaux et la formation des élus aux enjeux écologiques et énergétiques. La convention a été signée par M. Thierry BRAULT, Directeur Régional Alsace Franche-Comté d'Enedis, en présence de Mme Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis.
- **Pose de la première canalisation gaz biosourcée d'Alsace**
Lors d'un chantier rue des Pèlerins à Morschwiller-le-Bas, GRDF et Territoire d'Energie Alsace ont posé la première canalisation gaz certifiée biosourcée d'Alsace, pour réduire l'empreinte carbone du réseau. Ce sont 33 mètres de canalisation en polyéthylène, appelé « PE Biosourcé », qui ont été posés en fond de fouille, jeudi 13 juin 2024. Cette innovation se traduit par la volonté commune de verdier le gaz distribué sur le territoire ainsi que le réseau qui l'achemine, en réduisant son empreinte carbone.
- **Une nouvelle feuille de route pour le Syndicat Territoire d'Energie Alsace**
Le Syndicat Territoire d'Energie Alsace a demandé à l'Institut National des Études Territoriales (INET), à travers les étudiants du Cycle Supérieur de Management (CSM), de l'aider à établir une nouvelle feuille de route pour les actions futures du Syndicat. L'étude (menée notamment grâce à une enquête de terrain) a

débuté en novembre 2023 par un diagnostic identifiant les besoins des collectivités membres, notamment en matière de transition écologique, dans les domaines d'action de TEA.

Ces attentes se sont révélées diverses, notamment en raison de la taille des communes et de leur patrimoine hétérogène. L'étude s'est également penchée sur un panorama des actions menées sur d'autres territoires afin de sensibiliser les membres de TEA aux orientations possibles. Le partage des actions potentielles a permis en outre de légitimer l'action du Syndicat en matière de transition écologique auprès de ses membres et de préciser son rôle actuel et à venir dans l'écosystème alsacien. Le 20 septembre 2024, les propositions ont été étudiées par les différents membres des Groupes de Travail et les agents à Jungholtz, lors d'une réunion dédiée.

Cette matinée correspondait à l'achèvement de la mission du CSM. Au vu des conclusions de cette séance de travail, le Bureau a proposé au Comité Syndical des orientations stratégiques en décembre 2024. La feuille de route s'appuie sur la nouvelle gouvernance initiée en 2020, avec la constitution de groupes de travail et à l'adhésion à la marque « Territoire d'Énergie ».

Elle propose également de s'engager vers une gouvernance territoriale, en privilégiant davantage de proximité et d'écoute active du territoire. Elle favorise aussi la consolidation de l'expertise de TEA. Autre résultat attendu dans le domaine de la transition énergétique : définir la place que peut tenir Territoire d'Énergie Alsace dans l'écosystème alsacien. Certaines actions, au regard des attentes des communes membres, sont déjà engagées, comme l'appui au développement des projets photovoltaïques et à l'auto consommation collective. D'autres seront encore à définir.

- Création d'un dispositif de soutien aux projets citoyens de production d'énergie renouvelable

Territoire d'Énergie Alsace encourage les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire pour lutter contre le changement climatique.

Pour inciter les retombées économiques locales, le Comité Syndical a décidé, lors de la séance du 24 septembre 2024, de soutenir les projets portés par des collectifs citoyens locaux en considérant qu'il s'agit d'un levier majeur de massification des énergies renouvelables sur son territoire.

Aussi, en cohérence avec les directives européennes, TEA peut désormais apporter tout son concours aux communautés d'énergie renouvelable et aux communautés énergétiques citoyennes définies respectivement aux articles L292-1 et L391-1 du Code de l'énergie. Territoire d'Énergie Alsace propose d'assister techniquement et financièrement les projets de production d'énergie renouvelable, via des mécanismes adaptés à chaque projet présenté (subvention ou prêt via compte courant d'associé notamment).

Les ressources du syndicat

Redevances de fonctionnement

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace ne demande aucune participation financière aux communes membres, au titre de leur adhésion. Les missions de TEA sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances :

- La redevance « R1 électricité », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence électricité
- La redevance « R1 gaz », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence gaz
- La redevance d'investissement « R2 », versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les membres et par Territoire d'Énergie Alsace.

Ces redevances permettent à Territoire d'Énergie Alsace d'assurer son fonctionnement et ses missions, notamment le Contrôle de concession. Pour l'année 2024, la redevance de fonctionnement R1 électricité versée par Enedis est de 1 079 913 €.

La redevance versée par Gaz de Barr est de 1 480 €. Soit un total de 1 081 392 €. La redevance de fonctionnement R1 gaz versée par GRDF est de 583 895 €, celle versée par Antargaz Énergies est de 3 428 € et celle de Caléo est de 4 180 €. Soit un total de 591 504 €.

Eclairage public :

Depuis 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un montant total de 6 714 398 € et 10 913 points lumineux.

Subvention Happy Gaz

Avec jusqu'à 1 700 € d'aide par demandeur, la première édition d'Happy Gaz a bénéficié à plus de 700 ménages, qui peuvent espérer voir leur facture baisser en moyenne de 500 € par an, tout en réduisant leurs gaz à effet de serre.

Happy Gaz, c'est ainsi 415 000 € d'aides allouées pour des travaux qui ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire.

Les bénéficiaires de subvention Happy Gaz sont :

- 723 particuliers
- 21 entreprises
- 3 collectivités
- 3 associations

Dans 158 communes membres, desservies par GRDF

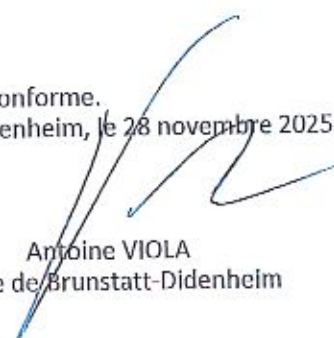
Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace.


Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 02 DEC. 2025

Redevances d'investissement

La redevance R2 (Contrat de concession électricité Enedis - EDF) est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes, les communautés de communes et TEA sur les réseaux.

En 2024, cette redevance se monte à 2 686 617 € :

- 497 769 € ont été reversés aux collectivités membres ayant réalisé des travaux ; si les communes étaient restées isolées, elles n'auraient perçu aucune somme de la part d'Enedis.
- 2 188 848 € seront affectés aux aides de TEA pour l'enfouissement des lignes basse et haute tension et pour l'éclairage public.

Les finances du syndicat :

Budget de fonctionnement 2024

Le budget de Territoire d'Énergie Alsace est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires. Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 est de 3 546 933 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 SONT DE 13 267 720 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 SONT DE 15 309 992 €

Budget d'investissement 2024

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 SONT DE 5 590 175 € :

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 SONT DE 4 369 984 € :

Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un déficit de 2 105 681 € avec les restes à réaliser, et 893 666,66 € sans les restes à réaliser

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Enfouissement des lignes électriques

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres de Territoire d'Énergie Alsace ont bénéficié d'une participation financière de 50 %, dont 40 % Enedis et 10 % TEA.

C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'Enedis mette à disposition de Territoire d'Énergie Alsace une enveloppe annuelle pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques. Pour l'année 2024, l'enveloppe mise à la disposition de Territoire d'Énergie Alsace est de 625 000 €. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2022, 10 % d'aides supplémentaires sont alloués sur fonds propres de Territoire d'Énergie Alsace.

Les montants ci-dessous correspondent aux subventions accordées en 2024 par le Comité Syndical, représentant donc 50 % du coût total des travaux hors taxes.

Territoire d'Énergie Alsace peut également traiter des chantiers dans le cadre de déplacements d'ouvrages. Les chiffres ci-dessous correspondent au montant des subventions accordées et représentent 50 % du montant hors taxes des travaux

Par délibération du 16 février 2021, le Comité Syndical de TEA a validé un programme de soutien à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus. Ces travaux bénéficient de 30 % d'aide au dispositif « A8 », financés sur les fonds propres du Syndicat

RAPPORT | 20 D'ACTIVITÉ | 24

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

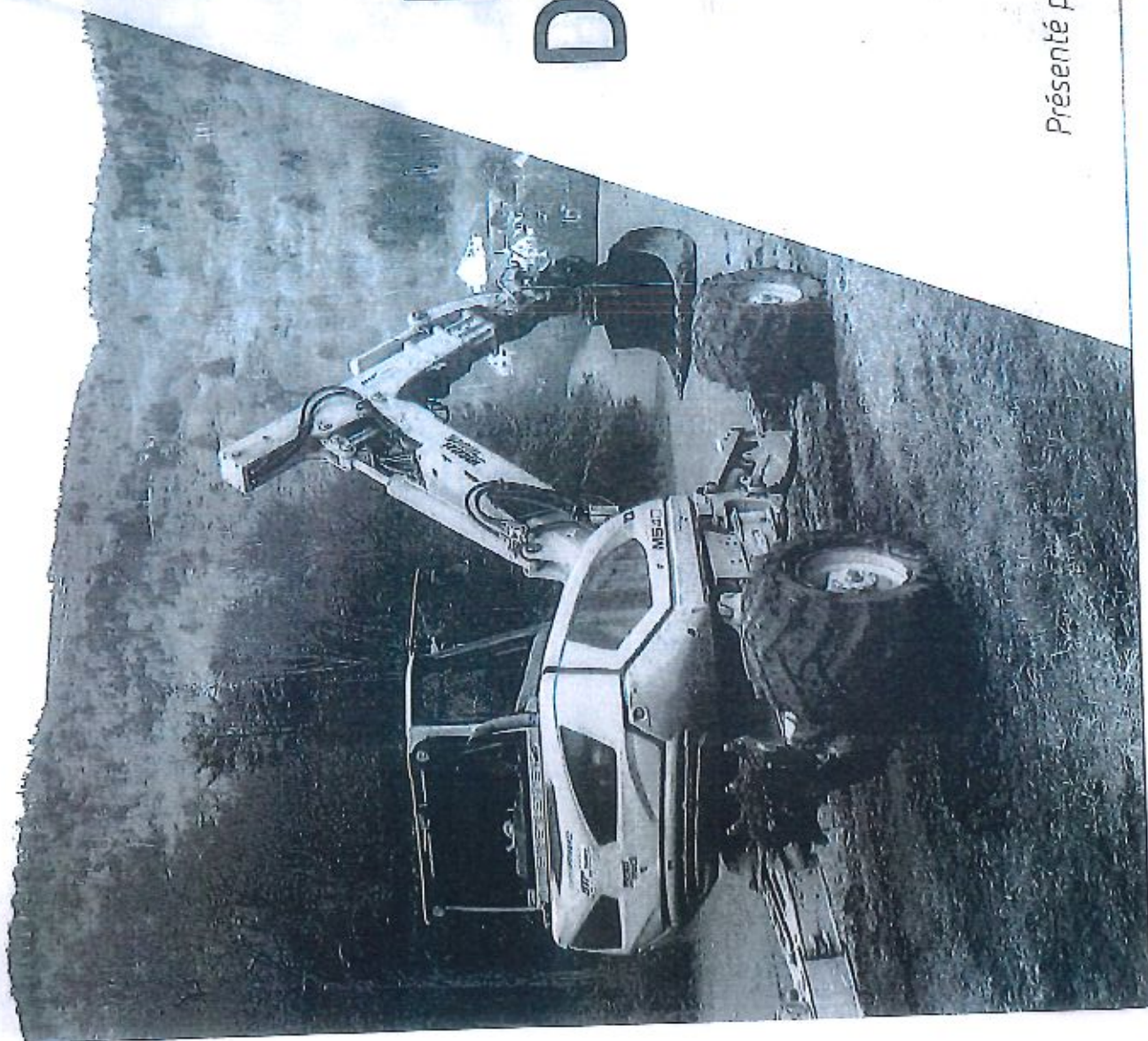
Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Présenté par le Président au Comité Syndical du 17/06/2025



SOMMAIRE



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024.....	3
Pose de la première canalisation gaz biosourcée d'Alsace.....	3
39ème Congrès de la FNCCR.....	4
Une nouvelle feuille de route pour le Syndicat.....	5
Dispositif de soutien aux projets EnR citoyens.....	6
VIE DU SYNDICAT.....	7
Comités Syndicaux.....	7
Ressources humaines.....	8
CCPE : nouveau format.....	9
Salon des Maires du Haut-Rhin.....	10
INFOS ET ACTUALITÉS 2024.....	11
Perception RODP.....	11
Bilan Happy Gaz et nouveau dispositif.....	12
Outil OSE by Maestro.....	13
CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE.....	14
Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires.....	14
Chiffres clés.....	14
Contrôle des concessionnaires.....	16

TAXE INTÉRIEURE CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ.....	17
RESSOURCES DU SYNDICAT.....	18
Redevances de fonctionnement.....	18
Redevance d'investissement.....	19
FINANCES.....	20
Budget de fonctionnement.....	20
Budget d'investissement.....	21
Bilan des opérations comptables.....	22
AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX.....	23
Enfouissement des lignes électriques.....	23
Éclairage public.....	25
Subventions Happy Gaz.....	26
EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2024.....	27
Démolition d'une cabine haute à Hirtzbach.....	
Déposes en hélicoptère de lignes électriques.....	
Dépose de lignes électriques en pelle-araignée.....	
LEXIQUE.....	

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Pose de la première canalisation gaz biosourcée d'Alsace

Lors d'un chantier rue des Pèlerins à Morschwiller-le-Bas, GRDF et Territoire d'Énergie Alsace ont posé la première canalisation gaz certifiée biosourcée d'Alsace, pour réduire l'empreinte carbone du réseau.

Ce sont 33 mètres de canalisation en polyéthylène, appelé « PE Biosourcé », qui ont été posés en fond de fouille, jeudi 13 juin 2024.

Cette innovation se traduit par la volonté commune de verdir le gaz distribué sur le territoire ainsi que le réseau qui l'achemine, en réduisant son empreinte carbone.



De gauche à droite : Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace GRDF, Danyo DEMAREL, gérant d'Aluis Habitat, Bastien RÉGNIER, Directeur Territorial Région Grand Est GRDF, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace et Josiane MÉHLEN, Maire de Morschwiller-le-Bas.

La canalisation certifiée biosourcée, un véritable atout pour la décarbonation des chantiers

Produit localement, le Gaz Vert à faible empreinte carbone était jusqu'alors acheminé vers les consommateurs par des canalisations en polyéthylène issu du pétrole. Cette pose de canalisation en polyéthylène certifié biosourcé, contribue donc à affranchir le réseau de distribution des énergies fossiles.

Issu de déchets de l'industrie papetière finlandaise, le polyéthylène biosourcé participe à donner une nouvelle vie à ces résidus. En effet, un procédé de bioraffinerie transforme ces sous-produits d'origine végétale en une matière qui remplace le pétrole, utilisée pour la fabrication de canalisations plus respectueuses de l'environnement.

Made in France, cette nouvelle génération de canalisations, aux propriétés techniques identiques aux autres canalisations, est entièrement recyclable.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

39^{ème} Congrès de la FNCCR

Territoire d'Énergie Alsace a participé au 39^{ème} Congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé du 26 au 28 juin 2024, à Besançon. Territoire d'Énergie Alsace était présent sur place sur le stand groupé de l'Entente Grand Est.

Mercredi 26 juin, TEA a signé avec Enedis une Convention « transition écologique », en annexe du Contrat de Concession. Objectifs : la décarbonation des chantiers, la résilience des réseaux et la formation des élus aux enjeux écologiques et énergétiques. La convention a été signée par M. Thierry BRAULT, Directeur Régional Alsace Franche-Comté d'Enedis, en présence de Mme Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis.



De gauche à droite : Elisabeth BILDSTEIN, Directrice Générale des Services de TEA, Mathilde FLAUS, Directrice déléguée aux affaires territoriales Alsace Franche Comté d'Enedis, Thierry BRAULT, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis et Bernard KEMPF, Vice-Président de TEA.



De gauche à droite : Bastien RÉGNIER, Directeur Territorial Région Grand Est GRDF, Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace GRDF, Elisabeth BILDSTEIN, Directrice Générale des Services de TEA, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Laurence POIRIER-DIETZ, DG de GRDF et Brice FESVIPS, Directeur Régional GRDF Est.

Jeudi 27 juin, M. Jean-Luc BARBERON, Président de TEA, a évoqué avec Mme Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice Générale de GRDF, les enjeux de demain autour du Gaz Vert, mais aussi le premier bilan de l'offre « Happy Gas » qui contribue à la décarbonation des usages du gaz sur le périmètre de TEA.

Par ailleurs, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF (représenté par Amélie LOISEL, Directrice Territoriale Alsace) ont **présenté aux autres Syndicats d'Énergie de France**, lors d'un atelier conjoint, leur annexe « transition écologique » qui comprend des actions en faveur du verdissement des consommations.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Reçu en préfecture

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Une nouvelle feuille de route pour le Syndicat

Territoire d'Énergie Alsace a demandé à l'Institut National des Études Territoriales (INET), à travers les étudiants du Cycle Supérieur de Management (CSM), de l'aider à **établir une nouvelle feuille de route** pour les actions futures du Syndicat.

L'étude (menée notamment grâce à une enquête de terrain) a débuté en novembre 2023 par un **diagnostic identifiant les besoins des collectivités membres**, notamment en matière de transition écologique, dans les domaines d'action de TEA.

Ces attentes se sont révélées **diverses**, notamment en raison de la taille des communes et de leur patrimoine hétérogène. L'étude s'est également penchée sur un panorama des actions menées sur d'autres territoires afin de sensibiliser les membres de TEA aux orientations possibles.

Le partage des actions potentielles a permis en outre de légitimer l'action du Syndicat en matière de transition écologique auprès de ses membres et de préciser son rôle actuel et à venir dans l'écosystème alsacien.

Le 20 septembre 2024, les propositions ont été étudiées par les différents membres des Groupes de Travail et les agents à Jungholtz, lors d'une réunion dédiée. Cette matinée correspondait à l'achèvement de la mission du CSM. Au vu des conclusions de cette séance de travail, le Bureau a proposé au Comité Syndical des orientations **stratégiques** en décembre 2024.



Réunion de travail autour de la nouvelle feuille de route du 20 septembre

La feuille de route s'appuie sur la nouvelle gouvernance initiée en 2020, avec la constitution de **groupes de travail** et à l'adhésion à la marque « **Territoire d'Énergie** ». Elle propose également de s'engager vers une **gouvernance territoriale**, en privilégiant davantage de proximité et d'écoute active du territoire. Elle favorise aussi la consolidation de l'expertise de TEA. Autre résultat attendu dans le domaine de la transition énergétique : **définir la place que peut tenir le Territoire d'Énergie Alsace dans l'écosystème alsacien**.

Certaines actions, au regard des attentes des communes membres, sont déjà engagées, comme **l'appui au développement des projets photovoltaïques et à l'auto consommation collective**. D'autres seront encore à définir.

Dans tous les cas, elle est la préparation d'un passage de témoin pour la nouvelle mand

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Création d'un dispositif de soutien aux projets citoyens de production d'énergie renouvelable

Territoire d'Énergie Alsace encourage les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire pour lutter contre le changement climatique.

Pour inciter les retombées économiques locales, le Comité Syndical a décidé, lors de la séance du 24 septembre 2024, de **soutenir les projets portés par des collectifs citoyens locaux** en considérant qu'il s'agit d'un levier majeur de massification des énergies renouvelables sur son territoire.

Aussi, en cohérence avec les directives européennes, TEA peut désormais apporter tout son concours aux communautés d'énergie renouvelable et aux communautés énergétiques citoyennes définies respectivement aux articles L292-1 et L391-1 du Code de l'énergie.

Territoire d'Énergie Alsace propose d'**assister techniquement et financièrement les projets** de production d'énergie renouvelable, via des mécanismes adaptés à chaque projet présenté (subvention ou prêt via compte courant d'associé notamment).

Le dispositif :

- Est limité aux projets situés sur le territoire de TEA, portés par des communautés d'énergie renouvelable ou des communautés énergétiques citoyennes au sens du code de l'énergie ;
- Estréservé à des projets d'une puissance maximum de 250 kWc en cohérence avec la dimension citoyenne et locale de ces communautés ;
- Est uniquement prévu en cofinancement de la part de TEA représentant au maximum 60 % de l'opération.

TEA conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur l'intérêt du projet pour la collectivité et sur la disponibilité des fonds alloués à ce dispositif. En conséquence, chaque attribution d'aide fera l'objet d'une décision par le Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

La SAS Citoyenne « Les Centrales Villages de la Weiss » a été la première à bénéficier du dispositif, pour une installation qui sera en service en 2025 à Lapoutroie.

VIE DU SYNDICAT

Comités Syndicaux

3 DÉCEMBRE 2024
MUTTERSCHOLTZ



24 SEPTEMBRE 2024
DANNEMARIE



18 JUIN 2024
METZERAL



19 MARS 2024
SPECHBACH



13 FÉVRIER 2024
STAFFELFELDEN

Chaque séance du Comité Syndical est précédée d'un Bureau Syndical, qui prépare notamment les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Comité.
Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et souligne l'assiduité des membres du Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC. 2025
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

VIE DU SYNDICAT

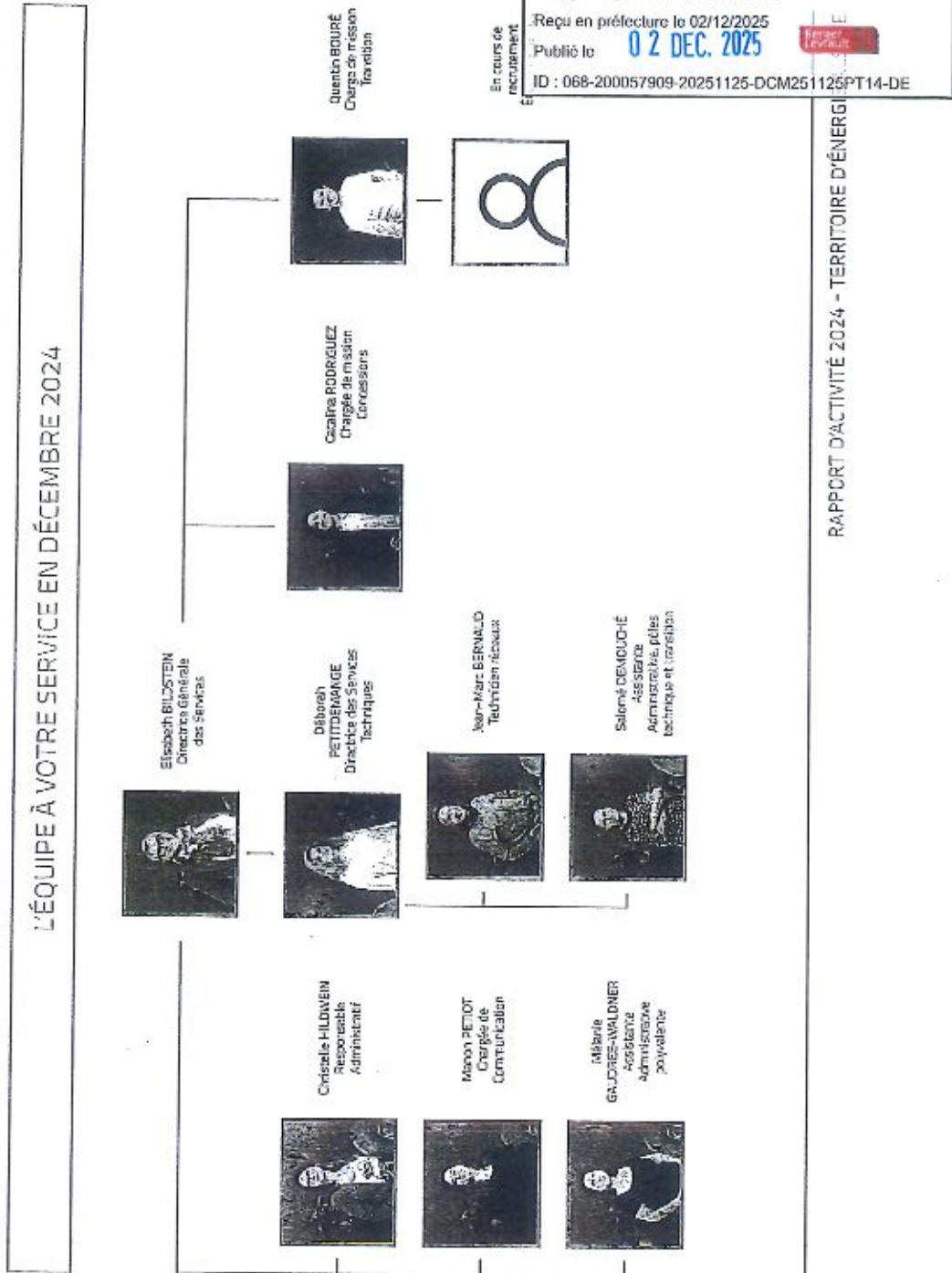
Ressources Humaines

Les effectifs de TEA ont évolué en 2024 :

Quentin BOURÉ a rejoint les services de Territoire d'Énergie Alsace le 19 août en tant que Chargé de mission Transition.

Corentin GRILLO, économiste de flux, a quitté l'équipe de Territoire d'Énergie Alsace le 6 septembre.

En septembre 2024, pour faire face au développement de l'activité du Syndicat, TEA a également accueilli **Salomé DEMOUCHE** en tant qu'assistante administrative.



VIE DU SYNDICAT

Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) : nouveau format

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a imposé la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, animée par les syndicats d'énergies et regroupant l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de chaque département.

Cette commission doit permettre des échanges entre les EPCI et l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), afin de déterminer des actions cohérentes à l'échelle départementale en matière de réseaux et d'énergie. La CCPE animée par TEA se réunit une fois par an.

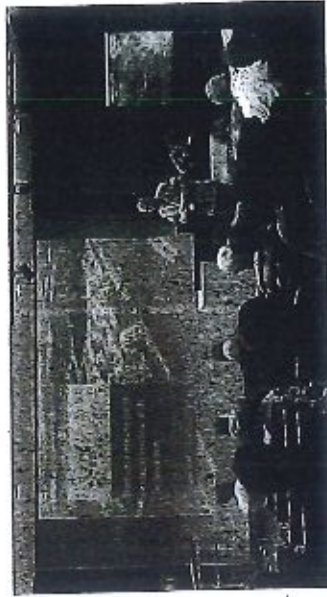
En 2024, Territoire d'Énergie Alsace a décidé d'élargir la CCPE aux Communes, aux membres du Comité Syndical, aux Parlementaires et aux agents des collectivités pour créer un véritable événement autour de l'énergie sur son territoire.

La réunion annuelle de la CCPE, sous ce nouveau format, s'est tenue **mercredi 9 octobre 2024**, à l'Espace Odysselec, sur le site de la Centrale de Fessenheim. Consacrée à l'électricité, le thème de cette réunion était « *Post Fessenheim et réseaux de*

distribution ». Sont intervenus :

- **Claude EGLY**, Responsable Ancrage Territorial chez EDF, qui a présenté le démantèlement de la Centrale et le projet de Technocentre
- **Mathilde FLAUSS**, Directrice Déléguée aux affaires territoriales Alsace Franche-Comté chez Enedis, qui a présenté l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau de distribution d'Enedis
- **Vincent MAURER**, Délégué Territorial chez Enedis, qui est revenu sur le « *Protocole ARBRE* », pour la prévention des chutes d'arbres situés à proximité des réseaux
- **Philippe MONORY**, alors Directeur du Développement Territorial Alsace chez EDF, au sujet de l'actualité autour du marché de la fourniture d'électricité pour les collectivités

L'après-midi, les participants ont pu visiter la Centrale de Fessenheim.



Claude EGLY, Responsable Ancrage Territorial chez EDF



Photo de groupe à la visite de la Centrale de Fessenheim

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

VIE DU SYNDICAT

Salon des Communes et des Intercommunalités du Haut-Rhin 2024

L'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) a organisé son salon annuel, le 12 septembre, au Parc des Expositions de Mulhouse.

Comme chaque année, les élus ont pu participer à des conférences, des tables rondes et des ateliers. Les services de Territoire d'Énergie Alsace étaient présents afin de rencontrer les élus des collectivités membres et les partenaires.



De gauche à droite : Quentin SOURÉ, Chargé de mission Transition, Catalina RODRIGUEZ, Chargée de mission Concessions et Christelle HILDWEIN, Responsable Administratif



De gauche à droite : Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Dhrice FÉVRE, Directeur Régional GRDF Est, Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse et Cochrène RAPP, Vice-Présidente de TEA.



De gauche à droite : Quentin SOURÉ, Chargé de mission Transition, Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace et Gilles FRÉCHET, Président de la Communauté de Communes Sundgau.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

INFOS ET ACTUALITÉS 2024

Perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Territoire d'Énergie Alsace accompagne ses membres pour la perception des redevances qui leurs sont dues lorsque les réseaux utilisent le domaine public.

a) Récupération de la RODP par les communes desservies par GRDF

GRDF et Territoire d'Énergie Alsace ont fait le point en été 2024 sur les collectivités desservies par GRDF qui n'avaient pas délibéré afin de percevoir les RODP du Concessionnaire.

Un courrier du Président, accompagné de deux modèles de **délibération** (RODP permanente et provisoire - lors des chantiers) a donc été envoyé aux collectivités concernées afin de régulariser cette situation.



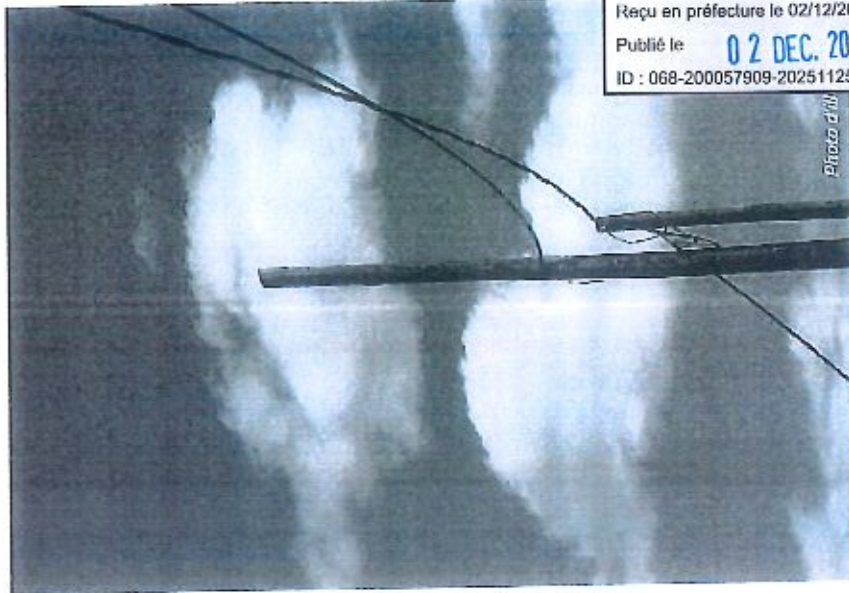
b) Bilan de la mission Actane et poursuite de la mission RODP

Le Groupe de Travail RODP s'est réuni **mardi 12 novembre**. L'objectif de cette réunion était d'établir le bilan de la mission RODP et d'en définir les modalités éventuelles de poursuite. Plusieurs scénarii ont été analysés :

- Arrêt de la mission RODP
- Poursuite de la mission avec le cabinet Actane
- Poursuite de la mission en régie avec assistance juridique

Après discussion, le Groupe de Travail a validé la poursuite de la mission RODP **en régie avec une assistance juridique externe**. Par conséquent, la mission d'Actane s'achève.

Une consultation d'assistance juridique a été menée pour choisir le cabinet d'avocat qui assistera TEA sur ce dossier, lorsque ce sera nécessaire.



Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

INFOS ET ACTUALITÉS 2024

Bilan Happy Gaz et nouveau dispositif

a) Bilan du dispositif Happy Gaz 2024

Le dispositif d'aide Happy Gaz a été lancé par TEA et GRDF en octobre 2023 et s'est achevé le 31 décembre 2024. Les particuliers, les collectivités comme les très petites entreprises pouvaient bénéficier d'un soutien financier à la conversion vers une solution de chauffage gaz performante, avec un bonus pour la souscription à un Contrat de fourniture Gaz Vert.

Cette opération qui visait à limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la facture énergétique des usagers, et soutenir le tissu économique local a été un **franc succès**.

En effet, les aides allouées pour financer les conversions/changements de chaudières ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire. Au total, tous ces travaux vont permettre d'éviter l'émission de 900 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions de 98 français - chaque Euro de soutien financier a permis d'éviter chaque année l'émission de 2,2 kg de CO₂.

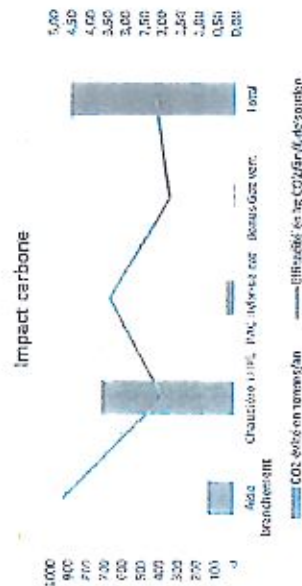
b) Un nouveau dispositif pour 2025

Suite au succès d'Happy Gaz en 2024, TEA et GRDF ont décidé de **prolonger jusqu'au 31 décembre 2025** ses aides à la conversion, avec un nouveau dispositif à partir de janvier 2025 : Happy Gaz Vert.

Autrement dit, les particuliers et petites entreprises qui souhaitent remplacer leurs équipements de chauffage sont de nouveau soutenus financièrement.

Ce nouveau dispositif Happy Gaz Vert favorise encore plus la décarbonation par le développement du Gaz Vert ; il est ainsi nécessaire de souscrire un **Contrat de fourniture Gaz Vert** pour obtenir un soutien financier.

Quant aux **communes** desservies par GRDF, elles disposent de leur **dispositif dédié : Happy Gaz Collectivités**, avec des subventions plus élevées et une aide pour la réalisation d'études techniques proposant une solution gaz, si la solution retenue.



On note que les deux aides les plus efficaces en termes d'émissions évitées par Euro d'aide sont :

- l'aide au branchement gaz (bascule depuis le fioul)
- l'aide à la bascule vers une PAC hybride gaz

L'aide Happy Gaz a su trouver un public au-delà des espérances initiales, avec des **effets bénéfiques** pour le territoire tant en termes d'émissions de gaz à effet de serre que de baisse de la facture énergétique (500 €/an en moyenne).

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC. 2025
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

INFOS ET ACTUALITÉS 2024

Outil OSE by Maestro

En 2022, Alter Alsace Energies est intégré à un projet universitaire, MAESTRO, porté initialement par l'UHA 4.0, ENEDIS et GRDF. Ce projet consiste en la création d'un logiciel pour suivre les consommations de fluides. Objectif : un meilleur suivi permettant de réaliser des économies ; en moyenne 17% pour les factures gaz, 12% pour l'eau et 9% pour l'électricité.

Territoire d'Énergie d'Alsace a décidé de s'associer à Alter Alsace Energies pour favoriser le déploiement du logiciel et son financement. En effet, le 18 février dernier, Territoire d'Énergie Alsace a décidé de soutenir le déploiement de l'outil OSE by Maestro **au service de ses communes membres.**

La méthode associe le logiciel et l'accompagnement humain pour permettre aux communes de suivre les consommations d'énergie et d'eau de leurs bâtiments publics (chauffage, électricité, eau) et de détecter le potentiel d'économie d'énergie.



L'outil est proposé aux communes membres de TEA avec un accompagnement opérationnel. Les collectivités intéressées peuvent prendre contact avec Territoire d'Énergie Alsace afin de bénéficier d'une première visite technique d'Alter Alsace Energies.

La commune, une fois le logiciel installé, alimente ensuite avec les informations demandées lors de la première visite. Alter Alsace Energies analyse les consommations à distance. L'association programme une deuxième visite 6 mois plus tard afin de donner les conclusions et d'ajuster les réglages si besoin. Les résultats peuvent être présentés aux élus et aux occupants.

Pour une collectivité, l'accompagnement complet coûte **900 € par an et par bâtiment, dont 250 € pris en charge par TEA et 650 € à la charge de la collectivité membre.** TEA intervient dans la limite de 3 bâtiments par commune.

Pour bénéficier du dispositif, contactez **Quentin BOURÉ, Chargé de mission Transition :**
q.boure@tea.alsace

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE



CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE

a) Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires (CRAC)

Comme le prévoit le CGCT, les concessionnaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies, CALEO et Gaz de Barr ont présenté le 20 juin 2024 aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), leur CRAC au titre de l'exercice 2023. Ils sont disponibles sur notre site internet.

Rappel: Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire des réseaux exploités par les concessionnaires sur son périmètre.

b) Chiffres clés



- 194 003 clients tarif bleu résidentiel
- 14 602 clients tarif bleu non résidentiel
- Réclamations totales : 7 212 (+36 %)

Rappel: EDF est partie prenante du Contrat de Concession pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV).



- 32 postes-sources 63kVA /20kVA, dont 25 sur le territoire de TEA
- 5 629 postes de transformation HTA/BT
- 6 779 km de réseau basse tension (BT)
- 4 190 km de réseau moyenne tension (HTA)
- 376 239 points de livraison (clients)
- 3 195 797 MWh acheminés (-5,5 % /n-1)
- 10 075 installations de production raccordées
- 62 min de coupure électrique par client et par an (+ 39 % /n-1)



(pour la Commune de Villé)

DISTRIBUTION BASSE TENSION :

- 11 postes HTA/BT et 2 postes BT
- 22,3 km de réseau basse tension
- 1 155 clients
- 5 015 MWh livrés

179 min de coupure électrique par client

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ TRV :

- 1 097 clients
- 4 392 MWh livrés

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057900-20251125-DCM251125PT14-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE

- 141 communes dans le cadre de 5 contrats de concession (secteur historique), et 17 communes dans le cadre de concessions via Délégation de Service Public (DSP)
- 2 328 km de canalisations
- 110 894 clients
- 2 518 000 MWh gaz acheminés

- 12 communes desservies, dont 2 en gaz naturel et 10 en propane
- 5 Contrats de concession (DSP)
- 17,8 km de réseau
- 185 clients
- 4 428 MWh acheminés

- 4 communes desservies en gaz naturel
- 3 Contrats de concession (DSP)
- 17,8 km de réseau
- 156 clients
- 1 348 MWh acheminés



Réunion annuelle du CRAC, à Bassemerberg (67) - Equipe de GRDF, Bureau Syndical et agents et TEA

c) Contrôle des Concessionnaires

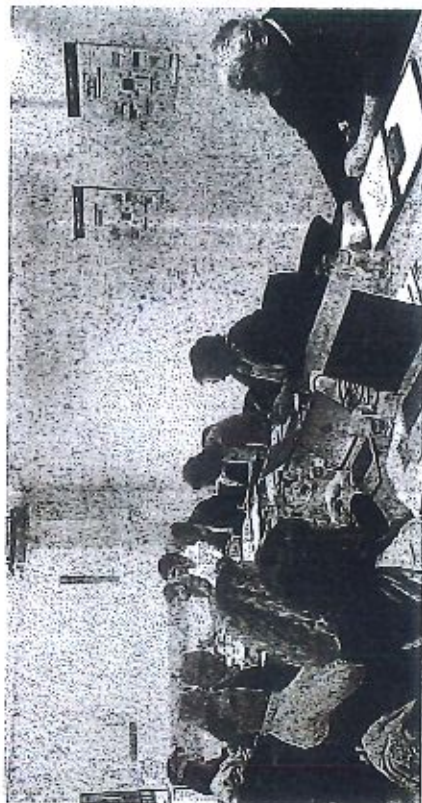
Les opérations de contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution constituent le **coeur de métier** des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), par obligation définie à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Bureau Expert AEC est chargé d'assister Territoire d'Énergie Alsace pour le contrôle de la **bonne exécution des missions de nos différents concessionnaires**.

Ces opérations de contrôle ont eu lieu pour GRDF le 5 novembre à Kingersheim et pour Enedis/EDF le 28 novembre à Sausheim. Les membres du Bureau Syndical ont participé aux auditions.

En 2024, le contrôle du concessionnaire GRDF, au titre de son exercice 2023, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La constitution des réseaux
- Les enjeux portés par la densification des réseaux
- La surveillance du réseau et des autres ouvrages
- Les incidents et les interruptions de fourniture
- La valorisation du patrimoine et ses financements
- Les éléments liés au compte d'exploitation



Réunion annuelle de Contrôle des Concessionnaires Enedis et EDF à Sausheim (68)

En 2024, le contrôle du concessionnaire Enedis-EDF, au titre de son exercice 2023, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La continuité d'alimentation
- Les dépenses d'investissement et de maintenance
- Le patrimoine comptable de la concession
- Les éléments liés au compte d'exploitation
- La qualité de service
- La clientèle

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

a) Reversement de la taxe

La refonte de la fiscalité sur la consommation finale d'électricité se poursuit. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le Comité Syndical du 13 février 2024 a d'une part défini la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement de la TICFE aux membres, et d'autre part demandé au Président de solliciter les communes de moins de 2 000 habitants, sur les modalités de reversement de la Taxe.

En effet, le CGCT prévoit que les délibérations sont obligatoires sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du reversement du produit de la Taxe en 2024.

Territoire d'Énergie Alsace reverse 99% de la recette aux communes ayant délibéré.

A noter que la TICFE s'appelle désormais Accise.

b) Exercice 2024

L'arrêté préfectoral notifiant officiellement le montant de l'accise 2024 n'a été publié que fin décembre 2024.

Afin de ne pas pénaliser les communes, et conformément aux engagements pris par le Comité Syndical, un 1er versement de 50%, basé sur les données de 2023, a été effectué en juillet 2024.

Dans l'attente de la transmission des informations par la Préfecture, un second versement de 40% a été effectué en début décembre 2024. La régularisation sera intégrée dans le versement de l'acompte du mois de juillet 2025.

En outre, un manque à gagner estimé à 800 000 € a été constaté, car le montant notifié ne tient compte ni des régularisations intervenues ni des 4 trimestres « réels » de l'année 2023.

Un recours a été introduit auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg afin que les montants d'accise soient recalculés au plus juste, au profit des communes membres. Cette affaire est suivie de près par le Président et les membres du Bureau Syndical.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC. 2025

ID : 088-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

RESSOURCES DU SYNDICAT

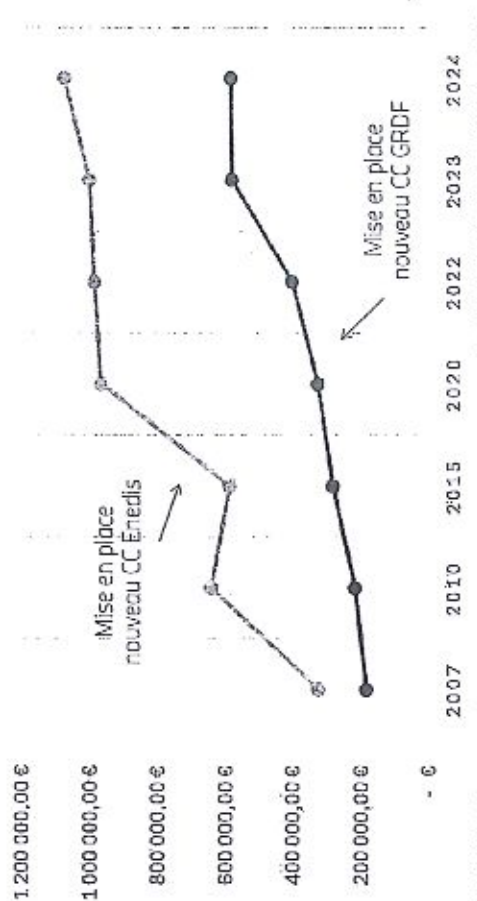
Redevances de fonctionnement

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace ne demande aucune participation financière aux communes membres, au titre de leur adhésion.

Les missions de TEA sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances :

- La redevance « **R1 électricité** », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence électricité
- La redevance « **R1 gaz** », destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence gaz
- La redevance d'investissement « **R2** », versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les membres et par Territoire d'Énergie Alsace.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES R1 ÉLECTRICITÉ ET R1 GAZ



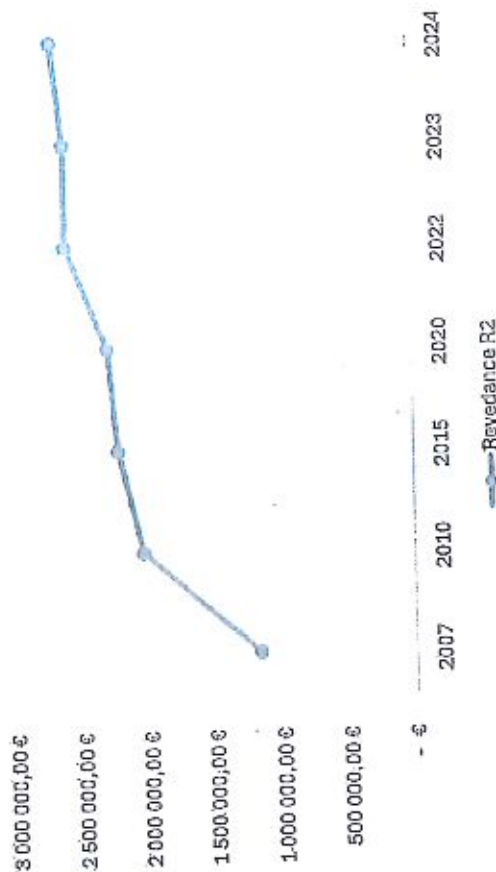
Ces redevances permettent à Territoire d'Énergie Alsace d'assurer son fonctionnement et ses missions, notamment le Contrôle de concession.

Pour l'année 2024, la redevance de fonctionnement R1 électricité versée par Enedis est de 1 079 913 €. La redevance versée par Gaz de Barr est de 1 480 €. Soit un total de 1 081 392 €.

La redevance de fonctionnement R1 gaz versée par GRDF est de 583 895 €, celle versée par Antargaz Énergies est de 3 428 € et celle de Caléo est de 4 180 €. Soit un total de 591 504 €.

CC = Contrat de Concession

Redevance d'investissement



La redevance R2 (Contrat de concession électricité Enedis - EDF) est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes, les communautés de communes et TEA sur les réseaux.

En 2024, cette redevance se monte à 2 686 617 € :

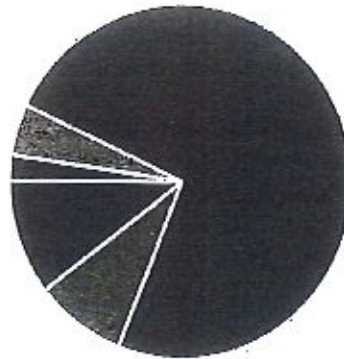
- 497 769 € ont été reversés aux collectivités membres ayant réalisé des travaux ; si les communes étaient restées isolées, elles n'auraient perçu aucune somme de la part d'Enedis.
- 2 188 848 € seront affectés aux aides de TEA pour l'enfouissement des lignes basse et haute tensions et pour l'éclairage public.

FINANCES

Budget de fonctionnement en 2024

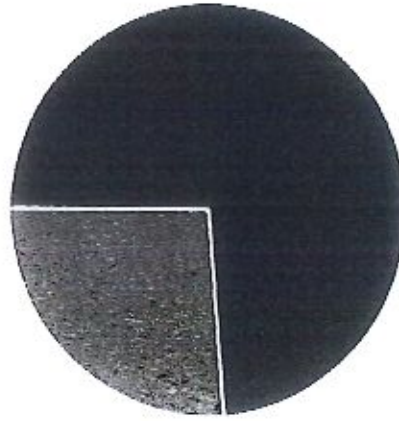
Le budget de Territoire d'Énergie Alsace est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires.
Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 est de 3 546 933 €.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024
SONT DE 13 267 720 € :



- Charges à caractère général
- TICFE reversée aux membres
- Charges de personnel
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024
SONT DE 15 309 992 € :

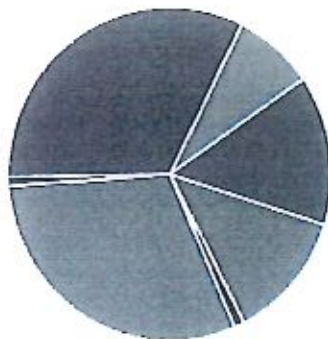


- Fiscalité locale (TICFE)
- Redevances des concessionnaires

Budget d'investissement 2024

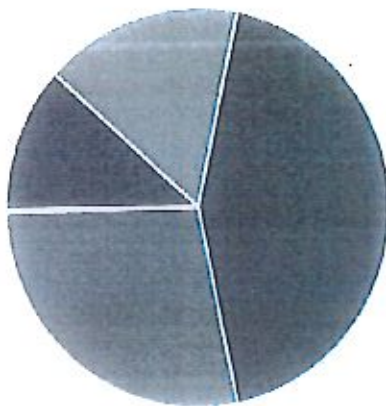
Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un déficit de 2 105 681 € avec les restes à réaliser, et 893 666,66 € sans les restes à réaliser.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024
SONT DE 5 590 175 € :

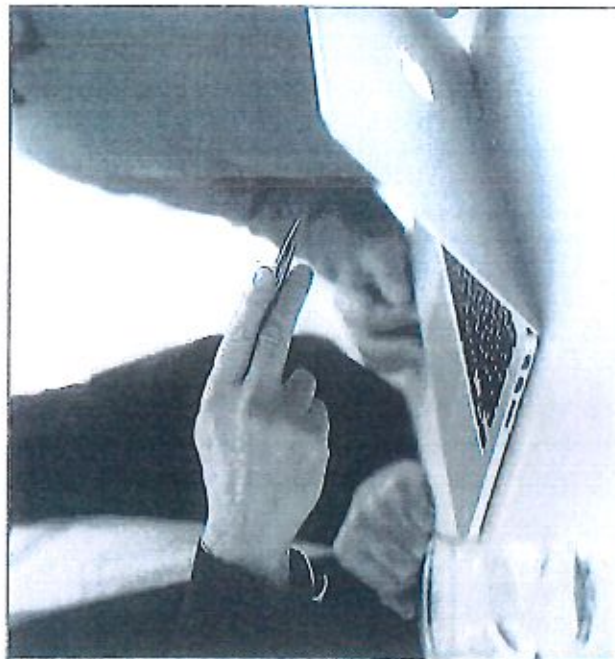


- Opérations d'entretien - Article 8
- Travaux conventionnés avec Enedis (HTA)
- Subventions filiales
- Autres dépenses dont transition énergétique
- Déplacements d'ouvrages (DO BT)
- Convention Art.8 (CCP/CPI)
- Subventions Eclairage public

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024
SONT DE 4 369 984 € :



- Contributions des membres (Article 8)
- Dotations, fonds divers et réserves
- Enedis (Article 8)
- Amortissements et opérations patrimoniales



- 3 096 mandats de paiement ont été émis
- 1 141 titres de recettes ont été émis

Délai global de paiement :

- 11,76 jours dont 5,95 jours pour TEA

Taux de réalisation :

- Fonctionnement : 88,5 %
- Investissement : 51,4 %

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Enfouissement des lignes électriques

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres de Territoire d'Énergie Alsace ont bénéficié d'une **participation financière de 50 %, dont 40 % Enedis et 10 % TEA**. C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'Enedis mette à disposition de Territoire d'Énergie Alsace une enveloppe annuelle pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques. Pour l'année 2024, l'enveloppe mise à la disposition de Territoire d'Énergie Alsace est de 625 000 €. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2022, **10 % d'aides supplémentaires sont alloués sur fonds propres de Territoire d'Énergie Alsace**. Les montants ci-dessous correspondent aux subventions accordées en 2024 par le Comité Syndical, représentant donc 50 % du coût total des travaux hors taxes.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Article 8 du Contrat de concession

ASPACH	Rue des Jardins	89 163 € H.T.
BURNHAUPT-LE-HAUT	Rue de Binnen	32 594 € H.T.
ILLTAL	Rue du Chemin de Fer	80 663 € H.T.
MORSCHWILLER-LE-BAS	Rues Longue et Cure	116 380 € H.T.
NIEDERENTZEN	Rue de Rouffach	87 104 € H.T.
RETZWILLER	Rue d'Elbach	138 664 € H.T.
WALHEIM	Rue des Vergers	57 276 € H.T.
WILDENSTEIN	Chemin nouveau, Grand Rue, Rue du Gerstenbach	152 500 € H.T.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Enser
16744

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES (Basse tension)

Territoire d'Énergie Alsace peut également traiter des chantiers dans le cadre de déplacements d'ouvrages. Les chiffres ci-dessous correspondent au montant des subventions accordées et représentent 50 % du montant hors taxes des travaux.

HOCHSTATT	Rues des Bergers et des Acacias	65 163,68 € H.T.
HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX	Rue de Marbach	14 675 € H.T.
ROMAGNY	Rue Principale	60 366,55 € H.T.

TRAVAUX CONVENTIONNÉS
AVEC LE CONCESSIONNAIRE

Il s'agit de travaux cofinancés sur le réseau HTA avec le concessionnaire Enedis. Les montants ci-contre correspondent au montant des subventions accordées et représentent 50 % du montant hors taxes des travaux.

PAC Tête de dérivation LALAYE / FOUCHY LIEPVRE	Enveloppe 2024	112 500 € H.T.
PAC antenne aval 3 Châteaux RIBEAUVILLE	Enveloppe 2024	83 000 € H.T.
PAC antenne aval TRAENK LAUTENBACHZELL	Enveloppe 2024	128 000 € H.T.
PAC BENNWIHR GARE	Enveloppe 2024	70 000 € H.T.
PAC LUCELLE	Enveloppe 2025	40 000 € H.T.
PAC MERXHEIM pompage	Enveloppe 2025	130 700 € H.T.
PAC JUNGHOLTZ-WUENHEIM	Enveloppe 2025	66 500 € H.T.
	Enveloppe 2026	223 000 € H.T.

PROGRAMME DE RÉSORPTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN FILS NUS

Par délibération du 16 février 2021, le Comité Syndical de TEA a validé un programme de soutien à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus. Ces travaux bénéficient de 30 % d'aide au dispositif « A8 », financés sur les fonds propres du Syndicat.

ILLTAL	Rue du Chemin de Fer	39 589,53 € H.T.
WALHEIM	Rue des Vergers	15 430,26 € H.T.
WILDENSTEIN	Chemin nouveau, Grand'Rue, Rue du Gerstenbach	8 884,65 € H.T.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2024	21 demandes, pour un montant d'aides accordées de 286 459 € et 2 328 points lumineux.	COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUIN 2024	23 demandes, pour un montant d'aides accordées de 655 877 € et 3 083 points lumineux.	COMITÉ SYNDICAL DU 3 DÉCEMBRE 2024
15 demandes, pour un montant d'aides accordées de 305 094 € et 1 118 points lumineux.	COMITÉ SYNDICAL DU 19 MARS 2024	37 demandes, pour un montant d'aides accordées de 496 048 € et 3 551 points lumineux.	COMITÉ SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024	20 demandes, pour un montant d'aides accordées de 156 555 € et 833 points lumineux.

Depuis 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un **montant total de 6 714 398 € et 10 913 points lumineux.**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le **02 DEC. 2025**

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Subvention Happy Gaz

Avec jusqu'à 1 700 € d'aide par demandeur, la première édition d'Happy Gaz a bénéficié à **plus de 700 ménages**, qui peuvent espérer voir leur facture baisser en moyenne de 500 € par an, tout en réduisant leurs gaz à effet de serre.

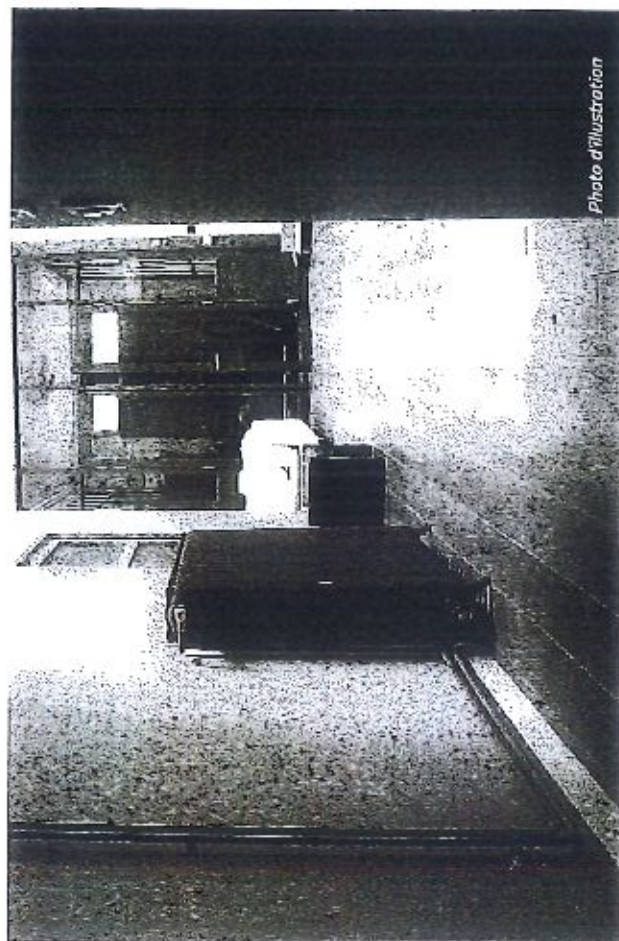
Happy Gaz, c'est ainsi **415 000 € d'aides allouées** pour des travaux qui ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire.

En détail...

Les bénéficiaires de subvention Happy Gaz sont :

- 723 particuliers
- 21 entreprises
- 3 collectivités
- 3 associations

Dans 158 communes membres, desservies par GRDF.



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

EXEMPLES DE RÉALISATION EN 2024

Démolition d'une cabine haute à Hirtzbach

Elles font partie du paysage mais n'ont plus toujours d'utilité, lundi 8 avril, rue de l'Illberg, a eu lieu la dernière phase d'un chantier à Hirtzbach : une cabine haute devenue inutile a été démolie.

En effet, la commune de Hirtzbach a souhaité enfouir son réseau basse et haute tensions et l'ensemble des réseaux secs dans la rue de Lattre, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie



Photo de groupe | Crédit photo : l'Alsace



Jean-Marc FREUDENBERGER, 1^{er} Vice Président de TEA

et de piste cyclable. Les travaux ont débuté en février 2022, sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Alsace.

Ces travaux ont consisté en :

- La pose d'un transformateur et la dépose d'une cabine haute
- La dépose de 570 mètres de ligne aérienne haute tension, remplacée par 740 mètres de câble souterrain
- La dépose de 550 mètres de ligne aérienne basse tension, remplacée par 780 mètres de câble souterrain

Le montant total des travaux d'enfouissement du réseau basse et haute tensions s'élève à 218 310 € H.T., dont 112 789 € H.T. pris en charge par Territoire d'Énergie Alsace et Enedis (à travers le Contrat de concession négocié par Territoire d'Énergie Alsace).



Démolition de la cabine haute d'Hirtzbach

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Service
Levraut

Dépôts de poteaux électriques en hélicoptère

a) Dépose à Goldbach-Altenbach

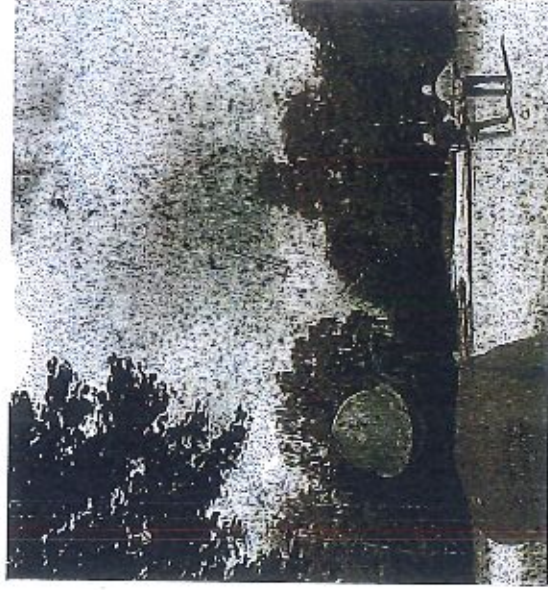
Territoire d'Énergie Alsace a assisté à la **dépose de 55 poteaux électriques** devenus inutiles, suite à l'enfouissement du réseau électrique 20 000 Volts.

Au regard de la **topographie des lieux**, la dépose a été réalisée en hélicoptère évitant ainsi de créer de nouvelles voies d'accès sur les 2.7 km de ligne désaffectée.

Ces travaux à Goldbach-Altenbach ont consisté à :

- L'enfouissement d'une nouvelle ligne 20 000 Volts de 4 250 mètres, du lieu-dit Blanschen à Goldenmatt
- Remplacement et modernisation des postes de distribution publique « Blanschen », « Goldenmatt », « Kohischlag » et « Chalet »
- Suppression de 2 700 mètres de ligne aérienne 20 000 Volts

Le montant total des travaux comprenant la mise en souterrain et le démontage des anciennes installations s'élève à 605 000 €, financés conjointement à hauteur de 447 110 € par Enedis et 157 890 € par Territoire d'Énergie Alsace.



Dépose en hélicoptère à Goldbach-Altenbach



Dépose en hélicoptère à Rombach-le-Franc

b) Dépose à Rombach-le-Franc

Territoire d'Énergie Alsace a assisté à la désinstallation de **75 poteaux électriques**.

Voici quelques chiffres relatifs à ce chantier d'envergure :

- Enfouissement d'une nouvelle ligne 20 000 Volts de 4 200 mètres
- Remplacement et modernisation des postes de distribution publique
- Suppression de 4 500 mètres de ligne aérienne 20 000 Volts

Le montant total de ces travaux, comprenant le raccordement souterrain et le démontage des anciennes installations, s'élève à 820 00 €, financés conjointement par Enedis et Territoire d'Énergie Alsace.

L'utilisation de l'hélicoptère permet d'assurer la dépose des lignes rapide avec un impact limité sur le milieu. C'est un moyen adapté dans les conditions de fortes pentes, ou pour éviter de débiter des voies d'accès ; avec au final un impact carbone et biodiversité moindre.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC. 2025
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Dépose de poteaux électriques en pelle-araignée

Depuis 2020, les communes de Mittlach et Metzeral ont connu 22 pannes sur les lignes haute tension, dont 15 directement liées à la végétation.

Ainsi, des travaux de sécurisation du réseau électrique ont débuté en septembre 2023 à Mittlach par l'enfouissement de 2,2 km de réseau aérien haute tension. Suite aux travaux, mardi 17 décembre, les poteaux électriques devenus inutiles ont été démontés à l'aide d'une pelle-araignée ; il s'agit d'un engin utilisé pour des interventions dans des conditions de pente importante, adapté à la topographie des lieux.

Le montant des travaux s'élève à 396 500 € H.T., dont 161 471 € pris en charge par Territoire d'Énergie Alsace.



Photo de Groupe



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

LEXIQUE

Article 8 du Contrat de concession - Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité basse tension, Enedis met à la disposition du Syndicat une enveloppe annuelle. Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Alsace peuvent bénéficier d'une participation de 40 %, pris en charge par Enedis, Territoire d'Énergie Alsace étant Maître d'Ouvrage de ces travaux. Les travaux sont programmés par TEA et doivent obligatoirement être terminés au plus tard le 31/12/N+1.

Concessionnaires - Ils sont responsables de l'exploitation des réseaux de distribution. Pour Territoire d'Énergie Alsace : Enedis, EDF et Gaz de Barr (pour Villé) pour l'électricité, et GRDF, Antargaz Energies et Caléo pour le gaz.

Contrat de concession - Convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (TEA) et le concessionnaire. Ce contrat contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie. Le Contrat de concession peut être modifié par des avenants.

Concession - Désigne le territoire sur lequel le contrat de concession s'exerce.

CRAC - Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire. Chaque année, chaque concessionnaire transmet à TEA un CRAC. Ce document contractuel

synthétise le travail de l'année. Il expose les faits marquants, ainsi que les données patrimoniales et financières. Remis avant le 1^{er} juin, c'est un document public.

FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. L'association regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics (énergie, cycle de l'eau, numérique...). TEA en est membre au titre de l'énergie.

Réseau BT - Réseau électrique Basse Tension.

Réseau HTA - Réseau électrique Haute Tension A (20 000 volts), appelé autrefois « moyenne tension ».

Transition Énergétique - Désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique, en réponse au changement climatique.

TRV - Tarifs Réglementés de Vente.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 - TERRITOIRE D'ÉNERGIE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT14-DE

Photo d'illustration - R



MENTIONS LÉGALES :

Territoire d'Énergie Alsace

Directeur de publication : Jean-Luc BARBERON

Droits images : Territoire d'Énergie Alsace/Pixabay/Pexels/GDDF/Mister Tim/Alter Alsace Energias

N°ISSN : 2966-9375 (version numérique)

11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68000 COLMAR

03.89.21.11.60
accueil@te.alsace
www.te.alsace



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT DE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le **02 DEC. 2025**
ID : 008-200057900-20251125-DCM251125PT15-DE

Séance du 25 novembre 2025

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt; Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim; M. WASSLER, M. LACKER, M. DENOS, M. JOUX Adjoints au Maire; Mme MONTOUT, Mme SCHULTZ-RATZMANN, Mme GOLDSTEIN Adjointes au Maire; Mme PUZZUOLI, Mme LAVOUE, Conseillères municipales déléguées; Mme LEIMGRUBER, Mme BENOIST, Mme LANDIE, Mme MEYER, Mme SCHAGUENE, Mme MARCOT, Mme JUST, Conseillères municipales; M. JAMMES, M. RABIEGA, M. FLORIAN, M. VIGANOTTI, M. HEYBERGER, Conseillers municipaux,

Absents excusés et non représentés : M. LAPREVOTE, M. LATUNER, Conseillers municipaux ; Mme THEVENOT Conseillère municipale,

Ont donné procuration : M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué à M. WASSLER Adjoint au Maire ; Mme BOLOGNESE, Conseillère municipale déléguée à M. VIOLA, Maire ; Mme MASSI, Conseillère municipale à Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim ; M. CENCIG, Conseiller municipal à M. VIGANOTTI, Conseiller municipal ; M. BENOIST, Conseiller municipal à Mme BENOIST, Conseillère municipale ; M. JECKER, Conseiller municipal à M. DENOS, Adjoint au Maire.

POINT 15 - Révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :
 - Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
 - Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
 - Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
 - Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
 - Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
 - Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
 - Arrêté Inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
 - Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
 - Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
 - Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolshelm, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.
- Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025

ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Après en avoir discuté , le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité

-d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Pour extrait conforme.

Brunstatt-Didenheim, le 28 novembre 2025



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Catherine VIGANOTTI
Secrétaire de séance
Directrice Générale des Services Adjointe

Publié le 02 DEC. 2025

Comité Syndical
Séance du 23 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02 DEC 2025
Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025
ID : 000-258802745-20250923-202534-DE

Date de Convocation : 17/09/2025
Date d'affichage : 17/09/2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40
Présents : 28
Votants : 28

Délibération n° 2025/34
Point 3A : Révision des statuts

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace.

Étaient présents :

Mme Catherine RAPP, MM. Jean-Marie FREUDENBERGER, Pascal TURRI, Franck DUDT, Serge JANUS, Vice-présidents.
MM. Gabriel BARTI – Claude GENTZBITTEL – Alain GOEPFERT – Bernard GUTKNECHT – Bertrand HIRTH – Alfred JUNG – Christian KLINGER –
Philippe KNIBIELY – André MERCIER – Benoît MEHGE – Mme Véronique MUNDEL – MM. Vincent SCHERRER – Jean-Marc SCHULLER – Pascal
SIEGRIST – Paul STOFFEL – Jean-Michel STRASBACH – Christian SUTTER – Fernand WIEDER, membres titulaires.

Titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Bernard KEMPF remplacé par M. Armand BUCHER
M. Francis KLEITZ remplacé par M. Joël HEYDEL
M. Christian PION remplacé par M. Gérard MARTIN
M. Patrick REINSTETTEL remplacé par M. Jean-Marc PILOT

Secrétaire de séance : Jean-Marc SCHULLER

Ce point est présenté par M. Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace.

- Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin ;
Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux successifs et en particulier l'arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant
modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Énergie Alsace ;
Vu le projet de statuts modifiés annexé ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux statuts de TEA, modifiés et présentés en annexe ;
- donne délégation au Président pour signer tous documents nécessaires relatifs à cette évolution statutaire et à la mise en place en temps utile de toutes les dispositions s'y rapportant, en particulier solliciter MM. les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au terme de la consultation des membres prévue à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de bien vouloir prendre un arrêté inter-préfectoral approuvant ces statuts modifiés.

Le Président certifie le caractère exécutoire de
cet acte, compte tenu de sa transmission en
Préfecture le :

25 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Président,

Jean-Luc BARBERON
Maire de Guéwenheim

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC. 2025



ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02-DEC-2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025 ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 068-256002745-20250923-202534-DE

Projet de statuts 2025, suivant modèle FNCCR 2022, adapté à la situation locale

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Table des matières

Article 1 ^{er} : Constitution et dénomination	3
Article 2 : Durée du Syndicat	3
Article 3 : Siège du Syndicat	3
Article 4 : Objet syndical	3
Article 5 : Compétences	4
5.1 - Electricité	4
5.2 - Gaz	5
5.3 - Mobilité propre	5
5.4 - Eclairage public	6
5.5 - Planification énergétique	6
5.6 - Energies renouvelables	6
5.7 - Gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	6
Article 6 - Mise en commun de moyens et activités accessoires	7
6.1 - Réseaux de communications électroniques	7
6.2 - Groupements de commandes et centrale d'achats	7
6.3 - Energies renouvelables	8
6.4 - Prestations de services	8
6.6 - SIG et PCRS	8
Article 7 : Modalités de transfert et de reprise d'une compétence optionnelle	9
7.1 - Transfert	9
7.2 - Reprise	9
Article 8 : Participations à des sociétés commerciales ou coopératives	10
Article 9 : Fonctionnement du Syndicat	10
9.1 - Délégués primaires	10
9.2 - Comité Syndical	11
9.3 - Bureau	11
9.4 - Commissions et groupes de travail	11
Article 10 : Adhésion, retrait et extension du périmètre	12
Article 11 : Adhésion à un autre organisme de coopération	12
Article 12 : Budget et comptabilité	12
Article 13 : Révision des statuts	13
Article 14 : Dispositions non prévues	13
ANNEXE 1 : LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES DE TEA	14

Envoyé en préfecture le 02/12/2025	
Reçu en préfecture le 02/12/2025	
Publié le 02-DEC-2025	
Envoyé en préfecture le 25/09/2025	Reçu en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025	Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le 25/09/2025	
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE	
ID : 068-256002745-20250923-202534-DE	

Article 1^{er} : Constitution et dénomination

En application des dispositions de l'article L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est constitué entre les communes et les EPCI membres énumérés dans la liste annexée aux présents statuts, un syndicat mixte fermé dénommé :

« Territoire d'Energie Alsace »

désigné ci-après « le Syndicat ».

Article 2 : Durée du Syndicat

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé au 12-14 avenue Poincaré à 68000 COLMAR.

Article 4 : Objet syndical

Le Syndicat est l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité et de Gaz (AODE/G) sur le territoire des collectivités membres.

A ce titre, il exerce l'ensemble des missions dévolues aux AODE/G définies par le CGCT aux articles L. 2224-31 et suivants.

Le Syndicat est également habilité à exercer, sur demande des collectivités membres ou sur demande d'autres collectivités situées dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les compétences décrites aux articles 5 et 6 des présents statuts.

Par ailleurs, il crée, conformément à l'article L. 2224-37-1 du CGCT, une commission consultative paritaire avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre.

Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques ou financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes aux distributions publiques d'électricité et de gaz ainsi qu'aux compétences optionnelles définies ci-après.

L'adhésion au Syndicat entraîne obligatoirement le transfert de la compétence d'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité. Les membres peuvent également transférer des compétences optionnelles dans les domaines prévus à l'article 5.

Article 5 : Compétences

5.1 - Electricité

Le Syndicat exerce, en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

En cette qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Syndicat exerce notamment les activités suivantes :

1. Négociation et passation, avec les entreprises concessionnaires, de tous actes relatifs aux contrats de concession pour la distribution publique d'électricité liés d'une part à l'acheminement de l'électricité sur le réseau de distribution et d'autre part à la fourniture de l'électricité à destination des clients raccordés au dit réseau bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) ou de la tarification spéciale « produit de première nécessité », ou le cas échéant, exploitation du service en régie.
2. Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité tel que le prévoit, notamment, l'article L. 2224-31 du CGCT.
3. Programmation et coordination des travaux de distribution d'énergie électrique dont l'initiative revient au Syndicat ou à ses membres. Assistance technique, financière et juridique au profit de ses membres dans le domaine de la distribution, mais aussi dans les domaines liés à l'objet syndical.
4. Exercice de la maîtrise d'ouvrage, en application des dispositions des contrats de concession, des travaux relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité. Cependant, dans le cadre de la réalisation de travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le Syndicat peut partager cette maîtrise d'ouvrage avec un autre maître d'ouvrage sous la forme d'une co-maîtrise d'ouvrage.
5. Réalisation ou interventions pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies ayant pour objet ou pour effet d'éviter ou de différer l'extension ou le renforcement du réseau public d'électricité selon les dispositions prévues à l'article L. 2224-31 du CGCT.
6. Aménagement, exploitation directe ou faire exploiter par le concessionnaire toute installation de production d'électricité de proximité d'une puissance inférieure à 1 mégawatt, afin d'éviter l'extension ou le renforcement du réseau public de distribution d'électricité, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-33 du CGCT.
7. Réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, selon les dispositions prévues à l'article L. 2224-34 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025	Reçu en préfecture le 02/12/2025	Publié le 02 DEC 2025
Envoyé en préfecture le 25/09/2025	Reçu en préfecture le 25/09/2025	Publié le 25/09/2025
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE	ID : 068-256802745-20250923-202534-DE	

8. Application, le cas échéant, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des réserves d'énergie électrique.
9. Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.
10. Exercice de missions de conciliation en vue du règlement de différends relatifs à la fourniture d'électricité de secours.
11. Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire.

5.2 - Gaz

Le Syndicat exerce en lieu et place des collectivités membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz :

1. Passation, avec les entreprises concessionnaires visées à l'article L. 111-53 du code de l'énergie, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie.
2. Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
3. Maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux publics de distribution de gaz.
4. Réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie ayant pour objet ou pour effet d'éviter ou de différer l'extension ou le renforcement du réseau public de gaz selon les dispositions prévues à l'article L. 2224-31 du CGCT.
5. Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants.
6. Exercice de missions de conciliation en vue du règlement de différends relatifs à la fourniture de gaz de dernier recours.
7. Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.

5.3 - Mobilité propre

Le Syndicat peut accompagner les collectivités membres qui en font la demande, pour l'exercice de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT :

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène.
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides

rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge

Le Syndicat peut également élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dans le cadre prévu à l'article L. 353-5 du code de l'énergie.

5.4 - Eclairage public

Le Syndicat peut exercer en lieu et place des collectivités membres qui en font la demande, la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public.

Le Syndicat peut également proposer un dispositif mutualisé de maintenance préventive et curative de ces installations par voie de délégation.

En outre, le Syndicat peut participer financièrement aux travaux coordonnés avec l'enfouissement des réseaux électriques ainsi que pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre de la maîtrise de l'énergie.

5.5 - Planification énergétique

Dans le cadre de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, le Syndicat peut accompagner ou assurer, à la demande et pour le compte des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres de la commission consultative visée à l'article 4, l'élaboration et le suivi des plans climat air énergie territoriaux (PCAET), des schémas directeurs d'énergie ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

5.6 - Energies renouvelables

Le Syndicat peut réaliser l'aménagement et l'exploitation de toute installation de production d'électricité d'une puissance inférieure à 1 MWc (mégawatt-crête) à partir des énergies renouvelables dans les conditions mentionnées à l'article L. 2224-32 du CGCT.

5.7 - Gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Syndicat peut exercer, en lieu et place des communes et communautés qui en font la demande, dans le domaine de l'éclairage public, la gestion de certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de :

- l'ensemble des travaux de rénovation du parc d'éclairage public
- l'ensemble des travaux réalisés par les membres sur leur patrimoine bâti

Le Comité Syndical définit, par délibération, les modalités de gestion des CEE.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025	
Reçu en préfecture le 02/12/2025	
Publié le 02 DEC. 2025	
Envoyé en préfecture le 25/09/2025	ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE
Reçu en préfecture le 25/09/2025	
Publié le 25/09/2025	
ID : 068-258802745-20250923-202534-DE	

Article 6 - Mise en commun de moyens et activités accessoires

De manière générale, le Syndicat peut mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition, et sur leur demande, des collectivités membres.

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat et tout ou partie de ses membres et non membres pourront notamment conclure toutes conventions à l'effet de mettre les services du Syndicat à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu aux articles L. 5211-4-1 et L. 5211-56 du CGCT et dans le respect des règles de la commande publique.

Cette mise en communs de moyens, notamment pour la réalisation de toute étude technique, peut intervenir dans tous les domaines liés à l'objet syndical.

Le Syndicat peut en outre exercer les activités accessoires définies ci-après.

6.1 - Réseaux de communications électroniques

Le Syndicat peut assurer pour le compte de ses communes ou communautés membres le traitement des données, de la gestion, de la valorisation, de la collecte et/ou de l'utilisation des ressources dues par les opérateurs de télécommunication liées à la redevance d'occupation du domaine public ainsi qu'à la mise à disposition des infrastructures de communications électroniques.

Il peut fournir son assistance, à la demande de ses membres, pour le contrôle des redevances d'occupation du domaine public et de location des infrastructures de communications électroniques.

6.2 - Groupements de commandes et centrale d'achats

Le Syndicat peut exercer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues par le code de la commande publique pour toute catégorie d'achat concernant les activités relevant de ses compétences et de l'ensemble de son champ d'intervention.

Il peut aussi être centrale d'achats pour ses membres dans les conditions prévues à l'article L.2113-2 du code de la commande publique pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux activités relevant de ses compétences et de l'ensemble de son champ d'intervention.

6.3 - Energies renouvelables

Le Syndicat peut accompagner ses membres sur tout projet d'installation de production d'électricité à partir des énergies renouvelables ou de production de réseaux de chaleur.

6.4- Prestations de services

De manière générale, le Syndicat est habilité à effectuer, dans le respect notamment des règles de concurrence, au nom et pour le compte d'un membre, d'une commune ou d'un EPCI, d'un syndicat mixte, ou de tout autre organisme public, des prestations de services dans des domaines connexes aux compétences transférées visées à l'article 6, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT.

6.5 - Maîtrise de la demande d'énergie

Le Syndicat peut accompagner les collectivités qui en font la demande pour la maîtrise des besoins en énergie.

A ce titre, le Syndicat peut notamment assurer les activités suivantes :

- Élaboration d'études et de conseils, réalisation de toutes actions en vue d'une meilleure gestion et d'une utilisation rationnelle des énergies dans le patrimoine bâti des adhérents (réalisation, notamment, d'opérations de diagnostics énergétiques).
- Suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti des collectivités.
- Élaboration d'une programmation pluriannuelle de travaux.
- Accompagnement des collectivités à l'occasion des travaux et des opérations réalisées sur leur patrimoine bâti en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie réalisée sur le patrimoine bâti.
- Gestion et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage sur leur patrimoine.
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration, la mise en place et le contrôle des contrats de maintenance des équipements techniques de leur patrimoine.

6.6 - SIG et PCRS

Le Syndicat peut utiliser les moyens informatiques dont il dispose pour mettre à disposition de ses membres des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) et/ou de Plan de Corps de Rue Simplifiés (PCRS) utiles à la gestion des réseaux.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025	
Reçu en préfecture le 02/12/2025	
Publié le 02 DEC 2025	
Envoyé en préfecture le 25/09/2025	ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE
Reçu en préfecture le 25/09/2025	
Publié le 25/09/2025	
ID : 0611-256802745-20250923-202534-DE	

Article 7 : Modalités de transfert et de reprise d'une compétence optionnelle

7.1 - Transfert

Une compétence à caractère optionnel peut être transférée au Syndicat par une commune ou une communauté membre au moment de l'extension de ses compétences ou au cours de son existence. Dans ce dernier cas, le transfert prend effet le premier jour du mois qui suit la date où la décision de l'assemblée délibérante de la collectivité membre est devenue exécutoire.

La délibération portant transfert d'une compétence optionnelle visée à l'article 5 est notifiée au Président du Syndicat. Celui-ci informe les communes et communautés membres.

Le transfert d'une compétence optionnelle n'entraîne aucune modification de la répartition des sièges et voix du Comité Syndical. Les autres modalités de transfert, notamment financières, non prévues aux présents statuts, sont fixées par le Comité Syndical.

7.2 - Reprise

Une compétence optionnelle ne peut pas être reprise au Syndicat en deçà d'une durée de cinq ans après sa date de transfert.

La reprise prend effet au premier jour de l'année suivant la date à laquelle la délibération de la commune ou communauté membre est devenue exécutoire.

La délibération portant reprise de la compétence est notifiée au Président du Syndicat. Celui-ci en informe les collectivités membres.

Les équipements réalisés par le Syndicat, intéressant la compétence reprise, servant à un usage public et situés sur le territoire de la personne morale reprenant la compétence deviennent la propriété de celle-ci à la condition que ces équipements soient principalement destinés à ses habitants.

La personne morale membre se substitue au Syndicat dans les éventuels contrats souscrits par celui-ci, notamment de gestion déléguée.

La collectivité membre reprenant une compétence au Syndicat continue à participer au service de la dette pour les emprunts contractés par celui-ci et concernant cette compétence pendant la période au cours de laquelle elle l'avait transférée à cet établissement, jusqu'à l'amortissement complet desdits emprunts.

Le Comité Syndical constate le montant de la charge de ces emprunts lorsqu'il adopte le budget.

Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts sont fixées par le Comité Syndical.

Article 8 : Participations à des sociétés commerciales ou coopératives

Le Syndicat peut prendre des participations, autorisées par la loi, dans toutes sociétés commerciales ou sociétés coopératives dont l'objet intéresse le champ de son objet statutaire.

Il peut également participer au financement de tels projets dans les conditions autorisées par la loi, en particulier à l'article L. 314-28 du Code de l'énergie s'agissant de la production d'énergie renouvelable.

Il peut assurer des prestations pour le compte des sociétés dont il est actionnaire.

Le Syndicat peut également créer ou participer à une communauté d'énergie renouvelable ou à une communauté énergétique citoyenne visées aux articles L. 291-1 et suivants du code de l'énergie.

Le Syndicat peut par ailleurs organiser et/ou participer à une opération d'autoconsommation collective au sens de l'article L. 315-2 du Code de l'énergie pour promouvoir le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Article 9 : Fonctionnement du Syndicat

9.1 - Délégués primaires

Les communes et les EPCI membres du Syndicat élisent leurs représentants -- appelés délégués primaires --, dont le nombre est fixé comme suit :

Population (population totale)	Nombre de délégués primaires pour une commune	Nombre de délégués primaires pour un EPCI
Moins de 1 000 habitants	1	
1 001 à 3 500 habitants	2	
3 501 à 5 000 habitants	3	
5 001 à 10 000 habitants	4	8
Plus de 10 000 habitants	5	10
	+ 1 par tranche complète de 5 000 habitants au-delà de 10.000 habitants	+ 2 par tranche complète de 5 000 habitants au-delà de 10.000 habitants

Les fonctions de délégué primaire sont liées au mandat municipal. La démission ou l'inéligibilité du délégué municipal ou communautaire entraîne automatiquement la perte du mandat de délégué syndical. Un nouveau délégué primaire sera alors désigné par la commune ou l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025	
Reçu en préfecture le 02/12/2025	
Publié le 02 DEC 2025	
Envoyé en préfecture le 25/09/2025	ID : 068-200057909-20251125-DCM251125/PT15-DE
Reçu en préfecture le 25/09/2025	
Publié le 25/09/2025	
ID : 068-256002745-20250923-202534-DE	

Les délégués primaires élisent par correspondance, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, 50 membres titulaires et 20 membres suppléants du Comité Syndical. Tout délégué primaire peut présenter une liste de candidats. Les listes des candidats devront comprendre un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir. Les suppléants élus sont inscrits dans un tableau dont l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de voix obtenu, et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

9.2 - Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 50 membres élus pour la durée du mandat municipal par les délégués des communes et des EPCI membres.

Les fonctions de membres au Comité Syndical débutent à la réunion d'installation de la nouvelle assemblée.

En cas d'empêchement d'un membre titulaire, un suppléant siège au Comité Syndical avec voix délibérative. Les suppléants siègent dans l'ordre du tableau établi tel que défini ci-dessus.

En cas de démission ou de décès d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement au sein du comité syndical par la collectivité membre qui l'avait désigné comme représentant au sein du syndicat, conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT.

9.3 - Bureau

Le Comité Syndical désigne parmi ses membres un Bureau composé comme suit : un Président, des Vice-présidents et des assesseurs. Le nombre de Vice-Présidents est fixé par délibération du Comité Syndical.

Le nombre total des membres du Bureau est déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci, soit 15.

L'élection, la durée du mandat du Président et des autres membres du Bureau suivent les règles fixées par le CGCT.

9.4 - Commissions et groupes de travail

Le Comité Syndical peut former en son sein, des commissions et groupes de travail chargés de préparer et d'étudier ses délibérations.

9.5 - Règlement intérieur

Sur proposition du Président, le Comité Syndical adopte un règlement intérieur.

Ce règlement fixe en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Bureau, du Comité Syndical et des Commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois, les règlements et les statuts.

Article 10 : Adhésion, retrait et extension du périmètre

L'adhésion ou le retrait d'un membre ou l'extension du périmètre sont régis par les dispositions des articles L. 5211-18 et L. 5211-19 du CGCT applicables à la date de la demande.

Article 11 : Adhésion à un autre organisme de coopération

L'accord du Syndicat pour son adhésion à un autre organisme de coopération est valablement donné par simple délibération du Comité Syndical, prise à la majorité simple.

Article 12 : Budget et comptabilité

Le Syndicat pourvoit aux dépenses qui lui incombent à l'aide des ressources liées à ses compétences et activités, notamment :

- Les sommes dues par les entreprises concessionnaires en vertu des contrats de concession, telles que les surtaxes, majorations de tarifs et redevances contractuelles.
- La fraction de la fiscalité sur la consommation finale d'électricité.
- Les ressources perçues au titre des prestations inscrites dans une comptabilité distincte.
- Les sommes acquittées par les usagers des services publics exploités ou en échange d'un service rendu.
- Les sommes acquittées par les collectivités en échange d'un service rendu.
- Les cotisations des adhérents, dans les conditions fixées par le Comité Syndical, aux dépenses correspondant à l'exercice des compétences optionnelles transférées.
- Les fonds de concours des adhérents, dans les conditions fixées par l'organe délibérant du Syndicat, aux dépenses correspondant à l'exercice des compétences transférées.
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés.
- Les ressources d'emprunt.
- Les subventions et participations de l'État, des collectivités territoriales, de l'Union Européenne et des organismes compétents eu égard à l'objet syndical.
- Le produit des dons et legs.
- Les versements du FCTVA.

Les dépenses d'administration générale du Syndicat seront couvertes par les redevances versées au Syndicat par les Concessionnaires.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC 2025

Reçu
CEA

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
ID : 068-200057909-20251125-DCM251125PT15-DE

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Reçu
CEA

Publié le 25/09/2025

ID : 068-256802745-20250923-202534-DE

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité publique.
Les fonctions de comptable du Syndicat sont exercées par le Payeur de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Article 13 : Révision des statuts

Les modifications des présents statuts seront décidées par le Comité Syndical, les conseils municipaux et les conseils communautaires, conformément au CGCT.

Article 14 : Dispositions non prévues

Toutes les dispositions non prévues par les présents statuts seront réglées conformément aux règles édictées par le CGCT.

ANNEXE 1 : LISTE DES COLLECTIVITES MEMBRES DE TEA

ALTENACH	BOUXWILLER	FISLIS
ALTKIRCH	BRECHAUMONT	FLAXLANDEN
AMMERSCHWIHR	BREITENBACH	FORTSCHWIHR
ANDOLSHEIM	BRETEN	FRANKEN
ASPACH	BRINCKHEIM	FRELAND
ASPACH-LE-BAS	BRUEBACH	FRIESEN
ASPACH-MICHELBAACH	BRUNSTATT-DIDENHEIM	FRIESENHEIM
ATTENSCHWILLER	BUETHWILLER	FROENINGEN
AUBURE	BUHL	FULLEREN
BALDERSHEIM	BURNHAUPT-LE-BAS	GALFINGUE
BALLERSDORF	BURNHAUPT-LE-HAUT	GEISHOUSE
BALSCHWILLER	CARSPACH	GEISPITZEN
BANTZENHEIM	CERNAY	GILDWILLER
BARTENHEIM	CHALAMPE	GOLDBACH-ALTENBACH
BATTENHEIM	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	GOMMERSDORF
BEBLEMHEIM	COURTAVON	GRIESBACH-AU-VAL
BELLEMAGNY	DANNEMARIE	GUEBERSCHWIHR
BENDORF	DAUBENSAND	GUEBWILLER
BENNWIHR	DIEBOLSHEIM	GUEMAR
BERENTZWILLER	DIEFMATTEN	GUEVENATTEN
BERGHEIM	DIETWILLER	GUEWENHEIM
BERGHOLTZ	DOLLEREN	GUNDOLSHEIM
BERGHOLTZ ZELL	DURLINDORF	GUNSBACH
BERNWILLER	DURMENACH	HABSHEIM
BERRWILLER	DURRENENTZEN	HAGENBACH
BETTENDORF	EGLINGEN	HARTMANNSWILLER
BETTLACH	EGUISHEIM	HATTSTATT
BILTZHEIM	ELBACH	HAUSGAUEN
BISCHWIHR	EMLINGEN	HECKEN
BISEL	ENSISHEIM	HEIDWILLER
BITSCHWILLER-LES-THANN	ESCHBACH-AU-VAL	HEIMERSDORF
BLODELSHEIM	ESCHENTZWILLER	HEIMSDRUNN
BLOTZHEIM	ETEIMBES	HEIWILLER
BOLLWILLER	FALKWILLER	HELFRANTZKIRCH
BOOFZHEIM	FELDBACH	HERBSHEIM
BOURBACH-LE-BAS	FELDKIRCH	HERRLSHEIM
BOURBACH-LE-HAUT	FELLERING	HESINGUE
	FERRETTE	HINDLINGEN

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

02 DEC 2025

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 068-256002745-20250923-202534-DE

HIRSINGUE	LE HAUT SOULTZBACH	MUNCHHOUSE
HIRTZBACH	LEIMBACH	MUNSTER
HIRTZFELDEN	LEVONCOURT	MUNTZENHEIM
HOCHSTATT	LIEBSDORF	MUNWILLER
HOHROD	LIEPVRE	MURBACH
HOMBOURG	LIGSDORF	NIEDERENTZEN
HORBOURG-WIHR	LINSDORF	NIEDERHERGHEIM
HOUSSEN	LINTHAL	NIEDERMORSCHWIHR
HUNAWIHR	LOGELHEIM	NIFFER
HUNDSBACH	LUCELLE	OBERBRUCK
HUSSEREN-LES-CHATEAUX	LUEMSWILLER	OBERENTZEN
HUSSEREN-WESSERLING	LUTTENBACH	OBERHERGHEIM
ILLFURTH	LUTTER	OBERLARG
ILLHAUSERN	LUTTERBACH	OBERMORSCHWIHR
ILLTAL	MAGNY	OBERMORSCHWILLER
ILLZACH	MAGSTATT-LE-BAS	ODEREN
INGERSHEIM	MAGSTATT-LE-HAUT	OLTINGUE
ISSENHEIM	MALMERSPACH	ORBAY
JEBBSHEIM	MANSPACH	ORSCHWIHR
JETTINGEN	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	OSNBACH
JUNGHOLTZ	MERTZEN	OSTHEIM
KARPELEN	MERXHEIM	OTTMARSHEIM
KATZENTHAL	METZERL	PETIT-LANDAU
KAYSERSBERG VIGNOLE	MEYENHEIM	PFAFFENHEIM
KEMBS	MICHELBAACH-LE-BAS	PFASTATT
KIFFIS	MICHELBAACH-LE-HAUT	PFETTERHOUSE
KINGERSHEIM	MITTELWIHR	PORTE DU RIED
KIRCHBERG	MITTLACH	PULVERSHEIM
KNOERINGUE	MITZACH	RAEDERSDORF
KOESTLACH	MOERNACH	RAEDERSHEIM
KOETZINGUE	MOLLAU	RAMMERSMATT
KOGENHEIM	MONTREUX-JEUNE	RANSPACH
KRUTH	MONTREUX-VIEUX	RANSPACH-LE-BAS
LABAROCHE	MOOSCH	RANSPACH-LE-HAUT
LANDSER	MOOSLARGUE	RANTZWILLER
LAPOUTROIE	MORSCHWILLER-LE-BAS	REGUISHEIM
LARGITZEN	MUESPACH	REININGUE
LAUTENBACH	MUESPACH-LE-HAUT	RETZWILLER
LAUTENBACH-ZELL	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	RHINAU
LAUW	MULHOUSE	RIBEAUVILLE
LE BONHOMME		RICHWILLER

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 02 DEC. 2025

Reçu en préfecture

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 068-256002745-20250923-202534-DE

RIEDISHEIM	SONDERNACH	WALHEIM
RIESPACH	SONDERSDORF	WALTENHEIM
RIMBACH PRES GUEBWILLER	SOPPE-LE-BAS	WASSERBOURG
RIMBACH ZELL	SOULTZ	WATTWILLER
RIMBACH-PRES-MASEVAUX	SOULTZBACH-LES-BAINS	WEGSCHEID
RIQUEWIHR	SOULTZEREN	WERENTZHOUSE
RIXHEIM	SOULTZMATT	WESTHALTEN
RODEREN	SPECHBACH	WETTOLSHEIM
RODERN	STAFFELFELDEN	WICKERSCHWIHR
ROGGENHOUSE	STEINBACH	WIHR-AU-VAL
ROMAGNY	STEINBRUNN-LE-BAS	WILDENSTEIN
ROMBACH-LE-FRANC	STEINBRUNN-LE-HAUT	WILLER
ROPPENTZWILLER	STEINSOULTZ	WILLER-SUR-THUR
RORSCHWIHR	STERNENBERG	WINKEL
ROSENAU	STETTEN	WINTZENHEIM
ROSSFELD	STORCKENSOHN	WITTELSHEIM
ROUFFACH	STOSSWIHR	WITTENHEIM Cedex
RUEDERBACH	STRUETH	WITTERNHEIM
RUELISHEIM	SUNDHOFFEN	WITTERSDORF
RUMERSHEIM-LE-HAUT	TAGOLSHEIM	WÖLFERSDORF
SAINT-AMARIN	TAGSDORF	WÖLSCHWILLER
SAINT-BERNARD	THANN	WUENHEIM
SAINT-COSME	THANNENKIRCH	ZAESSINGUE
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	TRAUBACH-LE-BAS	ZELLENBERG
SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	TRAUBACH-LE-HAUT	ZILLISHEIM
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	TURCKHEIM	ZIMMERBACH
SAINT-HIPPOLYTE	UEBERSTRASS	ZIMMERSHEIM
SAINT-LOUIS	UFFHEIM	
SAINT-ULRICH	UFFHOLTZ	Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)
SAUSHEIM	UNGERSHEIM	Communauté de Communes de Sélestat (CCS)
SCHLIERBACH	URBES	Communauté de Communes de la Vallée de Villé (CCVV)
SCHWEIGHOUSE-THANN	URSCHENHEIM	
SCHWOBEN	VALDIEU-LUTRAN	
SENTHEIM	VIEUX-FERRETTE	
SEPPOIS-LE-BAS	VIEUX-THANN	
SEPPOIS-LE-HAUT	VILLAGE-NEUF	
SERMERSHEIM	VOEGLINSHOFFEN	
SEWEN	WAHLBACH	
SICKERT	WALBACH	
SIERENTZ	WALDIGHOFFEN	